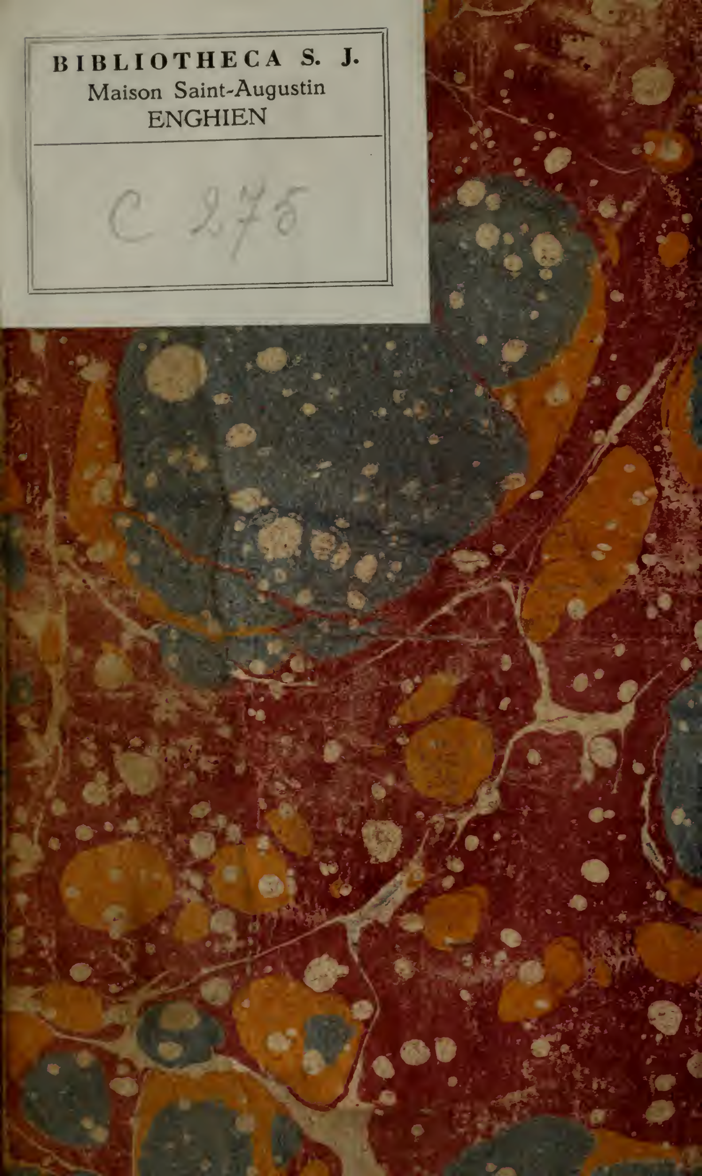

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
C 275



HISTOIRE IMPARTIALE *DES JESUITES.*

HISTOIRE
IMPARTIALE
DES
JESUITES.

Depuis leur établissement jusqu'à leur première expulsion.

Nimiùm vobis Romana propago
Visa potens, Superi.

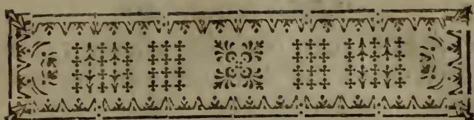
par Simon Nicolas Henri Linguet.

TOME SECOND.





M. DCC. LXVIII.



HISTOIRE IMPARTIALE DES JESUITES.

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelles tentatives des Jesuites pour être reçus en France.

La France était toujours l'objet des vœux & des regards des Jesuites. Ils ne se consolaient point d'en être exclus, & n'oubliaient rien de ce qui pouvait faire tomber les barrieres qu'on leur opposait. Le Pape, la Cour, les grands

étaient gagnés. Mais le Parlement, les Univerſités ne l'étaient pas, & ces deux noms dans cette affaire prévalaient ſur tous les autres.

Laynès, qui n'avait jamais perdu Paris de vue, ſentait à chaque inſtant redoubler le deſir qu'il avait de s'y ouvrir une entrée. Henri II était mort. Deux minorités conſécutives, les troubles prêts à éclore par l'ambition des grands mal contenus, & par le reſſentiment des calviniſtes perſécutés, promettaient dans ce malheureux royaume une riche moiſſon à des eſprits factieux.

On vit donc encore reparaître à la barre du Parlement les clercs de la compagnie de Jeſus, toujours appuyés par les ordres du Roi, & toujours ſollicitant, avec ſoumiſſion, l'agrément des magiſtrats. L'Evêque de Paris, Euſtache du Bellay, qui, comme nous l'avons vu, avait d'abord rendu contre la Société une eſpece de décret moins célebre, mais plus fort que celui de la Sorbonne, s'était laiſſé adoucir. Il conſentait alors à les recevoir, mais à condition qu'ils renonceraient à tous leurs priviléges, & même à leur nom;

qu'ils se soumettraient aux statuts des Universités, qu'ils feraient simplement une association de prêtres pieux & savans, & non pas un ordre nouveau. Le Parlement ne se rendit point encore : il les avait renvoyés à la Sorbonne, aux Evêques. Il les renvoya au colloque de Poissi, qui venait de s'assembler.

CHAPITRE II.

Colloque de Poissy. Lainès s'y rend pour achever d'y faire adopter sa Société par l'assemblée.

Ce colloque était une espece de concile national (1), convoqué pour chercher des remedes aux maux qui désolaient la France. Quoiqu'ils ne fussent point parvenus à l'excès déplorable où ils furent poussés depuis, on distinguait déja deux factions puissantes, dont le choc allarmait l'Etat, sans pourtant l'ébranler. C'était celle des Colignis calvinistes, & celle des Guises catho-

(1) Continuation de l'histoire ecclésiastique.

liques, ou qui du moins couvraient d'un grand zele pour la religion une forte envie de devenir les maîtres.

Les calviniſtes n'avaient encore oſé faire l'eſſai de leurs forces. Ils craignaient de hazarder trop précipitamment une épreuve qui pouvait leur devenir funeſte : en aſpirant à l'indépendance, ils auraient mieux aimé la tenir des loix que des armes. De leur côté, les Guiſes ne jouiſſaient que d'un pouvoir chancelant : le Duc & le Cardinal voulaient ſe donner le tems de l'affermir. Ils cherchaient à tromper leurs rivaux, en attendant qu'ils ſe viſſent en état de les ſubjuguer.

Catherine de Medicis, dépoſitaire de l'autorité royale, étrangement reſſerrée par des ſujets ambitieux, en ſentait avec douleur les faibles reſtes échapper de ſes mains. Elle deſirait une paix ſolide, qui pût rétablir le reſpect & l'obéiſſance due à la couronne. Elle ne penſait pas encore qu'il fallût égorger tous les réformés pour rendre le calme au royaume. Elle aſſembla donc à Poiſſi des Evêques, des Miniſtres & les députés de la nobleſſe, pour ménager un accommodement.

Ce parti qui paraissait tenir de la faiblesse, était fortement désapprouvé à Rome. On y frémissait au seul nom d'une paix avec les hérétiques. A la vérité, on avait vu Paul IV prendre à sa solde des compagnies de Grisons réformés. (1) Quand on lui représentait qu'un pareil secours était indécent pour un Pape, il répondait : *ce sont des anges envoyés du ciel pour défendre Rome ; & moi, j'espere fermement qu'ils se convertiront.* Il craignait alors une invasion de Charles V. Il retenait volontiers des soldats hérétiques, mais braves & fidelles.

Ces anges si chéris à Rome, quand on les croyait utiles, n'étaient plus que des démons infernaux en France, où ils anéantissaient le pouvoir des Clefs. Pie IV, comme tous ses prédécesseurs, redoutait ces assemblées nationales où on se permettait d'examiner les prétentions de Rome sur le temporel, où en donnant trop à la raison, à la justice, on pouvait faire tout perdre au

---

(1) Fra-Paolo, histoire du Concile de Trente.

ſaint Siége. Cependant voyant que les plaintes & les menaces ne pouvaient la ſuſpendre, il voulut au moins y envoyer un Légat pour veiller aux intérêts de l'Egliſe.

Lainès, occupé auſſi des ſiens, perſuadé que le ſort de ſa compagnie prêt à ſe décider irrévocablement à Poiſſy demandait ſa préſence, ſongea à ſuivre ce Légat. A l'avénement du Pontife, il lui avait tenu (1) un long diſcours, où il l'avait aſſûré que la Société de Jeſus était le régiment du Pape, qu'elle était pleine de braves ſoldats prêts à voler par-tout où ſes ordres l'appelleraient : il demanda donc la permiſſion d'aller à Poiſſy batailler pour la gloire de Rome ; & il l'obtint.

---

(1) Sachin.



CHAPITRE III.

Rôle que joue Lainès au Colloque de Poissi. Sa Société y est reçue.

Cette assemblée fut, comme toutes celles de ce tems-là, pleine d'intrigues & de disputes (1). La Reine y assista avec ses femmes & toute sa cour : les calvinistes parlerent beaucoup sans qu'on les écoutât : les catholiques répondirent par des injures plus que par des raisons. Elle n'aboutit qu'à augmenter entre les deux partis la défiance & l'acharnement.

Ce qu'on y entendit de plus raisonnable, ce fut ce que dit Laynès, que quand on voulait faire de pareilles assemblées & disputer sur la controverse, il ne fallait le faire que devant des docteurs, & non pas devant une cour & une foule de femmes à qui on devait en épargner l'ennui.

Il ne fut pas si raisonnable (1) en par-

(1) Fra-Paolo.

(1) Continuation de l'histoire ecclésiastique.

lant des calvinistes. Il les appella des loups couverts d'une peau de brebis, des renards trompeurs, des singes adroits, suivant l'esprit du siecle, qui prenaient un emportement grossier pour de l'éloquence. Cependant ce zele lui fut utile. Il en imposa aux Evêques catholiques.

Le Cardinal de Tournon & quelques autres, prévenus en sa faveur, le firent si bien valoir, que sa société fut enfin reçue; mais aux conditions proposées par l'Evêque de Paris. Alors le Parlement ne pouvant plus reculer, enregistra les lettres-patentes, & les Jesuites furent autorisés par un titre légitime.

On a de nos jours révoqué ce fait en doute. On a prétendu que l'admission de la Société en France avait été subreptice, & dépourvue de formes légales. Ce ne sont pas les Magistrats qui ont hasardé cette imposture, mais des ennemis ténébreux, qui croyaient y trouver un excellent moyen contre leurs adversaires.

Il est évident qu'ils se sont trompés dans le fait, & dans les inductions qu'ils en tiraient. Ils se trompaient même dans le besoin qu'ils croyaient

en avoir pour justifier des arrêts qui pouvaient se passer de justification. Quelque solemnité qu'eût eue la réception des Jesuites en France, ce n'était pas une raison pour les y retenir, dès que l'autorité civile se croyait obligée de les en exclure. Un établissement ne devient point sacré & inébranlable, par cela seul qu'il a été authentique ; & l'on peut sans scrupule, se permettre dans tous les tems de supprimer ce que les siecles antérieurs ont jugé à propos de recevoir, même avec le plus grand appareil. Ainsi le défaut de formes dans l'admission des Jesuites n'était pas un prétexte nécessaire pour les bannir ; & dans le cas dont il s'agit, le prétexte était faux.



CHAPITRE IV.

Des priviléges accordés à la compagnie de Jesus, & ce qu'il faut penser de l'abandon qu'ils en ont fait en France.

Il y avait un autre reproche plus réel & plus serieux à faire à la Société. Quand elle fut reçue, comme on vient de le voir, à Poissy, & ensuite au Parlement, on mit pour condition expresse, qu'elle renoncerait à tous ses priviléges. Ses ministres s'engagerent en son nom à rester attachés aux loix du Royaume. Ils promirent de n'y faire aucune innovation, de s'y comporter en bons & fideles sujets. On ne voit point sans surprise que dans le même tems précisément, ils demandassent au Pape & obtinssent des priviléges plus étendus, des bulles plus capables que les précédentes de révolter contre eux tous les Gouvernemens jaloux de leur repos & de leur indépendance.

Il est vrai qu'ils essayaient de justifier cette mauvaise foi. Ils prétendaient

qu'ils ne sollicitaient ces exemptions que pour l'Italie & les pays où on était assez bon pour les souffrir (1), & non pour la France où on n'en voulait point.

Cette excuse est peu capable de tranquiliser ceux qui l'écoutent. Le danger qui la rend insuffisante vient de la situation où se trouvent les monarchies séculieres avec les monarchies monachales dont le Roi réside à Rome, & dont les Provinces sont dispersées dans le reste du monde. Il est sûr qu'elles forment toutes des empires séparés au milieu des empires qui les ont admises. Leurs Souverains sont les vassaux liges du Pape, qui les retient toujours auprès de lui. Il leur prodigue les priviléges, les exemptions les plus abusives pour se les attacher : ceux-ci les reçoivent : ils conservent les bulles qui les contiennent; ils en font des amas, comme les Princes guerriers munissent leurs arsénaux d'armes de toute espece, c'est à eux ensuite à saisir le tems & l'oc-

(1) Voyez tous les écrits publiés de nos jours en faveur des Jesuites.

casion de les faire valoir : mais enfin il ne leur faut que le tems & l'occasion. L'agitation perpétuelle des affaires politiques les fait naître tôt ou tard.

Ces petits Etats qui ont en eux mêmes leurs loix, leur principe de vie & d'activité bien distincts, sont dans une action perpétuelle contre les loix de tous les Etats qui les environnent. Ils réalisent dans la politique la chimere ingénieuse des tourbillons de Descartes. Ils réagissent en tous sens contre les corps qui les pressent. Leur force augmente dans la même proportion que celle des autres diminue. Dès qu'ils cessent d'être comprimés violemment, ils s'étendent avec rapidité. En peu de tems, on ne peut plus ni concevoir, ni borner leurs progrès.

C'est par-là qu'on a vu les moines, & sur-tout les Jesuites exciter en Espagne, en Italie, les plus grands troubles, en vertu de ces bulles dont ils ne parlaient point en France. On ne doit qu'à la sagesse, à la vigilance infatigable des Parlemens l'impossibilité où ces Peres se sont vus d'en faire usage dans ce royaume. Mais enfin c'est une funeste artillerie toute rangée,

toute prête à jouer. Dans tous les tems, il n'y manque qu'une étincelle pour y mettre le feu.

Pour donner une idée des pieces qui la composent, je vais transcrire ici une bulle accordée aux Jesuites par Pie IV, dans le tems où ces Peres ne devaient leur entrée en France qu'à la promesse authentique de n'en plus solliciter.

CHAPITRE V.

Bulle de Pie IV accordée aux Jesuites en 1561.

» FILS bien aimés (1) : sur l'exposi-
» tion que vous nous fites derniére-
» ment que le Pape Jules III, notre
» prédécesseur, avait accordé à votre
» Société le pouvoir de donner à ceux
» qui étudieraient dans ses colléges,
» même dans ceux qui ne sont pas
» dans le ressort des Universités, les

---

(1) J'ai tiré cette bulle de l'histoire de la compagnie de Jesus. On peut la voir dans le Mercure jesuitique, & ailleurs.

„ degrés de bachelier, de licencié &
„ même de docteur, tant dans la fa-
„ culté des arts que celle de théologie ;
„ & qu'après avoir été promus à ces
„ dignités, ils pourraient eux-mêmes
„ enseigner & jouir de tous les pri-
„ viléges, prérogatives, immunités,
„ exemptions, libertés, faveurs, grades
„ & indults accordés à toutes les Uni-
„ versités, dont après un long & rigou-
„ reux examen fait selon les usages,
„ réglemens, statuts & coutumes, les
„ étudians jouissent ordinairement :
„ nous ayant, dis-je, fait exposer que
« l'intention de ce Pontife était que les
„ vôtres, quoiqu'ils n'eussent pas étudié
„ dans ces Universités, jouissent néan-
„ moins des mêmes priviléges, de
„ façon qu'il n'y eût aucune différence
„ entre leurs étudians & les vôtres : que
„ d'ailleurs votre Société ayant des col-
„ léges dans plusieurs endroits où les
„ Universités exigent de certains ser-
„ mens auxquels vos écoliers ne vou-
„ draient & ne pourraient point s'as-
„ sujettir (1) ; que par conséquent il

« (1) Ces sermens, dont parlent ici les
» Jesuites par la bouche du Pape, sont

» n'est pas expédient qu'ils reçoivent
» les degrés de la main des Recteurs

» ceux qu'on fait dans toutes les Universités
» du monde chrétien, de maintenir les privilèges, libertés & immunités de chaque
» église, & les droits sacrés du souverain
» de chaque royaume. Tel est le serment
» qu'on fait faire dans toutes les Universités
» de France, de maintenir & défendre,
» même au péril de sa vie, les droits sacrés
» de la couronne, & les libertés de l'Eglise
» Gallicane. Or comme ces respectables
» libertés ne s'accordent pas avec les prétentions de la Cour de Rome, les Jesuites, vils adulateurs de cette Cour, avoient
» pris le prétexte de ces sermens sacrés pour
» faire de leurs colléges autant de petites
» Universités vendues aux Papes ». (*Cette note est de l'auteur de l'histoire de la compagnie de Jesus.*

On pourrait y ajouter qu'il y a ici bien de la maladresse de la part des redacteurs de la bulle ; car enfin on ne se dissimule pas, même à Rome, que ces sermens sont justes, qu'ils sont nécessaires. On sait combien tous les Français en général y sont attachés. Quelle

» de ces Universités : nous ayant de plus
» informés que le Pape Paul III, notre
» prédécesseur, avait, comme il paraît
» par sa bulle, exempté votre Société
» de toute décime & impôt quel qu'il
» fût ; mais que dans ladite bulle,
» il ne s'était pas expliqué clairement
» sur la distinction de vos maisons de
» probation & de vos colléges qui
» peuvent avoir & ont des biens en
» fonds, & craignant qu'on ne vous
» inquiéte par la suite, en voulant
» mettre en usage ladite bulle ; ce qui
» vous fait recourir à nous pour y pour-
» voir, en expliquant, confirmant &
» amplifiant les intentions de notre
» prédécesseur ».

» A ces causes, desirant favoriser

---

idée risquait-on de leur faire prendre d'un ordre qu'on avoue refuser de s'y prêter ? Il semble qu'il fallait laisser l'appui qu'on voulait lui donner au nombre de ces ténébreux mysteres d'Etat, dont la politique sait bien tirer parti, mais qu'elle se garde de découvrir. Je ne conçois pas qu'on ait osé publier ni cette bulle ni tant d'autres où sont des aveux tout aussi imprudens.

» votre Compagnie & expliquer le sens » desdites bulles, terminer les procès » que vous avez eu à ce sujet & dont » nous avons vu les pieces ; nous con- » firmons & approuvons par notre » autorité apostolique, tous les privi- » léges, exemptions & immunités » contenus dans lesdites bulles, & » prenons sous notre protection tous » les colléges que vous avez bâtis. » En conséquence, nous renouvellons » entierement lesdites bulles, vous » accordant de nouveau les mêmes » privilégês que nos prédecesseurs, » que nous rendons inviolables ; sup- » pléant par ces présentes à tous les » défauts de droit (1) qui s'y pourraient

(1) *A tous les défauts de droit.*

Voilà une formalité de la Chancellerie Romaine, qui doit paraître bien étonnante en France. Que le Pape, comme chef de l'Eglise, y ait dans le spirituel un pouvoir respectable, c'est ce qu'aucun catholique ne contestera. Mais qu'à quelque titre que ce soit, il puisse suppléer à des défauts de droit, rendre juste ce qui ne l'est pas ;

» trouver; & pour plus grande sûreté,
» nous vous exemptons vous & toute
» votre Société & vos maisons, novi-
» ciats & colleges, en quelqu'endroit
» (1) du monde qu'ils soient établis
» & qu'ils s'établissent à l'avenir, tou-
» tes vos personnes, tous vos fonds
» & revenus, produits, tant de biens
» ecclésiastiques que réguliers qui leur
» pourront être réunis, en un mot,
» tout ce qui peut & pourra vous ap-
» partenir, de toute décime seigneu-
» riale, ecclésiastique & personnelle,
» même papale, de toute imposition à
» titre d'aumône, même de celle qu'on
» pourrait faire pour soutenir la guerre
» contre le Turc & pour la défense de

---

qu'un rescrit de la Chambre apostolique suffise pour autoriser ce que des nations entieres ont cru devoir proscrire : voilà ce qu'aucun Jurisconsulte, aucun homme, jouissant de sa raison & de sa liberté, n'avouera jamais.

(1) *En quelque endroit du monde.*

Il ne semble pas que la France y soit exceptée.

» la patrie (1); de tout tribut & subside
» que pourraient lever l'Empereur, les
» Rois, les Princes, les Ducs & autres
» Seigneurs, quand même dans cette
» levée, ils emploieraient la cause
» *d'exempts, ou non exempts*. De sorte
» que nous déchargeons à perpétuité
» de toute servitude & impôts, toute
» votre Compagnie, vos maisons, col-
» léges, rentes, fruits, revenus & biens,
» dont nous vous dispensons même de
» faire aucune déclaration. De plus,

---

(1) *La défense de la patrie.*

Il faut que le préjugé ultramontain mette sur les yeux des Secrétaires apostoliques un bandeau bien épais. Ils n'ont pas vu que cette énumération de priviléges, & sur-tout le dernier, est une déclaration de guerre contre tous les Princes, un avertissement à tous les peuples de chasser des gens capables de s'en prévaloir. On a beau dire que ce sont des formalités de style; ce n'étaient point des formalités de style quand on s'en servit pour la premiere fois. A quoi tient-il qu'elles ne recouvrent toute la force qu'on avait dessein de leur donner alors?

» nous donnons (1) pouvoir à votre
» Général préſent & à tous ſes ſucceſ-
» ſeurs, de conférer, ou par lui-même
» ou par toute autre perſonne qu'il lui
» plaira commettre à cette effet dans
» les colléges que la Compagnie a tant
» dans le reſſort des Univerſités que
» dans les autres, en quelques endroits
» qu'ils ſoient, dans leſquels on en-
» ſeignera les belles-lettres & la théo-
» logie, les degrés de bachelier, de
» licencié & de docteur; à condition
» néanmoins, que les candidats qui
» auront le moyen de le faire paieront
» auxdites Univerſités les droits or-
» dinaires. Etendons auſſi la même
» faveur ſur ceux qui étudient dans les
» endroits qui ſont ſous la direction

(1) *Nous donnons pouvoir.*

On ſent aiſément quel déſordre aurait introduit dans tous les Etats ce droit accordé ici au ſuperieur des Jeſuites. Il était ſi criant & ſi dangereux, que je ne ſache pas que ces Peres aient jamais oſé s'en ſervir en vertu de la bulle ſeule. Mais que faut-il penſer d'une bulle dont les excès font rougir ceux même qu'elle veut favoriſer?

» & dépendance de vos colléges. Voulons & entendons que, conformément aux bulles de notre prédécesseur Jules III, ils puissent jouir de tous les priviléges qui y sont contenus.

» Défendons à qui que ce soit (1) de soupçonner & taxer nos présentes lettres, & tout ce qu'elles contiennent, d'aucune subreption, obreption, nullité & défaut d'intention, sous quelque prétexte & en quelque tems & lieu que ce puisse être ; mais voulons qu'elles soient toujours

---

(1) *Défendons à qui que ce soit.*

Il est difficile de conserver son serieux en lisant cet article. Les Princes les plus despotiques exigent qu'on obéisse à leurs ordonnances, mais ils ne se sont jamais avisés de défendre aux hommes d'examiner en eux-mêmes les motifs qui ont pu les dicter. La bulle le défend. Il est sûr qu'auprès d'un confesseur Italien, cette défense doit être valable. Elle est fondée sur cette infaillibilité du Pape, dont on rit peut-être à Rome, comme ailleurs, mais qu'on soutient avec chaleur à cause des droits réels qui y sont attachés.

» regardées comme émanées du saint » Siége apostolique, accordées à toute » votre Société & à chacun de vous en » particulier. Défendons pareillement » à tous Juges, Commissaires, quels » qu'ils soient, même aux Cardinaux » de la sainte Église romaine, d'in- » terprêter, juger, définir d'une fa- » çon contraire à la présente bulle ; » & en cas que cela arrivât, nous dé- » clarons nul tout ce qu'ils auraient fait » ou pourraient faire de quelque au- » torité que leurs jugemens fussent » revêtus.

» Ordonnons en conséquence par » les présentes à tous nos vénérables » freres, les Cardinaux, Patriarches, » Archevêques, Evêques, Abbés, » Prieurs, & à toutes les autres per- » sonnes constituées en dignités ecclé- » siastiques, de rendre publique cette » bulle & tout ce qu'elle contient tou- » tes les fois que vous le requérerez; » de vous défendre & faire religieu- » sement observer tout ce qui y est men- » tionné, de vous faire jouir de tous » vos priviléges, exemptions & immu- » nités; leur défendant très-expressé- » ment d'inquiéter ni par eux-mêmes

» ni par d'autres, de quelque autorité
» qu'ils soient revêtus, ni votre Com-
» pagnie en général, ni aucun de vous
» en particulier, sur aucun des droits
» ci-dessus exprimés: le tout sous peine
» des censures ecclésiastiques pour les
» contrevenans; vous permettant, s'il
» en est besoin, d'avoir pour les ré-
» primer recours au bras séculier (1):
» nonobstant toutes permissions (2)
» à ce contraires, émanées de la Chan-
» cellerie apostolique, principalement
» celle qui commence par ces mots:
» *de non tollendo Jure quæsito*, aussi

(1) *Recours au bras séculier.*

Voilà un de ces endroits qui, quand on les approfondit, fournissent de tristes preuves contre les Jesuites & contre leurs protecteurs.

(2) *Nonobstant toutes permissions.*

Je n'entends pas comment Pie IV, qui cassait si facilement les ordonnances de ses prédécesseurs, se flattait que ses successeurs auraient plus de respect pour les siennes. Il semble que si l'on y avait voulu réfléchir, les Papes donnaient par-là eux-mêmes atteinte à l'infaillibilité dont ils étoient si jaloux.

» bien que les bulles de Boniface VII,
» notre prédéceſſeur.

» Nonobſtant tous les canons (1) des
» Conciles, tant généraux que provin-
» ciaux, toutes les conſtitutions &
» tous les priviléges accordés aux cou-
» vens, ordres, Univerſités, quels qu'ils
» ſoient : nonobſtant tous les autres
» décrets qui auraient pu être faits tant
» par nos prédéceſſeurs que nous-mê-
» mes, par l'Empereur, par les Rois,
» par les Princes, par les Ducs, par
» les Légats du ſaint Siége, & par toute
» autre perſonne conſtituée en dignité;
» nonobſtant même la bulle d'or, &
» celle qui commence par ces mots :
» *mare magnum*, &c.

---

(1) *Nonobſtant tous les canons.*

Quand on voit l'autorité des conciles généraux, celle des Empereurs, des Rois, des Princes ainſi éludée d'un ſeul mot, on peut être tenté de demander quelle ſera donc celle qui ſubſiſtera dans les affaires religieuſes & politiques, quand toutes les autres ſeront détruites? C'eſt à un Sécretaire de la Daterie qu'il faudrait faire cette queſtion.

Telle

Telle eſt une des piéces dont les Jeſuites ont eu ſoin de garnir l'arſenal de leur ordre, & ce n'eſt pas encore la plus redoutable. Quiconque y voudra penſer ſérieuſement, ne pourra s'empêcher de louer le parti qu'a pris la France de ſe défaire d'une Société capable d'amaſſer de pareilles armes & qui n'a que trop prouvé ſon adreſſe à s'en ſervir.



CHAPITRE VI.

Etat de Rome, Du pontificat de l'Eglise au seizieme siecle.

Pendant qu'on tenait à Poissy des conférences inutiles, le sort d'une assemblée bien plus célébre excitait l'attention de toute l'Europe; c'était le fameux concile de Trente, desiré par les protestans qui paroissaient devoir le redouter, & éloigné par la Cour de Rome qui en apparence aurait dû le desirer. Il avait été commencé, transféré, suspendu, repris, interrompu plus par les intrigues des Papes que par celles des Princes séculiers.

Les premiers l'envisageaient avec autant de crainte qu'une partie des autres le demandait avec empressement. Pour concevoir comment cette assemblée avait pu devenir si formidable au saint-Siége, il faut voir en quel état étoient alors la religion, & le pontificat, quelles divisions agitaient l'Europe, & par quels moyens les saints-Peres étaient

parvenus à occuper dans Rome la place des Cesars.

Depuis qu'elle s'était vue la maîtresse du monde, cette ville superbe avait bien perdu de sa gloire. Humiliée d'abord par ses propres Souverains, prise, saccagée par des barbares; de tous ses triomphes passés, il ne lui était resté pendant long-tems qu'un souvenir peu consolant dans sa misere présente.

Cependant la religion devint pour elle une ressource. Elle fit valoir le bonheur d'avoir servi de retraite au premier apôtre du christianisme. Son Sénat avait autrefois donné des loix au monde païen. Ses Pontifes en voulurent donner (1) au monde chrétien.

Ils eurent, pour cela, recours à

---

(1) Il ne s'agit ici que de l'autorité temporelle. La spirituelle est dévolue au Pape en qualité de vicaire de Jesus-Christ, par l'ordre de Dieu même & le consentement de l'Eglise. Je ne sache pas que personne la lui conteste, excepté les protestans & les infideles, qui ne sont pas juges en cette matiere.

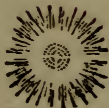
l'adresse bien plus qu'à la force. Ils s'appliquerent uniquement à remuer les Cours par des négociations : la politique devint l'arme à l'usage des Romains ; & ce qui prouve dans cette nation un génie bien supérieur à celui des autres hommes, les Romains modernes ont gagné presque autant par cette ressource des faibles, que leurs ancêtres par des victoires.

Après bien des disputes & des essais inutiles, ils commençaient enfin à jouir des travaux de leurs Pontifes. Les crimes d'Alexandre VI (1), la scélératesse de son bâtard avaient affermi la grandeur du Saint-Siége. Au lieu de prétentions vagues & chimériques, soutenues dans des tems d'ignorance, il avait acquis un domaine réel & assez étendu qu'on ne lui contestait plus, mais tandis qu'il s'aggrandissait en Italie, il perdait dans une autre partie de l'Europe les plus beaux de ses droits, pour avoir voulu trop les étendre.

A la vérité les scandales donnés par le Pape Alexandre VI, n'avaient fait

(1) Guichardin, Philippes de Comines.

aucun tort à l'Eglise. On lui avoit vu vendre des bénéfices, remplir Rome de ses bâtards, égorger ou empoisonner des Cardinaux; cependant Charles VIII avait baisé ses pieds, & servi sa messe. Tant d'horreurs n'avaient occasionné ni schisme ni révolte; mais le ressentiment, pour être secret, n'en était pas moins vif. Au milieu des adorations du peuple, il s'élevait quelquefois des gémissemens qui reprochaient à l'idole ses infamies. En vain la politique épuisait toutes ses ressources, pour apesantir, pour redoubler les chaînes des nations; quelques particuliers commençaient déja à soulever leurs fers, comme pour en examiner la force.



CHAPITRE VII.

Comment la ruine de Conſtantinople ; & l'invention de l'Imprimerie occaſionnerent les héréſies au ſeizieme ſiecle.

DEUX événemens ſinguliers arrivés dans le même tems, facilitaient cet examen : le premier était la ruine de Conſtantinople ; le ſecond, l'invention de l'Imprimerie. Quand Mahomet ſecond eut enfin abattu ce qui reſtait de l'Empire grec, les hommes célebres en tout genre qui le rempliſſaient encore, ſe diſperſerent : ils allerent chercher en d'autres climats un aſyle contre la barbarie qui dévorait leur pays. Un ſimple Négociant, dont les richeſſes égalaient celles des Rois, les accueillit. Il ſe couvrit de gloire par la protection qu'il leur donna. Florence devint l'aſyle des arts, & à notre égard elle fut leur berceau.

Ces ſavans expatriés traſporterent en Italie les connaiſſances & les lu-

mieres qui s'étaient toujours conservées en Orient. Il en résulta un nouveau jour pour l'Occident qui languissait encore dans la barbarie. La religion en fut éclairée comme les arts profanes, mais par une fatalité malheureuse, le fruit de ces lumieres fut bientôt un trouble affreux dans l'Eglise & des disputes sanglantes.

Les ouvrages dogmatiques des anciens Peres de l'Asie furent traduits & commentés en Europe. On ne pouvait se dissimuler ni leur antiquité, ni le respect qu'on leur devait, puisqu'enfin c'était d'après eux que nos ancêtres avaient pu apprendre quelque chose ; mais on prétendit y trouver des dogmes, des sentimens très-éloignés de ceux que la succession des siécles avait, disait-on, introduits dans nos climats. On crut y découvrir une religion presque toute différente.

L'Imprimerie venant à paraître dans cet instant, multiplia & les ouvrages & les réflexions qu'ils occasionnaient ; elle les repandit depuis Florence jusqu'au fond du Nord. Il en résulta une révolution insensible dans les esprits. Des particuliers indisposés par les cri-

mes d'Alexandre, par la vie guerriere & indécente de ſon ſucceſſeur, crurent entrevoir que l'uſurpation & l'adreſſe ſeule avaient donné à la puiſſance du Saint-Siége ce poids dont elle s'était ſi long-tems prévalu. On ſe trouva donc diſpoſé à la ménager très-peu, à la premiere occaſion qui ſe préſenterait de l'attaquer.

CHAPITRE VIII.

Epoque des héréſies du ſeizieme ſiecle.

CETTE occaſion ne tarda pas à naître ſous Léon X, Prince aimable dont les voluptés étaient auſſi douces & auſſi humaines, que les débauches d'Alexandre avaient été criminelles & déshonorantes. Les plaiſirs, la magnificence, les arts ſemblaient être alors les ſeules occupations de la Cour de Rome. Les tributs qu'elle levait ſur les autres peuples, l'argent qu'on lui prodiguait pour faire des loix nouvelles, ou pour ſe diſpenſer des anciennes, s'employaient à élever des chefs-d'œuvres dans tous

les genres. Insensiblement les trésors temporels de l'Eglise se trouverent épuisés par les pensions données à des artistes fameux. Léon X eut recours aux trésors spirituels : il fit vendre des indulgences par toute l'Europe.

Cette invention peu ancienne, était devenue une ressource sûre pour les Papes. Le moyen était bon sans doute, puisque l'Eglise l'a approuvé ; mais l'abus en était dangereux. Des moines ignorans attribuerent à ces indulgences un pouvoir que le Pape lui-même n'avait jamais songé à leur donner. Le peuple goûtait cette façon aisée de s'assurer avec l'argent de ce monde un bonheur certain dans l'autre. Il courait en foule aux bureaux où se distribuaient ces passe-ports pour l'éternité. Il ne doutait ni du pouvoir de celui qui donnait les indulgences, ni de leur efficacité.

Mais quelques-uns de ces esprits ulcérés dont j'ai parlé, s'indignerent de voir le Pape enlever tant d'argent pour des absolutions qu'ils croyaient douteuses. Fâchés des richesses de Rome & de l'aveuglement de leurs citoyens, ils éleverent la voix pour

les déſabuſer. Luther fut un des premiers & des plus zélés. C'était un génie ardent, impétueux, ſavant, éloquent même pour ce tems là. Il n'attaqua d'abord que l'abus frappant des indulgences. Mais bientôt il décria les déſordres groſſiers des Prêtres, le luxe voluptueux des Evêques, la magnificence onéreuſe des Papes.

Enſuite, ſoit que ſes vues ſe fuſſent étendues avec les études inſéparables de ſes fonctions, ſoit qu'ayant ruiné un coin de l'édifice, il ſe crût obligé de travailler à le détruire en entier, ſoit que le reſſentiment des Pontifes outragés lui eût fait une néceſſité d'aller plus avant, & qu'il ne crût plus trouver de ſûreté que dans une ſubverſion totale, il ne ménagea plus rien; il attaqua les dogmes de l'Egliſe: il porta la main juſques ſur les plus ſublimes objets de la foi; il entreprit de les détruire.

Sa hardieſſe en public, & des mécontentemens ſecrets lui firent des partiſans. Pluſieurs Princes éclipſés chez eux par le faſte des eccléſiaſtiques, ruinés par leur avidité, ou tentés par leurs richeſſes, ſaiſirent l'occaſion

de se mettre dans l'indépendance. Le peuple qui aime naturellement les nouveautés, suivit ses maîtres. En peu de tems la plus grande partie de l'Allemagne eut adopté les nouvelles opinions.

Léon X, occupé de ses plaisirs, négligea trop les commencemens de la révolution. Ses successeurs prévenus de leur puissance se flatterent trop aisément de l'arrêter : l'indolence & la rigueur leur furent également nuisibles. L'une enhardit Luther, l'autre aigrit ses partisans; & bientôt le mal fût sans remede. On entendoit déja de toute part les cris qui annonçaient la révolte & la haine. Luther eut bientôt des imitateurs; dès qu'un coin du voile fut levé, il se trouva des mains qui l'arracherent tout entier.



CHAPITRE IX.

Les novateurs du seizieme siecle demandent un concile. Effroi que cette proposition cause à la Cour de Rome.

CEPENDANT en détruisant le pouvoir du Saint-Siége, en dévoilant les abus honteux qui fatiguaient & déshonoraient l'Eglise (1), on ne paraissait point encore songer à la quitter. On souhaitait une réforme, & non pas une séparation entiere. On demandait une assemblée générale & libre, où l'on pût fixer tous les points de la créance, changés ou inventés, suivant les nouveaux docteurs, dans des tems modernes; où l'on pût abolir des droits onéreux, une autorité injuste que l'usurpation seule avait fait naître, suivant eux. Ils voulaient, pour premiere condition, que le Pape n'y présidât point, & que tout le monde y fût également admis, en supprimant ces différences

(1) Fra-Paolo.

odieuses de catholiques & d'hérétiques.

Ces demandes étaient sensées. Il fallait bien admettre ceux qu'on devait juger, au moins pour les entendre. On avait vu des conciles aller plus loin (1) & promettre voix délibérative à des théologiens regardés comme hérétiques. Les protestans pouvaient donc demander ici le même privilége. A l'égard de la présidence refusée au Pape, rien de plus naturel; on ne devait pas souffrir qu'il parût en maître dans une assemblée où l'on voulait lui faire son procès.

Mais plus ces propositions étaient raisonnables, plus le Saint-Pere les trouvait injustes. Il ne se dissimulait pas sur quoi l'autorité temporelle du du Saint-Siége en beaucoup de choses était appuyée. Il sentait qu'elle était ruinée, dès qu'on voudrait remonter à son origine, comme ces vieux édifices qui croulent quand on en découvre les fondemens. Les Papes avaient prodigué les intrigues, l'argent, les évêchés,

(1) Entre autres, le concile de Bâle.

les chapeaux rouges, les excommunications pour établir leur supériorité sur le corps des Évêques ; mais ces Pontifes abaissés à un rang subalterne, pouvaient devenir plus fiers en se voyant assemblés en grand nombre. Ils pouvaient reprendre des droits que la justice & la raison leur donnaient, & dont une usurpation adroite avait su les dépouiller.

On se souvenait encore à Rome avec effroi d'un concile (1) qui avait établi sa supériorité sur les Papes par des decrets, & l'avait prouvée par des actions, en déposant deux Papes (2), en en faisant un troisieme (3). Ces actes de juridiction avaient été reçus & approuvés de toute l'Europe. On craignait la mémoire récente de ce dangereux exemple, sur-tout dans un tems où une multitude furieuse, demandant l'anéantissement total du Saint-Siége, les Evêques croiraient faire beaucoup pour lui, en ne lui enlevant

---

(1) Celui de Constance.

(2) Jean XXII & Pierre de Luna.

(3) Martin V.

qu'une partie de ce qu'il avait envahi.

Aussi Léon X & Clément VIII ne voulurent jamais entendre parler de concile (1) ; ils éluderent ou rejetterent toutes les propositions qu'on leur en fit. Mais tout changea sous Paul III. Charles V, puissant & redoutable, mais menacé par le Turc, attaqué par la France, inquiet des convulsions que donnaient à l'Allemagne les querelles théologiques & le refus d'un remede qu'elle demandait avec ardeur, sollicita le concile de façon (1) à faire voir qu'il le vouloit.

(1) Fra-Paolo.

(2) Palavicin, histoire du Concile de Trente.



CHAPITRE X.

Le Pape est enfin forcé de consentir à la tenue d'un concile. Précautions qu'il prend contre cette assemblée.

Le Pape ainsi pressé, donna enfin la bulle de convocation. A la lenteur de ses démarches, aux précautions qu'il prenait, on sentait aisément ses craintes & ses répugnances. Il disputa le plus long-tems qu'il put sur le choix d'une ville. Il envoya, pour présider à l'assemblée, trois Légats qui eurent l'adresse de s'y faire donner le droit exclusif (1) de proposer les questions; ainsi il fut sûr de n'y laisser débattre que celles qui lui conviendraient. Il leur enjoignit avec le plus grand soin de ne laisser passer aucun decret qui ne lui eût été communiqué. Il établit à Rome une congrégation nom-

(1) *Ibidem.*

breuse de Cardinaux pour les revoir.

On y mit même tant d'affectation, que cela occasionna des plaisanteries. On disait publiquement que le Saint-Esprit (1) arrivait de Rome toutes les semaines dans une malle, pour éclairer les Peres du concile. Cette plaisanterie indécente venait pourtant des catholiques eux-mêmes, qui étaient affligés que le peu de soin avec lequel on couvrait ces manœuvres, exposât à la dérision des hérétiques la derniere ressource de la catholicité.

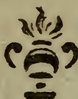
Les Évêques Français & Espagnols s'étaient promis de relever l'éclat de leurs siéges. Les Ultramontains, honteux des chaînes qu'on leur forgeait en Italie, parlaient de les briser. Pour se précautionner contre leurs attentats, le Pape donna à ses Légats une nombreuse escorte d'Évêques Italiens à sa solde. Ces guerriers mitrés se signalerent avec zele en faveur de celui qui les payait. L'un d'entr'eux, Evêque de Cava, arracha la barbe (1) à un

(1) Fra-Paolo.
(2) *Ibidem.*

autre Évêque qui avait parlé avec trop de liberté.

Pour écarter les protestans, dont on redoutoit la hardiesse & les prétentions, on refusa toujours (1) le sauf-conduit que demandaient ces Allemands, avertis par le sort de Jean *Hus* & de Jérôme de Prague, que si le Saint-Esprit présidait aux conciles, les passions humaines y introduisaient aussi quelquefois la cruauté & la perfidie. Le Pape ainsi rassuré, croyant le concile bien investi par sa garde italienne, en permit enfin l'ouverture.

(1) Continuation de l'histoire ecclésiastique.



CHAPITRE XI.

Ouverture du concile de Trente. Discours qui y fut prononcé.

Les protestans & les incrédules ont peut-être trop profité de ces tristes découvertes que la sincérité de l'histoire leur a fait faire. Elles sont pour eux une source intarissable de plaisanteries & de motifs d'opiniâtreté. Ils n'ont point assez réfléchi que les Peres, quoiqu'éclairés par le Saint-Esprit, étaient des hommes. Dieu s'est engagé à donner une protection éternelle à son Église : mais il n'a point promis d'élever tous ceux qui la dirigent au-dessus des faiblesses de l'humanité.

Il éclaire leur esprit : il conduit leurs langues dans tout ce qui concerne la foi, dans ce qui intéresse les dogmes, la pureté de la créance. Dans le reste, il les abandonne quelquefois à leurs propres lumieres, aux passions dont il ne s'est point obligé de purger leurs cœurs. Ainsi à Trente, il se passa plu-

sieurs scénes affligeantes. On en vit quelques-unes de ridicules.

Il fallut une séance entiere pour décider de quel cachet on se servirait pour sceller les décrets du concile. Il en fallut une autre pour examiner si les trois Légats y assisteraient en chape, ou si on ne laisserait qu'à un seul ce droit honorable. Un Prélat qui avoit été volé en chemin, demanda qu'on fît un réglement pour défendre de voler les Évêques. Un Cardinal peu ménagé à Rome par les pasquinades, pria qu'on voulût bien chercher les moyens de bannir les mauvais plaisans & les méchants esprits de cette grande ville.

Quand il fut question de savoir si l'on tendrait des tapisseries à l'endroit des sessions, si l'on mettrait un siége vuide pour représenter le Pape & un autre siége vuide pour représenter l'Empereur, trois Cardinaux & trente Évêques ne se crurent pas en état de décider cette importante question : on attendit, pour prononcer, l'arrivée des Prélats Français & Espagnols.

Mais qu'en résulte-t-il? Ce n'étaient pas des anges qui formaient cette

aſſemblée, ſans doute. Eſt-ce une raiſon pour ne pas rendre juſtice aux excellens projets qui y furent propoſés, aux idées admirables de légiſlation civile & eccléſiaſtique qui y furent développées ?

L'hiſtoire de Fraa-Paolo que les Italiens trouvent ſatyrique & qui n'eſt qu'impartiale, eſt une preuve évidente que le concile était plein d'eſprits éclairés & vertueux, qui ne deſiraient que le bien & la gloire de l'Egliſe : on traverſa peut-être un peu leurs bonnes intentions ; mais on ne les détruiſit point. Il y eut beaucoup d'occaſions, où elles purent paraître & ſe faire adopter.

C'eſt la coutume de commencer de pareilles cérémonies par un diſcours : ce fut un Evêque de Bitonte qui le prononça à celle-ci, & il n'y donna pas de preuves de goût. Il fit l'éloge du concile : il en montra la néceſſité, parce que c'était dans les conciles qu'on avait fait les ſymboles, ordonné les croiſades, dépoſé les Rois & les Empereurs. Il dit que pour créer l'homme & faire naître la confuſion des langues,

Dieu s'y était pris en forme de concile; que la religion avait trois chefs, la doctrine, les sacremens & la charité qui toutes trois demandaient un concile, que tout le monde devait se rendre à Trente comme *dans le cheval de Troie.*

Il apostrophait les forêts des environs & les exhortait à se faire entendre comme autrefois celle de Dodonne, & à prêcher la soumission due au concile. Ensuite, s'adressant aux Prélats, il leur disait qu'ouvrir les portes du concile, c'était ouvrir celles du ciel; qu'il en descendrait une eau vive pour arroser la terre de la science du Seigneur; qu'ils devaient ouvrir leurs cœurs comme une terre sèche pour la recevoir, & que quand ils ne le feraient pas, quand leurs cœurs resteraient vicieux & corrompus, le Saint-Esprit leur ouvrirait toujours la bouche comme *à Caïphe & à Balaam*; enfin que le Concile était une nôce à laquelle il fallait inviter la Grece, la France, l'Espagne, l'Italie, toutes les nations.

Ce discours, suivant Fra-Paolo, fut jugé dans le tems même comme il le

méritait. On le trouva ridicule; cependant les auteurs eccléfiaftiques parlent de l'Evêque de Bitonte comme d'un grand homme.

CHAPITRE XII.

Occupation du concile jusqu'à sa premiere dissolution.

APRES ce début, on parut s'occuper férieufement du fujet pour lequel on était affemblé. On propofa des points de foi à décider, des livres luthériens à condamner, des abus à reformer.

Ce dernier article était le plus délicat. Auffi ne fit-on qu'y gliffer légérement: mais les autres fedébattaient avec vivacité. Les grands articles de foi, ceux qui touchaient l'Églife & fa créance, fe traitaient avec dignité; mais dans les autres objets moins importans, les théologiens à qui l'on donnait carriere, épuifaient toute l'abfurdité de la méthode fcholaftique pour embrouiller les queftions.

Telle fut, par exemple, l'immaculée

conception, source peu intéressante de querelles très-sérieuses, où les Jesuites sont entrés depuis, & qui n'a de respectable que le nom de celle qui en est le sujet.

C'est un de ces objets, dont la curiosité humaine couvre le ridicule à force de mauvais argumens. Il fesait tenir la campagne à deux grandes puissances. D'un côté les R. P. Dominicains lui avaient juré une haine théologique : depuis long-tems, ils l'attaquaient avec toutes leurs forces. Ils s'étaient engagés à la détruire s'ils pouvaient.

De l'autre, les R. P. Cordeliers la regardaient comme un de leurs enfans : ils la défendaient avec prédilection. Ils détâchaient, pour la soutenir, des théologiens aussi entêtés & aussi déraisonnables que les Dominicains. Les deux partis se choquerent avec force. Soto, Vega, l'un Jacobin, l'autre Franciscain, se distinguerent avec éclat : on prodigua les citations & les argumens.

Les Peres, désolés de n'y rien comprendre, soupiraient après le moment de finir, par une décision, ces ennuyeuses disputes. Les Légats, attentifs à ménager

ménager tout le monde de peur d'échauffer les esprits, cherchaient des conciliations.

On prenait deux moitiés d'avis pour former un décret. On ajustait ensemble, comme on pouvait (1), les différens systêmes, & pourvu qu'on n'attaquât point les prétentions du saint Siége, on était écouté avec patience sur le reste. Les décrets ainsi formés allaient à Rome, d'où ils revenaient approuvés & corrigés : alors on les publiait avec éclat dans une assemblée qu'on nommait *session.*

De ces disputes, de ce dégoût, de ce ménagement devait naître une extrême obscurité. Aussi la doctrine du concile était si peu claire, que dans le tems même qu'il durait encore, Dominique Soto écrivit trois livres (2), où il prouvait que le concile avait adopté ses idées. Dans le même tems André Vega, qui pensait tout le contraire, en écrivit quinze pour démon-

(1) Fra-Paolo, Palavicin, continuat. de l'hist. ecclésiastique.

(2) Fra-Paolo.

trer que c'était sa doctrine que le concile approuvait.

Cependant à Trente on prodiguait les anathêmes : on continuait l'examen des livres luthériens ; on les proscrivait sans pitié. Ceux-ci, indignés (1) de voir qu'on voulût toujours les juger & qu'on refusât de les entendre, firent retentir l'Allemagne de leurs cris. Le Pape intimidé, craignant de leur emportement quelque suite funeste, averti que le nombre des Evêques Italiens avait peine à contrebalancer la raison qui parlait avec force à tous les autres, transféra d'abord le concile à Boulo-
1549. gne (2), ville de sa dépendance. Ensuite il le rompit tout-à-fait, quand il vit que Charles V, gagné par ses promesses, ou effrayé des progrès des nouvelles opinions, pensait à leur opposer ses armes. Le saint Pere aimait bien mieux qu'on détruisît les hérétiques par les armes, que de se fatiguer à lancer contre eux des anathêmes peu respectés.

---

(1) *Ibidem.*

(2) Fra-Paolo, Palavicin, continuat. de l'hist. ecclésiastique.

CHAPITRE XIII.

Le concile repris, interrompu sous deux Papes, & enfin invoqué de nouveau par Pie IV. Lainès, le Général des Jesuites y assiste : discours qu'il y tient.

SOus Jules III les mêmes raisons firent reprendre le concile & les mêmes craintes le firent encore dissoudre. Sous Paul IV il n'en fut point question. Ce pontife altier, occupé d'intrigues, de négociations, pensait bien plus à assûrer la grandeur de ses enfans (1) qu'à réformer l'Eglise. Enfin Pie IV en indiqua la continuation, & voulut en voir la fin.

Pie IV, en donnant son consentement à la tenue du concile, avait les mêmes inquiétudes que ses prédécesseurs. Il prit aussi les mêmes précautions; il renforça le détachement des Evêques Italiens, en leur joignant

(1) De Thou.

Lainès & cinq autres Jesuites (1), dont deux avaient le titre de ses théologiens. Lainès avait été aux deux premieres reprises, mais comme simple particulier; ici il parut comme Général de son ordre.

Il ne s'agissait plus alors de ramener les protestans ou de les convaincre. Leur séparation, confirmée par le tems, par des succès & même par des malheurs, était un mal sans remede; mais il fallait épargner au reste de l'Europe, demeuré soumis à Rome, le scandale que donnait une assemblée faite pour fixer la créance sur des objets sacrés, & si long-tems traversée par des intérêts profanes; il fallait sur-tout prendre garde que pour donner cette satisfaction à la catholicité, on ne mît point le saint Siége dans le cas de se perdre.

Parmi les ordres que reçurent les Légats, les plus précis étaient de ne pas permettre (2) qu'on traitât de l'autorité des conciles, de l'institution des

(1) Palavicin.

(2) Fra-Paolo, continuation de l'histoire ecclésiastique.

Evêques, &c. matieres dangereuses & propres à faire naître dans les esprits des idées qu'on voulait étouffer : mais les Légats n'en furent pas maîtres. Trop de personnes étaient intéressées à les rappeller.

En parlant de la consécration des prêtres, on demanda de qui les Evêques tenaient le droit de les consacrer? Si le concile avait décidé qu'ils le tenaient de Jesus-Christ, alors les prélats étaient déclarés indépendans du Pape. Leurs bulles n'étaient plus qu'une formalité civile. Chacun d'eux se serait cru égal en pouvoir à l'Evêque de Rome. Ils en auraient aisément conclu que tous ensemble ils lui étaient supérieurs; c'était-là le coup qu'on redoutait, & c'était celui qu'il fallait parer.

Pour cela, on détacha Lainès (1), avec ordre d'avancer en faveur de l'autorité papale tout ce qui pourrait se dire, sans aucun ménagement. Ce Général, auteur du vœu qui soumet les Jesuites au Pape, n'avait garde de démentir par ses discours une regle sur

(1) Fra-Paolo, Palavicin.

laquelle il fondait en partie la grandeur de son ordre. Il établit d'abord la nécessité d'un seul chef dans l'Eglise. Il dit qu'elle était bien différente des sociétés civiles ; que celles-ci se forment dans le sein de la liberté ; qu'en choisissant un chef, elles lui imposent les loix qu'elles jugent à propos : au lieu que l'Eglise était née *dans l'esclavage* ; que son existence, fondée sur la bonté seule de Jesus-Christ, ne lui permettait point de composer avec le maître qu'il lui avait choisi.

Il prouva ensuite que saint Pierre était ce maître (1) ; que le Dieu fait homme lui avait dit : *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Il prétendit qu'il avait eu seul le pouvoir de faire des Evêques, & que Jesus-Christ, en donnant lui-même ce caractere éminent aux premiers apôtres, avait exercé les fonctions de Pierre ; *qu'il avait pris son pouvoir pour ce moment-là, comme Dieu prit autrefois un peu de l'esprit de Moïse, pour en donner aux soixante-dix vieil-*

(1) Palavicin.

lards qui devaient juger les Ifraélites dans le défert.

De ces preuves convaincantes, il conclut que le Pape était feul monarque de l'Eglife ; que les Evêques étaient des magiftrats fubalternes délégués par lui, & qu'en lui feul réfidait l'autorité fuprême, l'infaillibilité & tous les priviléges que Jefus-Chrift a promis au corps des défenfeurs de fa religion.

CHAPITRE XIV.

Autre fcene où Lainès paraît avec éclat.

On fut choqué, avec raifon, de ce difcours injurieux à tous ceux qui l'écoutaient. Un Evêque Vénitien (1),

(1) Fra-Paolo. Je regrette que les bornes de cet ouvrage ne me permettent pas de donner une idée de leurs difcours ; elle ferait bien capable de défabufer ceux qui ont cru que les Peres au Concile n'avaient ofé parler avec force, & qu'ils avaient plus fuivi les impreffions des Légats que leurs lumieres & leurs confciences.

un Archevêque Eſpagnol, le réfutèrent avec force. Ceux qui n'avaient pas le courage de parler ſi haut, murmuraient ſourdement. Mais on n'y gagna rien. Si les Légats ne firent point paſſer comme un article de foi les ſentimens du Jeſuite, ils vinrent à bout d'impoſer ſilence à ceux qui les combattaient. On fit un décret qui laiſſait les choſes comme elles étaient. La queſtion, ainſi que beaucoup d'autres, reſta indéciſe.

Il en fut de même des abus dont les catholiques ſouhaitaient la réforme avec autant d'ardeur que les proteſtans. Les principaux étaient les diſpenſes, dont on feſait à Rome un commerce public, les annates que les Papes ſe feſaient payer bien exactement avant que de livrer aucune bulle aux prélats élus, les priviléges, les exemptions abuſives prodiguées par le ſaint Siége, & la pluralité des bénéfices. Les Légats étaient étourdis (1) de l'unanimité avec laquelle on s'accordait pour couper ces canaux qui portent à Rome

---

(1) Continuation de l'hiſtoire eccléſiaſtique.

l'argent de toute la catholicité. Lainès se chargea encore de les défendre.

Il fit son possible pour démontrer que Dieu autorisait les Papes à permettre ce qu'il défendait par ses loix; il soutint que c'était une hérésie d'avancer que les souverains pontifes ne pouvaient accorder toute sorte de priviléges (1), que c'en était une autre de prétendre qu'un prélat Allemand ne devait pas posséder les revenus de cinq ou six dioceses; qu'enfin les loix divines & humaines donnaient à l'Evêque de Rome le droit de vendre fort cher aux autres Evêques les bulles qui confirment leur élection.

---

(1) *Ibidem.*



CHAPITRE XV.

Réglemens du concile sur la propriété des biens fonds accordés aux mendians. Les Jesuites s'y conforment après avoir demandé d'en être dispensés. Titres que le concile leur donne.

On ne fut pas persuadé, mais on était fatigué. L'adresse opiniâtre des Légats l'emporta sur l'impétuosité peu soutenue des autres Peres. Ceux-ci ne cherchaient qu'à expédier. Les questions de foi étaient décidées. Il ne restait plus que des matieres de discipline, très importantes sans doute, mais auxquelles différens objets, relatifs aux circonstances, pouvaient empêcher qu'on ne donnât une égale attention.

Les prélats, indifférens désormais sur des questions qu'ils voyaient bien qu'on ne leur permettrait jamais de décider, précipitaient d'autres petits réglemens qu'on leur abandonnait volontiers pour les occuper. Ils en fe-

faient sur l'ordre, sur le mariage, qu'ils interdirent aux prêtres (1), quoique le grand nombre fût pour le permettre. Ils accorderent aux mendians le droit de posséder des biens fonds.

Les Capucins, les Minimes seuls & les Jesuites refuserent d'être compris dans cette concession; mais le lendemain Lainès se ravisa. Il voulut, comme les autres, être autorisé à posséder des immeubles, *afin*, dit-il, *que pouvant profiter de cette permission, & n'en profitant pas, sa Société en eût plus de mérite devant Dieu.* 1563.

Elle fut peu curieuse apparemment de cette espece de mérite, car de tous les ordres mendians, aucun n'a eu plus de goût pour les biens fonds & les possessions solides que les Jesuites. On fit aussi un réglement contre un abus qui préjudiciait à l'ordre civil, & causait du trouble dans les familles.

Beaucoup de personnes s'attachaient à un cloître, sans y prononcer de vœu. Soit dévotion mal entendue, soit faiblesse d'esprit & séduction de la part

(1) *Ibidem.*

de quelques moines adroits, elles prenaient l'habit de l'ordre, elles le portaient dans le monde sans renoncer d'ailleurs à aucun des droits de citoyens. Elles jouissaient de leurs biens, elles recueillaient des successions, & finissaient par en avantager les maisons où on les engageait enfin à s'attacher irrévocablement. On remédia à cet inconvénient en fixant le tems où il serait permis de porter l'habit d'une religion, sans en prononcer les vœux, sans se détacher entierement du monde.

Ce qui était un abus dans les autres ordres, fesait, comme on l'a pu voir, un des principaux articles des constitutions des Jesuites. Lainès aurait été au désespoir de les laisser entamer. Les Légats, pour qui il avait eu tant de complaisance, furent aussi complaisans à leur tour. Ils inférerent dans les registres (1) que le concile n'avait point eu intention de rien changer aux réglemens des clercs de la Société de Jesus.

---

(1) Fra-Paolo.... Continuat. de l'hist. ecclésiastique.

Ce peu de mots est devenu le sujet d'un triomphe puérile pour les historiens Jesuites. Ils en ont conclu, & ils ont dit que leur ordre avait été approuvé à Trente par l'église universelle : faire tant de bruit d'une preuve si faible, c'est donner lieu de croire qu'on craint de n'en pas trouver de meilleures.

CHAPITRE XVI.

Fin du concile de Trente. Disputes qui s'éleverent sur la préséance.

VOilà par où se termina une assemblée respectable à jamais pour tous les *catholiques*, mais dont l'utilité n'égala point la réputation. Elle donna sur certains articles de foi des explications qui, par la malheureuse disposition des esprits, ne satisfirent personne de ceux qui les avaient demandées; elle ne ramena au sein de l'Eglise aucun de ceux qui s'en étaient écartés.

Ses réglemens sur la discipline ne furent reçus dans aucun des royaumes

où l'on veut, conformément à l'esprit de l'évangile, que les actes de religion ne préjudicient pas à la bonne police. Elle ne se déshonora point à la vérité par des actions cruelles, par des parjures, comme celle de Constance; les mœurs étaient devenues plus douces, & d'ailleurs les luthériens eurent soin de ne pas lui en donner l'occasion.

C'est probablement la derniere de ce genre qu'on verra dans le christianisme. Il n'est pas vraisemblable que les intérêts des Princes, toujours opposés, en favorisent de pareilles, aujourd'hui sur-tout que la religion est éclaircie autant qu'elle peut l'être, que les lumieres & la réflexion ont éteint l'enthousiasme, que toutes les sectes sont d'accord de s'en tenir à leur créance actuelle, & que les intrigues presque inséparables d'un concile, risqueraient peut-être d'affaiblir le respect dû à ses décisions.

Il n'est pas inutile de remarquer que Lainès eut à Trente une dispute au sujet de la préséance. Il convenait qu'il ne devait pas être avec les ecclésiastiques, parce qu'il n'était point séculier, mais il ne voulait pas non plus être

avec les moines, parce qu'il n'était pas régulier. Les Légats appaiſerent tout en le mettant tout ſeul à part.

Les écrivains ennemis de la Société lui ont reproché, avec amertume, cette démarche du ſecond de ſes Généraux. Ils l'ont attribuée à un orgueil impertinent. Perſonne, que je ſache, même parmi les Jeſuites, n'a eſſayé juſqu'ici de la juſtifier. Rien n'était pourtant plus facile. Il était aiſé de faire voir qu'il y avait dans la diſtinction de Lainès bien moins de petiteſſe, que de politique.

Un des grands crimes que l'on feſait, & que l'on continua long-tems encore après à faire en France aux Jeſuites, c'était de ne tenir à aucune des deux diviſions de l'état eccléſiaſtique. On leur reprochoit d'être des eſpeces d'amphibies dangereux, par cela même qu'ils n'avaient pas un genre diſtinct & connu.

Cette objection était adroite dans les circonſtances où ils ſe trouvaient. On a pu voir, par la requête de l'Evêque de Paris, que ſi les Jeſuites avaient fait choix d'un des deux états, on ſe feroit également cru autoriſé à demander leur deſtruction.

S'ils s'étaient dit séculiers, on ne leur aurait pas permis de vivre en corps; on les aurait forcés de se mettre dans la dépendance des Universités, de se conformer à leurs statuts, de n'enseigner que dans leurs colléges, & avec leur consentement.

S'ils s'étoient dit réguliers, ce titre seul aurait paru suffisant pour les exclure de l'éducation de la jeunesse. Rien n'était donc si précieux aux Jesuites que l'ambiguité où ils se renfermaient à cet égard.

Or, dans un siecle, & dans une assemblée où presque tout se passait en cérémonie, où la moindre formalité pouvait fonder où détruire des prétentions, Lainès était obligé d'apporter le plus grand soin à ne rien faire dont on pût se prévaloir contre lui. S'il s'était rangé sans discuter dans la foule des moines, ou dans celle des docteurs non cloîtrés, il aurait paru adopter l'état auquel il se serait uni. Il est donc évident qu'il ne pouvait se passer de recourir à une distinction puérile en apparence, mais que les mœurs du siecle, & sa propre situation, rendaient absolument nécessaire.

Ce qui le prouve, c'eſt que d'autres que ce Jeſuite (1) troublerent auſſi le concile par ces diſputes ridicules auxquelles la vanité attache tant de grandeur : elles étaient agitées à Rome avec violence entre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & celui de France ; l'embarras était de ſavoir qui porterait la queue du Pape, qui lui donnerait à laver, à qui on préſenterait d'abord l'encens & la paix. Le ſaint Pere, qui avait alors envie de gagner la France, décida pour elle. Quelque tems après, ayant beſoin de l'Eſpagne, il donna ordre qu'on mît à Trente une parfaite égalité entre les deux miniſtres.

Le Cardinal de Lorraine, qui était au concile, prit feu ſur cette injuſtice. Il déclara qu'il monterait en chaire pour faire voir combien il y avait de danger pour la chrétienté à placer les deux Ambaſſadeurs ſur la même ligne. Il aſſûra qu'il prendrait ſon crucifix à la main, qu'il crierait *miſéricorde*, & conjurerait les Peres qui aimeraient la religion, de le ſuivre.

(1) Fra-Paolo.

Il ne donna point cette ridicule comédie. Mais pour trouver un milieu, il fallut plus de négociations & de peines qu'il n'en avait fallu pour terminer la ſeconde guerre punique entre Rome & Carthage. Le concile même, en ſe ſéparant, donna une déclaration authentique pour reconnaître qu'il n'avait point prétendu nuire à la préſéance des Souverains, & que par tout ailleurs ils étaient maîtres de pourſuivre ces nobles droits comme ils le jugeraient à propos. C'eſt ainſi que les hommes, toujours vains & faibles, trouvent moyen de mettre de la puérilité dans les occaſions qui ſembleraient exiger plus de décence & de grandeur.





HISTOIRE IMPARTIALE DES JESUITES.

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

Disgrace arrivée aux Jesuites du Japon. Examen d'une calomnie atroce hasardée contre eux.

Le dévouement de Lainès était récompensé par les honneurs & les priviléges dont on le comblait à Rome. Sa Société ne perdait point de vue le dessein de s'aggrandir dans le reste du monde; & dans plusieurs endroits, elle

jouissait du succès le plus favorable; il n'y avait déja presque point de pays où elle n'eût des maisons solidement établies.

Il faut avouer qu'elle en était digne par le zele infatigable, & même le mérite de plusieurs de ses membres. Il leur arrivait quelquefois aussi des mortifications, mais c'étaient des épreuves qui prévenaient l'indolence où une trop longue prospérité aurait pu les jetter.

Par exemple, ils avaient obtenu d'un petit Roi du Japon, la possession d'une ville entiere (1), où il leur était permis de ne point souffrir d'idolâtres. Les Bonzes, irrités d'une pareille concession, gagnerent sous main des gens sans aveu, qui mirent le feu à la ville. Elle fut toute réduite en cendres.

Les Jesuites auraient mérité un châtiment plus cruel, s'il était possible de prouver un trait que rapporte un auteur bien suspect (1), & qui par bonheur

(1) Charlevoix.

(2) Histoire de la compagnie de Jesus.

n'a dans une hiſtoire imparfaite, donné que des preuves d'acharnement contre cet ordre. Il aſſure que ces Peres avaient fait le complot de s'emparer au Malabar de toutes les côtes de la pêcherie, & ſur-tout du canton qui eſt le plus fameux par la pêche des perles. Suivant lui, ils trouverent moyen d'engager les habitans à entrer dans des vaiſſeaux préparés à ce deſſein; enſuite ils les tranſporterent tous dans une iſle déſerte, où ils les laiſſerent périr de faim & de miſere. Un pareil crime, infructueux, nuiſible même à ceux qui l'auraient commis, eſt ſi évidemment une calomnie, que la honte en retombe ſur celui qui le raconte.

En effet, ſi les Jeſuites avaient voulu s'emparer du pays, pourquoi le dépeupler en détruiſant les habitans? Il leur fallait quelqu'un pour pêcher les perles; par quelle politique auraient-ils été ſonger à ſe défaire eux-mêmes d'un peuple nombreux, accoutumé à cette pêche? D'ailleurs, on ne leur a jamais reproché d'avoir eſſayé de ſubjuguer ainſi par la force des Empires entiers. Le Paraguai eſt la ſeule poſſeſſion de cette eſpece qu'ils aient eue, & nous

verrons bientôt que la maniere dont ils s'y prirent, pour se l'assurer, fut très-éloignée de la violence. L'inventeur de cette histoire mal concertée a encore la maladresse de citer le Jesuite Sachin comme son garant. Une pareille hardiesse pourrait, ce semble, mériter un nom un peu plus fort. Les Jesuites conduisaient au bûcher de l'Inquisition quelques malheureux particuliers, pour l'édification & sur-tout pour l'exemple de tous les autres; mais ils étaient trop sages & trop habiles pour travailler à détruire des peuples entiers qu'ils auraient pu gagner.



CHAPITRE II.

Les Jeſuites vont en Egypte eſſayer de ſoumettre au Pape l'Egliſe Cophte.

DANS le tems à-peu-près où on les accuſe injuſtement d'avoir été ſi cruels, la crédulité du Pape trompée les expoſait à recevoir un affront en Egypte. On ſait que la religion catholique eſt née en Aſie. Elle y a long-tems régné avec ſplendeur. Conſtantinople, Anthioche, Alexandrie, ont été des ſiéges occupés par des Patriarches reſpectables & conſidérés dans tout l'Empire.

Les Papes & l'Europe ne jouaient alors qu'un rôle obſcur; l'Occident, en proie à l'ignorance & aux ravages des barbares, n'excitait ni l'attention, ni l'envie de l'Orient riche, embelli par la culture des lettres & des arts, & ſupérieur au reſte de la terre, autant par le génie de ſes habitans, que par la beauté du climat. Tout eſt changé depuis. Les Papes ſont devenus des Princes puiſſans; les Patriarches Aſiatiques ſont

tombés avec leurs peuples dans un esclavage honteux & cruel.

Cependant le souvenir de leur ancienne grandeur les enorgueillit encore. Ils ne peuvent se faire à l'idée de regarder comme leur maître le Chef des Evêques Occidentaux. C'est à cette opiniâtreté qu'il faut attribuer la longue durée du schisme qui les sépare d'avec nous. C'est l'ambition qui l'a causé : c'est elle qui l'entretient.

Les Papes ont toujours desiré avec ardeur cette réunion qui les comblerait de gloire. Ils n'ont manqué aucune des occasions qu'ils ont cru capables de la procurer. Cette disposition habituelle qu'on leur reconnaît, a causé plus d'une aventure où des Asiatiques rusés ont mis à profit la crédulité Européenne. C'est ce qui arriva cette année.

L'Egypte fait un démembrement considérable de l'ancienne Eglise. Le christianisme y subsiste sous le gouvernement du Patriarche d'Alexandrie, à qui les Turcs vainqueurs n'ont ôté ni sa dignité, ni son pouvoir spirituel. On appelle Cophtes, ces chrétiens esclaves qui, dans leur humiliation, sont encore fiers de former une Eglise indépendante.

dépendante. Un Cophte intriguant (1) se trouvait à Rome, sans qu'on sût trop ce qu'il y était venu faire. 1561.

Il fabriqua dans sa langue des lettres qu'il porta au Saint Pere, en l'assurant qu'elles venaient du Patriarche de sa nation. Comme personne n'entendait cette langue, on le pria lui-même de vouloir bien les traduire. Il y mit ce qu'il voulut, & par sa traduction, il paraissait que le Patriarche desirait de se réunir avec l'Eglise Romaine. Il priait le Pape de lui envoyer des gens savans & capables de travailler à ce grand ouvrage.

Le fourbe, chargé d'une mission si importante, fut accueilli, caressé, comblé de présens. Quand il voulut partir, on lui donna pour l'accompagner, deux Jesuites qui devaient recevoir l'abjuration du Patriarche, & lever les doutes de ce Prélat bien intentionné. Leur arrivée à Alexandrie détruisit l'illusion : l'Evêque Cophte ne voulut point les entendre, & leur guide leur avoua sincerement qu'il s'était moqué d'eux.

(1) Sachin.

Ce n'eſt pas la ſeule fois que le zele louable des Jeſuites les a expoſés à de pareils accidens. Dans le dernier ſiecle, lorſque Louis XIV ſe feſait un honneur d'étendre par-tout ſa religion & ſa gloire, on entendit tout d'un coup parler en France d'un puiſſant Prince des Maronites, d'un Emir du Mont Liban (1), nommé Abou-Nauzel. Ce Prince, maître d'une nation nombreuſe, cherchait, diſait-on, à la ramener à la foi catholique. Les Jeſuites, richement établis aux échelles du levant, devaient être les miniſtres de cette négociation. Louis XIV trompé, fit écrire à l'Emir du Liban par ſes Miniſtres. Il lui envoya de riches préſens.

Cependant, quand on eut approfondi la choſe, il ſe trouva que cet Abou-Nauzel était un payſan groſſier parmi une nation très-groſſiere. Le véritable Emir l'avait fait dépouiller de ſon bien pour quelque crime. N'ayant plus de reſſources, il s'amuſait, pour vivre, à voler les paſſans.

(1) Voyages du chevalier d'Arvieux.

CHAPITRE III.

L'Universîté de Paris intente un procès aux Jesuites.

Etre trompé par un Egyptien conjointement avec le Pape, n'était pour la Société qu'un chagrin médiocre. L'Univerſité de Paris lui préparait un bien autre ſujet d'inquiétude & de douleur. Lors de la réception des Jeſuites à Poiſſy, elle n'avait point été conſultée. Le commencement des troubles qui ſe feſaient déja ſentir en France, lui donnait une conſidération dont elle ſe prévalut. D'ailleurs, l'éclat avec lequel ces rivaux ſi long-tems écartés avaient ouvert leurs écoles, le nombre d'écoliers qu'ils lui avaient enlevés, étaient des raiſons ſuffiſantes pour la pouſſer à la vengeance. 1564.

L'ouverture de ces écoles avait été faite en vertu d'une eſpece de fraude peu tolérable. Un Recteur, nommé Julien de Saint-Germain, avait vendu les intérêts de ſon Corps. Sans en parler à

personne, sans être autorisé par l'Université, il avait délivré aux Jesuites des lettres pour leur permettre d'ouvrir un collége.

La durée de cette magistrature scholastique n'est pas longue. A peine le tems de Saint Germain fut fini, que son successeur agit tout autrement. Il fit citer les Professeurs intrus au tribunal (1), pour répondre sur cet attentat. On leur fit soutenir une espece d'interrogatoire. C'est alors qu'ils firent cette fameuse réponse dont on a fait depuis le sujet de tant de plaisanteries injustes, ainsi que beaucoup d'autres choses dont on rit toujours, quoiqu'elles ne soient pas mieux fondées.

Qui êtes-vous, demanda le Recteur? *séculiers* ou *réguliers*? C'était un piége qu'on leur avait déja tendu plusieurs fois. Comme séculiers, on disait qu'ils n'avaient pas le droit de vivre en commun & de former un Ordre; comme

(1) C'est ainsi qu'on appelle une assemblée composée du Recteur & des Procureurs des Facultés, qui se réunissent pour délibérer sur les intérêts du corps.

réguliers, on vouloit qu'ils perdissent le pouvoir d'enseigner. Les Jesuites, pour ne pas se compromettre, répondirent : *Nous sommes tels que le Clergé nous a nommés à Poissy* (clercs de la Compagnie de Jesus).

Comme l'usage du pédantisme de ce tems-là fesait employer le latin préférablement au français, sur-tout par les professeurs de l'Université, les Jesuites répondirent dans la même langue : *sumus tales quales*, &c. C'est de-là qu'est venu ce *tels quels* qu'on trouvera perpétuellement dans tous les ouvrages de parti qu'on écrira contre eux, & qui ne seront sûrement dictés ni par l'amour de la vérité, ni par le bon goût.

L'interrogatoire n'ayant produit que cette réponse peu satisfaisante, il fallut recourir au Parlement pour vuider le fonds de la dispute. Les deux parties comparurent, & sollicitérent chacune un arrêt favorable. L'Université redoutait la plume de ses ennemis : elle fit assembler tous les libraires qui alors apparemment dépendaient d'elle (1) :

(1) Histoire ecclésiastique.

elle leur fit jurer de ne favoriser en rien les Jesuites. On voit qu'elle leur suscitait par-tout des difficultés & des obstacles.

CHAPITRE IV.

Consultation d'un Avocat célebre, donnée contre les Jesuites.

L'Université s'appuiait d'une consultation donnée par un Avocat fameux, nommé Dumoulin, & rappellée souvent, ainsi que le procès qui l'occasionna. Cette consultation faite par un particulier, & beaucoup moins citée que le décret de la Sorbonne, lui est pourtant bien supérieure. Elle est aussi solide, aussi sage que le décret de la Sorbonne l'est peu. Elle contient réellement tout ce qui pouvait se dire contre les Jesuites, tout ce qui pouvait les rendre suspects & dangereux. Je la rapporte, afin qu'on puisse aussi en faire la comparaison.

D'ailleurs on sera bien-aise peut-être de voir comment un grand

Evêque & un avocat ont envisagé la même question. Par leur maniere de la traiter, par la différence des raisons qu'ils détaillent, on sentira qu'une même façon de penser n'est pas toujours dirigée par les mêmes regles, & que l'état des hommes influe beaucoup sur leurs principes.

CONSULTATION
De DUMOULIN sur cette question:

Doit-on recevoir les Jesuites dans le royaume de France & dans l'Université de Paris ?

« Non-seulement il n'est d'aucune » utilité, mais il est au contraire très- » dangereux pour le royaume de France » & l'Université, de les recevoir, pour » les raisons suivantes ».

» Premierement. Parce que l'Institut » des Jesuites est contraire aux anciens » canons, qui défendent d'établir au- » cune nouvelle religion, & disent » qu'il faut se contenter de celles qui » sont déja établies ; autrement on ne » finirait point d'ériger tous les jours » de nouvelles sectes qui ne servent

» qu'à surcharger le peuple, & à
» mettre le trouble & la confusion dans
» la hiérarchie eccléfiastique, sur les
» droits de laquelle ces nouveaux ins-
» tituts cherchent toujours à empiéter.

» Secondement. Cet établissement
» est contraire aux arrêts de la Cour qui
» ont rejetté les Jesuites, non-seule-
» ment comme des gens inconnus,
» mais comme des étrangers incapables
» d'avoir dans ce royaume aucun titre.
» Ce qui a fait que notre illustre Parle-
» ment a rejetté cette nouvelle secte
» comme une religion faite à plaisir.

» Troisiemement. Parce que cet ins-
» titut est manifestement contraire au
« Concile tenu à Nice en 1538, com-
» posé des plus savans hommes qui
» fussent alors, parmi lesquels il y avait
» quatre Cardinaux, un très-grand
» nombre d'Archevêques & d'Evêques,
» & de savans Abbés que Paul III avait
» assemblés pour délibérer sur la ma-
» niere dont on pourrait remédier
» aux abus & aux maux de l'Eglise. Un
» des principaux & par lequel on crut
» devoir commencer, fut l'établisse-
» ment des nouvaux ordres qu'on jugea
» devoir .défendre; enjoignant à tous

» ceux qui étaient entrés dans ces nou-
» veaux instituts, d'en sortir au plutôt, &
» aux Evêques de les en chasser. C'est
» ce qu'avait pensé avant eux le Cardi-
» nal de Cambrai, *Pierre d'Ailly*, com-
» me on le voit dans son livre intitulé
» *de la réforme de l'Eglise*, qu'il fit im-
» primer dans le tems qu'il était au
» Concile de Constance. C'était aussi
» le sentiment de l'Archevêque d'Ar-
» mach, de Guillaume de Saint-
» Amour, un des plus savans doc-
» teurs de l'Université de Paris, à qui
» Jean Gerson, Chancelier de cette
» même Université, a donné si juste-
» ment de si grands éloges.

» Quatriemement. L'établissement
» des Jesuites est pernicieux à tout le
» royaume de France, lequel, comme
» on le voit, n'est déja que trop accablé
» par la multitude des couvents. Or si
» on a accordé une fois un couvent à
» ces religieux ainsi qu'ils le deman-
» dent, ils s'étendront bientôt par tout
» le royaume, aux dépens non seule-
» ment du peuple, mais au détriment
» de toutes les églises de France. Nous
» en avons un exemple tout récent en la
» personne de *François de Paule*, qui

» étant venu sur la fin du regne de
» Louis XI à Tours, y acheta six ar-
» pens de terre. Ses disciples ne se con-
» tentant pas de ce petit héritage que
» leur avait laissé leur fondateur, ont
» employé toutes sortes de voies pour
» se procurer dans l'espace de quatre-
» vingts ans ce grand nombre de mai-
» sons qu'ils ont aujourd'hui en France.
» Ce sera encore pis des Jesuites; car
» comme ces religieux se vantent
» d'avoir une origine bien plus relevée
» que les autres moines, ils esperent
» aussi faire de bien plus grands progrès
» & en bien moins de tems. C'est à quoi
» il faut s'opposer de bonne heure.

» Cinquiemement. Cet institut n'est
» pas seulement contraire au bien pu-
» blic: il l'est encore au bien particu-
» lier du royaume qu'il expose à de
» très-grands périls, en ce que ces reli-
» gieux sont autant d'espions qui révé-
» leront aux Puissances voisines tout ce
» qui se passe chez nous: car ces Peres at-
» tirent chez eux quantité d'Espagnols,
» d'Italiens & un grand nombre d'au-
» tres étrangers auxquels ils font des
» pensions, ce qui leur facilite les
» moyens de sçavoir toutes les choses

» qu'ils veulent révéler. Or comme » toutes ces choses sont fort suspectes » & très-dangereuses dans un Etat, les » Rois les ont cru dignes de leur atten- » tion, & ont jugé à propos de faire des » ordonnances pour les prévenir.

» Sixiemement. L'institut des Je- » suites est contre le droit public, qui » défend d'établir aucun nouveau col- » lége. Et on peut dire en général que » tout nouveau collége est par lui-même » illicite, à moins qu'on ne fasse voir » une permission particuliere du Sou- » verain, en vertu de laquelle il a été » établi. Or ceux qui, de leur autorité » privée, établissent quelque collége, » méritent d'être punis aussi sévere- » ment que ceux qui s'emparent à main » armée d'une place ou d'une église » publique. En vain ces religieux vou- » draient s'appuier sur la loi que Cons- » tantin fit en faveur des églises chré- » tiennes, parce qu'alors il n'y avait » d'autres colléges que ceux que » tenaient les Evêques & les Curés qui » ont succédé aux apôtres & aux dis- » ciples de Jesus-Christ. Cette loi ne » peut pas s'entendre des couvents, ni » des monasteres, qui n'ont été établis

„ que long tems après. Ainsi les Jesuites
„ ne peuvent jouir de ce privilége, ni
„ s'autoriser, quand ils le voudraient,
„ de cette loi qui fut abolie par les Em-
„ pereurs Valentinien & Valens, à
„ cause de l'abus qu'en fesaient les
„ clercs de l'Eglise Romaine, qui, à la
„ faveur de cette loi, extorquaient les
„ biens des mourans. C'est ce qui ar-
„ riva du tems de Saint Ignace, qui
„ loue beaucoup la sagesse du décret de
„ ces Empereurs qui abolissait celui de
„ Constantin, & qui s'emporte avec
„ beaucoup de zele contre l'avarice sor-
„ dide des clercs de son tems. Que ne
„ dirait-il pas aujourd'hui, s'il vivait,
„ & qu'il vît l'avarice des Jesuites, qui
„ vendent à beaux deniers comptans
„ leurs prieres & leurs suffrages? & néan-
„ moins ils ne veulent point travailler,
„ malgré tout ce qu'en a dit Saint Au-
„ gustin après Saint Paul. Ils ne veu-
„ lent point se soumettre aux regles des
„ autres, quoique les saints canons
„ l'o donnent; mais sous une appa-
„ rence de simplicité, ils veulent éta-
„ blir pour ainsi dire, un nouveau
„ royaume, sans s'embarrasser de la
„ défense & de la malédiction que

„ Dieu a prononcée contre eux.

„ Sept emement. On ne doit point „ les recevoir, parce qu'en établissant, „ comme ils font, au milieu de l'Uni- „ versité, de nouveaux colléges, de „ nouveaux professeurs & de nouvelles „ leçons, c'est établir une nouvelle „ doctrine, & pour ainsi dire une nou- „ velle église, non-seulement sans sa „ permission, mais même sans vouloir „ se soumettre aux statuts de ladite „ Université; ce qui est monstrueux, „ séditieux & contraire au bien public.

„ Huitiemement. L'Université de „ Paris a déja assez, & n'a même que „ trop de colléges approuvés, & qui sont „ des plus anciens; d'où il s'ensuit „ que le nouveau collége des Jesuites „ doit être rejetté comme inutile, & „ qu'on n'en doit point souffrir l'éta- „ blissement.

„ Neuviemement. Ces religieux s'in- „ gerent de prêcher sans la permission „ de leurs Evêques & des Curés. Ils „ ont même déja composé, sans la per- „ mission des uns & des autres, un „ nouveau catéchisme plein d'erreurs „ & de superstitions qu'ils débitent & „ enseignent au petit peuple & aux

„ femmelettes; de sorte qu'on voit déjà „ qu'ils saisissent toutes les occasions „ d'enfreindre les édits de pacification: „ ce qui est très-pernicieux au royaume, „ & n'y peut produire qu'un mal irré- „ parable „.

" Pour toutes ces raisons & plusieurs „ autres encore qui ne sont pas moins „ solides, l'Université de Paris est bien „ fondée à intenter procès aux Jesuites, „ & à les contraindre par voie de jus- „ tice à se désister de toutes ces nou- „ veautés. Tel est mon avis. Signé, „ Charles Dumoulin, ancien Avocat „ du Parlement de Paris, & du Conseil „ du Roi de France & de l'Empereur „.

La force de la vérité oblige de faire ici un aveu humiliant pour la faiblesse humaine. On se tromperait, si l'on croyait que la justice & l'envie de la faire rendre furent les seules raisons qui engagerent Dumoulin à se décider contre les Jesuites avec tant de vigueur.

Il avait été calviniste (1), & ensuite luthérien. Il avait écrit contre quelques abus de la Cour de Rome. La crainte

---

(1) De Thou.

d'en être puni, l'avait forcé de s'enfuir en Allemagne. Plein de ressentiment contre les Papes, il cherchait à s'en venger sur ceux qu'on regardait comme leurs favoris. C'est ainsi que les hommes ne sont souvent justes que par passion. Ils disent la vérité comme ils appuieraient des calomnies, si elles leur étaient plus favorables ; mais l'Université, en produisant la consultation de Dumoulin, n'avait garde de parler des motifs qui l'avaient dictée.

CHAPITRE V.

Les religieux mendians veulent intervenir contre les Jesuites.

Les ordres mendians intervenaient aussi en faveur de ce corps, pour leur intérêt particulier. On se souvient du legs que l'Evêque de Clermont avait fait aux Jesuites. Ceux-ci n'avaient pas encore pu parvenir à se le faire délivrer. Les autres moines, pour avoir renoncé aux richesses, n'avaient pas oublié le prix de l'argent comptant. Ils

s'imaginerent que s'ils pouvaient contribuer à faire chasser les légataires, il ne serait pas impossible qu'ils fussent mis à leur place pour recueillir cette importante succession.

Ils présenterent donc une requête où ils demandaient que le legs de Guillaume Duprat fût appliqué aux quatre ordres mendians de la ville de Paris. " Ils étaient si nécessiteux, disaient-„ ils, qu'ils allaient, par faute de „ vivres & vu le peu de charité du „ public, être obligés de renvoyer tous „ leurs novices „.

Cependant, comme on ne fit que rire de leur requête, ils supporterent patiemment leur nécessité, ou la charité publique se réchauffa; ou bien ils trouverent moyen de s'en passer: ils garderent leurs novices, & presque tous trouverent peu après des fonds assez considérables, pour prodiguer l'argent à la ligue, quand il s'agit de bouleverser la France.



CHAPITRE VI.

Le procès de l'Université contre les Jesuites est entamé. Plaidoyer de Pasquier contre ces religieux.

DEPUIS que les Jesuites existent, ils 1564.
ont fait, du moins en France, la réputation de tous les gens de loi qui ont eu quelque affaire à plaider contre eux. Ces avocats avaient l'avantage de parler devant un public prévenu. Ils trouvaient des oreilles favorablement disposées, & une multitude de bouches intéressées à les louer. C'est ce qui arriva à Etienne Pasquier, chargé ici de la défense de l'Université. C'était un jeune homme, peu connu jusques-là, mais digne de l'être. Il a dans la suite donné d'autres preuves de talent & d'érudition.

Il employa contre ses adversaires de très-bonnes raisons : on les verra détaillées & même exposées avec plus de force dans un plaidoyer prononcé plusieurs années après, sur la même af-

faire, par Arnauld, qui s'y est aussi couvert de gloire. On peut seulement l'accuser d'avoir mis trop d'aigreur, comme le sage magistrat qui parla pour la partie publique, le lui reprocha (1).

Soit défaut de son âge, soit envie de plaire à ceux qui l'employaient, cet avocat prodigua le fiel dans un discours où il ne fallait développer qu'une raison douce & persuasive. Il alla jusqu'à comparer Saint Ignace à Luther (2); il assura que l'un & l'autre étaient nés pour renverser toutes les loix divines & humaines.

Cette comparaison odieuse aux yeux des catholiques, devait paraître encore plus injuste à ceux des protestans. Saint Ignace avait consacré toute sa vie au fanatisme, à l'enthousiasme ou aux Souverains Pontifes; Luther avait passé toute la sienne à les combattre. L'un, par ses réglemens, avait cherché à jetter la raison dans l'esclavage, à borner ses progrès. L'autre avait brisé

(1) *Voyez* de Thou. Ce magistrat se nommait Dumesnil : il était Procureur général.

(2) *Ibidem.*

ses chaînes, il l'avait mise dans la plus libre indépendance. Le premier n'était que le fondateur obscur d'un ordre qui fesait toute sa gloire; l'autre, sans s'honorer du nom de Prophete, était considéré par la moitié de l'Europe, comme son libérateur.

Enfin à ne regarder que les qualités humaines, celles qui décident de la réputation & non pas du salut, Luther avec quelques défauts, était un grand homme; Ignace avec quelques vertus, n'était qu'un homme très-ordinaire. Il n'y avait donc aucun lieu de les comparer, mais il n'était pas question de dire des choses justes. Il fallait faire haïr les Jesuites, & Pasquier était en place pour cela.



CHAPITRE VII.

Plaidoyer pour les Jesuites. Décision qui leur est favorable.

VERSORIS, qui plaida pour la Société, dit des choses tout opposées, comme il était naturel. Pasquier avait comparé Ignace à Luther, Versoris compara Luther à un serpent, & les Jesuites à la fleur du frêne, qui, suivant un préjugé populaire, est un arbre mortel pour tous les animaux venimeux.

Il prétendit que Dieu n'avait permis aux nouvelles opinions de s'introduire dans le monde, que dans le tems précisément où il fesait naître la Société de Jesus pour les combattre. Il fut moins mordant que ses adversaires. Il tâcha pourtant de l'être autant qu'il put, puisqu'il s'attira le même reproche du Procureur Général.

Celui-ci fit un discours aussi solide que modéré. Après être entré dans le détail de l'institut des Jesuites, autant qu'on le pouvait alors, qu'il n'était

pas encore connu, il conclut à leur expulsion, fondé principalement sur ce qu'ils avaient prêté serment à un Général Espagnol, & sur ce qu'étant étrangers, il était dangereux de leur confier l'éducation de la jeunesse française.

Ces considérations étaient frappantes; aussi les Jesuites se donnaient des mouvemens violens pour en affaiblir l'effet. Ils avaient parmi eux un homme actif, nommé Possevin, déja fameux pour avoir été négocier en Savoie, en Pologne & jusqu'en Moscovie, mais pour des affaires étrangeres à sa Société.

Ce Pere partit de Paris. Il courut à Bayonne où était alors la Cour : il en revint avec la même promptitude, & rapporta des lettres de tout ce qu'il y avait de distingué qui s'intéressait pour les Jesuites. Le Général, qui était alors Borgia, se jetta aux pieds du Pape. Le saint Pere écrivit à l'Evêque de Paris, aux Cardinaux, à tous ceux sur qui il espéra que sa recommandation pourrait avoir du poids.

Une chose qui pourrait faire croire que les Jesuites n'étaient pas universel-

lement regardés comme dangereux, ou qu'ils avaient l'art de séduire les esprits les plus éclairés, c'est que des magistrats, célebres par leurs lumieres & par leur attachement au bien de l'Etat, se déclarerent pour eux. Le Chancelier de Lhopital, le Premier Président Christophe de Thou (1), parent de l'historien, & d'autres écrivirent ou agirent en leur faveur.

D'ailleurs, de l'aveu de M. de Thou, l'idée qu'avait employée Versoris en représentant la Société de Jesus comme un préservatif contre les nouvelles erreurs, leur gagna la plupart des Juges. Cet écrivain, aussi impartial qu'éloquent, convient, comme on l'a déja dit, que la persuasion où l'on était que ces Peres se destinaient singulierement à faire la guerre aux protestans, leur valut une décision favorable. *Odio protestantium, quibus debellandis isti homines nati videbantur.*

Sans leur donner gain de cause entier, on leur permit d'ouvrir un collége; on les autorisa à continuer d'enseigner la jeunesse sans être du corps

(1) Du Boullai.

de l'Université, mais sans en dépendre Cette querelle, quoique renouvellée encore depuis, n'a pas été décidée davantage. L'Université a toujours vu avec regret s'élever à côté d'elle un bâtiment suspect qu'elle ne pouvait détruire.

CHAPITRE VIII.

Proscription des calvinistes : la saint Barthelemi.

On a vu les Jesuites long-tems rejettés par le Parlement, dont quelques membres étaient soupçonnés de pencher pour le sentiment des calvinistes (1). On peut être étonné de le voir aujourd'hui favoriser une Compagnie

---

(1) Henri II avait été arrêter lui-même un Conseiller nommé Anne du Bourg, qui fut peu de tems après condamné & exécuté comme hérétique. Cette violence était un triste présage de toutes les violences qui ne tarderent pas à la suivre.

qui s'annonçait pour travailler à leur ruine. La raiſon en eſt ſimple. Les diſpoſitions de la Cour commençaient à influer ſur ce corps reſpectable ; on avait impoſé ſilence aux magiſtrats les plus ſages, comme le Chancelier de Lhopital, le Préſident de Thou; on avait ſéduit ou intimidé les autres; on leur avait arraché un édit de proſcription contre le célebre Amiral de Coligni; ils paraiſſaient commencer à autoriſer les perſécutions qu'on ſe préparait à ſuſciter aux réformés.

Catherine de Medicis avait voulu gagner ceux-ci au colloque de Poiſſy. Mais voyant qu'elle ne pouvait les ſoumettre, elle ſongeait à les exterminer. Les Guiſes, devenus maîtres de ſon eſprit, lui ſuggéraient des réſolutions cruelles qui ne ſympatiſaient que trop avec ſon humeur ſanguinaire. De concert avec eux, elle s'apprêtait à ſignaler le regne du malheureux Charles IX, par la plus atroce de toutes les cruautés.

On vit alors combien eſt vrai ce que dit un de nos plus grands poëtes:

Qu'un Roi qui veut le crime eſt trop bien obéi.

La

La nation françaiſe n'avait point paſſé juſques-là pour barbare; elle ſurpaſſa en une ſeule nuit toutes les barbaries dont l'hiſtoire a conſervé le ſouvenir. Si quelque choſe pouvait diminuer la honte de nos ancêtres & l'horreur de tant de crimes, ce ſerait de penſer qu'ils ont été ordonnés par une Italienne, exécutés par des étrangers, & déſavoués par tous les Français dignes (1) d'occuper un rang dans l'Etat.

Cependant la poſtérité n'apprendra point ſans ſurpriſe qu'ils ont encore de nos jours trouvé des approbateurs : elle aura peine à ſe perſuader qu'au quinzieme ſiecle on ait oſé publier une apologie de la ſaint Barthelemi.

Les Jeſuites n'y entrerent pour rien. Ils n'étaient pas encore dignes de participer à de ſi grands attentats. On a vu combien de peines & de ſoins leur avait coûté un premier établiſſement dans le royaume. Ils y étaient faibles, peu nombreux, peu eſtimés. Ils cherchaient

(1) Voyez dans le Préſident de Thou ce qu'en penſaient les meilleures têtes du Parlement.

à s'y attirer de la considération par des moyens louables; leurs premiers Professeurs ne se distinguerent que par des talens. Maldonnat, qui y donna le premier des leçons publiques, est mis au rang d'un des plus savans hommes du siecle & des plus estimables.

CHAPITRE IX.

Dans quel style les Jesuites répondirent à l'Avocat Pasquier, qui avait plaidé contre eux.

Je viens de dire que les premiers Jesuites introduits en France s'y distinguaient par des talens. Il n'est pas besoin d'avertir que c'étaient des talens à la portée du siecle. On sait déja ce que c'était que la philosophie; la littérature ne valait guere mieux; le bon goût que les Papes fesaient renaître en Italie, n'avait point passé les Alpes. Les chef-d'œuvres de poésie que produisait cette terre fertile en beaux génies, n'avaient eu d'imitateurs ni en France, ni dans le reste de l'Europe.

Une barbarie grossiere y défigurait encore la prose & ce qu'on appellait l'éloquence. Le Pantagruel de Rabelais, la satyre Menippée sont des preuves que l'esprit seul ne suffit pas pour faire de bons ouvrages. Il régnait un goût d'allégories entortillées, de citations recherchées, d'expressions basses & dégoûtantes, qui est le fruit du pédantisme & de l'ignorance.

C'est dans ce goût que les Jesuites répondirent au discours de Pasquier, dont je viens de parler, qui lui-même n'en était pas exempt. « Que Pasquier » rêve (1) jusqu'à ce qui quelqu'un de » notre Compagnie ou quelqu'autre » pour le public fasse un recueil de ses » ignorances, rêveries, âneries, ma- » lignités & héréfies, pour lui dresser » un tombeau où il soit encofré tout » vif, où les corbeaux & les vautours » viennent de cent lieues à l'odeur de » son cadavre, dont les hommes n'o- » seront approcher de cent pas sans

(1) Tiré de plusieurs écrivains Jésuites, cités dans l'histoire des religieux de la compagnie de Jesus.

„ boucher leur nez pour la puanteur ;
„ où les ronces & les orties croissent,
„ où les viperes & les basilics nichent,
„ où les chats-huans & les butors
„ chantent.

„ Pasquier est un porte-panier, un
„ maraut de Paris, petit galant, bou-
„ fon, plaisanteur, petit compagnon,
„ vendeur de sornettes, simple regage
„ qui ne mérite pas d'être le valeton
„ des laquais, belître, coquin qui rote,
„ pette & rend sa gorge, fort suspect
„ d'hérésie, ou bien hérétique, ou
„ bien pire, un sale & vilain satyre, un
„ archimaître-sot par nature, par bé-
„ quarre, par bé-mol, sot à la plus
„ haute gamme, sot à triple semelle,
„ sot à double teinture, & teint en cra-
„ moisi, sot en toutes sortes de so-
„ tises.

„ C'est un pasquin, un gros veau,
„ un buffle, & qu'à laver la tête d'un
„ âne on n'y perd que sa lessive ; bou-
„ fon auquel il faut bailler le bonnet
„ jaune plumaché de plumes de cocq,
„ la marotte à la main, serpentau,
„ crapaudeau, catholique de bouche,
„ hérétique de bource, déiste & peu
„ s'en faut athéiste de cœur, pie babil-

» larde, oison bridé, qui se débride
» licentieusement pour embouer, en-
» vilainer & souiller la belle blan-
» cheur & le net plumage des cygnes ».
C'était-là le langage à la mode & le style des beaux esprits en français. Nous avons vu, par le discours de l'Evêque de Bitonte, qu'on trouvait en Italie des auteurs qui, en parlant latin, étaient à peu près aussi ridicules, s'ils étaient un peu moins grossiers: c'est des mêmes expressions à peu près que Luther remplissait les écrits qu'il publiait en Allemagne contre les Papes, & nous verrons par la suite que les écrivains élevés & honorés dans le sein même de l'Université de Paris, n'étaient ni plus délicats ni plus sensés.



CHAPITRE X.

Nouveaux mouvemens excités sans fruit par l'Université contre les Jesuites.

POUR finir tout ce qui regarde ces disputes plus acharnées qu'intéressantes, il faut en raconter encore une dont la singularité mérite d'être remarquée. L'arrêt du Parlement n'ayant rien changé au fond de la question, les Jesuites & l'Université vivaient en paix en apparence ; ils étaient comme des ennemis attachés ensemble par une force supérieure, & qui cherchent le moment de se porter des coups secrets.

Les premiers regrettaient toujours de se voir exclus d'un corps où ils n'auraient point été fâchés de dominer. L'autre gémissait de voir des rivaux, qu'elle en croyait indignes, venir partager sa réputation & diminuer ses écoliers. Dans cette disposition réciproque des esprits, la moindre étincelle suffisait pour produire un in-

cendie. L'occasion s'en présenta bientôt, parce qu'on la cherchait des deux côtés. Maldonnat, Jesuite, professeur de théologie, en fut le prétexte.

Saint Ignace avait toujours été zélé pour la doctrine de saint Thomas. Il avait recommandé à ses enfans de se joindre aux Dominicains pour la défendre contre les Cordeliers. Leur attachement pour cette doctrine augmenta avec leur haine pour l'Université, qui pensait comme les Cordeliers. Maldonnat (1) se déclara dans ses leçons contre l'immaculée conception.

Ce n'était pas un crime, puisque l'Eglise permet encore à tous les fideles de penser sur cet article ce qu'ils jugent à propos ; mais les Docteurs affecterent un grand ressentiment contre l'audace du Jesuite. Ils le déférerent au Cardinal de Gondi, Evêque de Paris ; ils l'accusaient d'attaquer le sentiment de la sacrée Faculté de théologie.

Ils prenaient mal leur tems. L'Evêque avait à se plaindre de cette Faculté ; elle avait censuré fortement la traduction

(1) Histoire ecclésiastique.

d'une bible (1), approuvée par lui. Il répondit à ces censeurs imprudens que Maldonnat n'était point coupable, qu'il n'avait rien enseigné de contraire à la foi catholique ; il rendit même une sentence en sa faveur. L'Université piquée appella au Parlement de la sentence du Prélat, qui excommunia le Recteur.

Un des principaux griefs allégué avec raison contre les Jesuites, c'étaient ces priviléges qui les tiraient de la jurisdiction épiscopale, ce droit d'élire des conservateurs pour les défendre, *même*, disent les bulles, *avec le secours du bras séculier.*

L'Université en avait fait valoir l'injustice avec force. Elle avait démontré que la premiere vertu d'un ecclésiastique était la soumission aux Prélats légitimes. Elle paraissait oublier alors qu'elle avait aussi les mêmes priviléges confirmés par plusieurs bulles. Quand elle se vit excommuniée par un Evêque, elle s'en souvint & les mit en usage.

Un autre Cardinal, conservateur

---

(1) *Ibidem.*

de ces droits dangereux, intervint pour elle contre le Cardinal de Gondi, & voulut se rendre le Juge de l'instance. Le Parlement la rappella à lui, déclara l'excommunication abusive, mais il laissa le reste de la question dans le même état.

Peu à peu tout s'appaisa. Maldonnat quitta Paris ; il alla enseigner à Bourges. Il y eut encore quelques petites querelles ; mais ce n'était plus qu'un reste de l'ancienne agitation. Les Jesuites priaient toujours qu'on les reçût au nombre des professeurs immatriculés, & les quatre Facultés se montraient toujours infléxibles, quoique le Pape dans ce tems-là donnât à ces Peres le droit d'enseigner la médecine & de la pratiquer, comme ils avaient déja celui de montrer les arts & la théologie. Bientôt les désordres cruels qui vinrent désoler la France, firent oublier aux maîtres-ès-arts que la Société leur fesait tort. Leurs voix furent étouffées par les cris furieux qu'on commençait à entendre, & le zele des Jesuites pour la ligue fit perdre de vue l'irrégularité de leur réception.

CHAPITRE XI.

François de Borgia, ancien Duc de Candie, est élu Général de la Société. Son discours en cette occasion.

La Société se trouvait alors sous le gouvernement du troisieme de ses
1564. Rois. Laynès survécut peu à la fin du concile de Trente; il ne vit pas même la conclusion du procès avec l'Université de Paris. Il mourut la même année que ce procès fut terminé ou suspendu.

Il laissa sa Société riche & puissante; il en avait étendu les bornes. Elle lui devait sa réception en France. Il y avait soutenu avec fermeté les intérêts de Rome en toute occasion. Cependant il ne fut point mis au rang des saints. On plaça seulement son corps vis-à-vis celui de saint Ignace, dans la même chapelle.

On élut, pour lui succéder, ce même Borgia, autrefois Duc & Grand-d'Espagne, & dont la vertu crédule ne laisse pas croire qu'il fût propre à une pareille

place. Le discours qu'il fit aux Jesuites, après son élection, peut confirmer cette idée.

« La grace que je vous demande (1), » & que je vous supplie de m'accor- » der, mes très-révérends Peres, leur » dit-il, est d'en user avec moi, comme » en usent les paysans & les muletiers » avec leurs bêtes de somme lorsqu'ils » s'en servent. Ils ne se contentent pas » de leur mettre sur le dos les fardeaux » qu'ils veulent leur faire porter, ils » les conduisent encore. Si elles vien- » nent à broncher, ils les soulagent. » Si elles ne marchent pas assez vîte, » ils les fouettent; si elles viennent à » tomber, ils les relevent. Je suis votre » bête de somme; vous m'avez char- » gé, usez-en donc avec moi comme » on en use avec ces animaux, afin que » je puisse dire : *je suis dans votre* » *Compagnie comme une bête de somme*; » *mais ce qui me console, c'est que je* » *suis toujours avec vous*. Relevez donc » votre bête par vos prieres. Si elle » marche trop lentement, excitez-la

---

(1) Sachin.

» par vos bons exemples & par vos
» charitables avis. Enfin ſi vous me
» voyez trop fatigué du fardeau que
» vous m'impoſez aujourd'hui, ayez
» la charité de m'en décharger ».

Outre le mauvais goût du tems, on trouve dans ce diſcours une ſimplicité baſſe, indigne d'un homme élevé dans les Cours, & deſtiné par ſon nouvel emploi à y reparaître avec une ſorte d'éclat; mais ſon nom lui tint peut-être lieu de talens. D'ailleurs on lui donna ſans doute un conſeil ſage qui pût, en le dirigeant, remédier à ſon incapacité.



CHAPITRE XII.

Révolte des Pays-Bas contre les Espagnols. Commencement des Provinces-Unies.

Du tems de Borgia, on vit s'élever en Flandres plus d'une espece de troubles. Sa Société y prit part, & les uns lui furent favorables, les autres lui devinrent funestes. Ces belles provinces étaient un débris de la puissance formidable, élevée autrefois sous un titre modeste par la Maison de Bourgogne.

Elle était tombée avec le malheureux Charles le Téméraire, tué dans un combat près de Nancy. Louis XI avait arraché à sa fille une partie de son héritage (1). Elle avait porté le reste dans la Maison d'Autriche par son mariage avec Maximilien, depuis Empereur. La Flandre fut ensuite, sous Charles-

(1) Histoire de Louis XI.

Quint son petit-fils, réunie à l'Espagne, & passa à Philippe II.

Ce tyran, sombre & dissimulé, qui fit servir la religion de prétexte aux plus horribles cruautés, qui fit périr son fils, qui empoisonna sa femme, fut comme son pere la terreur & le fléau de l'Europe. Maître de l'Espagne, de la Flandre, d'une partie de l'Italie, du Portugal, des Indes & de tous les pays découverts dans le Nouveau-Monde; il forma la plus énorme puissance qu'il y eût dans l'ancien.

Elle aurait probablement été solide, s'il eût été moins cruel & plus politique. Mais il voulut introduire le despotisme dans les Pays-Bas. Son zele hypocrite pour la foi lui fit entreprendre d'y établir l'Inquisition, qu'il était d'ailleurs trop digne de protéger. Suivant l'esprit de ce tribunal, il ne le fit appuyer que par des bourreaux, & c'est ce qui le renversa.

1566. Le Cardinal de Granvelle (1), qui joignait à toute l'inhumanité d'un per-

(1) Histoire ecclésiastique.

fécuteur endurci, le desir de justifier le choix que Rome avait fait de lui en l'honorant de la pourpre, seconda le zele de Philippe pour la destruction des hérétiques. La Flandre fut bientôt remplie de bûchers. Enfin la barbarie poussée à son comble, produisit une révolte ouverte. Le Duc d'Albe, ce monstre fameux, qui se vantait d'avoir fait périr dix-huit mille hommes par la main du bourreau, vint la précipiter.

Les peuples au désespoir repousserent les assassins par les armes. Sept petites provinces sur-tout, animées par leur misere & leurs malheurs, oserent se déclarer ennemies du plus puissant Monarque de l'univers. La Hollande, pays stérile, inconnu, fut l'écueil de sa prospérité.

Athenes & Sparte, avec des soldats pauvres & courageux, avaient autrefois vaincu les esclaves du grand Roi, couverts d'or & de pourpre. Il en fut de même dans les Pays-Bas. Une poignée de pêcheurs (1), dans un coin de terre

---

(1) Histoire des Provinces-Unies, par Basnage.

à demi submergé, osa entreprendre de résister à Philippe, & elle y réussit. On peut dire que la cruauté de ce tyran les força à devenir puissans. Le sang du Comte de Horn, répandu sur un échafaut pour avoir été fidelle à sa patrie, fit germer des vengeurs & des héros.

On vit alors ce que peuvent l'union & l'amour de la liberté. Ces peuples, peu nombreux, après avoir chassé de leur pays la tyrannie qui le désolait, l'arracherent à la mer qui semble toujours prête à l'engloutir. Ils se créerent une patrie au milieu des eaux. Cet élément vaincu parut dans la suite concourir à leurs succès. Ils allerent attaquer dans les Indes les Portugais, devenus esclaves des Espagnols. Ils les chasserent de leurs conquêtes. Ils s'approprierent exclusivement le commerce du géroffle. Enfin l'Europe apprit à la fois, & qu'ils existaient, & combien ils étaient puissans.



CHAPITRE XIII.

Les Etats de Flandre chassent les Jesuites, & font pendre plusieurs Cordeliers. Les Jesuites sont rétablis par le secours des Espagnols.

La Flandre & le Brabant ne profiterent point de ces avantages, quoique ce fût par ces deux provinces que les mouvemens eussent commencé. La multitude des chefs, & la division des nobles les empêcherent d'être libres. Après le Duc d'Albe & les bourreaux, le Roi d'Espagne avait envoyé, pour réduire les révoltés, Dom Juan d'Autriche, bâtard de Charles V, devenu célebre pour avoir gagné sur les Turcs la bataille de Lepante.

Les Etats de Flandre appellerent successivement, pour les commander, l'Archiduc Matthias & le Duc d'Anjou ; mais ces deux Princes peu guerriers ne firent par leur présence & leur rivalité qu'augmenter les troubles chez ceux qu'ils étaient venu défendre.

Cependant, en égorgeant les soldats, en pillant les villes, en pendant, en brûlant les citoyens, on parlait toujours du desir sincere que l'on avait de ramener le calme. Les Etats, à qui l'on reprochait de ne s'être soulevés contre Philippe que pour se soustraire à la religion catholique, avaient fait à Gand une espece d'accord, qu'on appella la pacification de Gand (1). En donnant au maintien du catholicisme tous les égards nécessaires, on assurait la vie & le repos des protestans. En 1578 l'Archiduc Mathias étant à Anvers, la fit renouveller. Il ordonna qu'on en ferait jurer l'observation à tous les corps.

Le Clergé, sommé de prêter le serment, n'en fit aucune difficulté. Mais cette pacification semblait blesser les droits du Roi, & sur-tout ceux du Pape, en rendant la tranquillité à des hérétiques. Les Jesuites refuserent de jurer. On prit avec eux le parti (2) qu'il faudrait prendre avec tous les

(1) De Thou.
(2) *Ibidem.*

moines désobéissans. On les embarqua sur le canal d'Anvers, avec défense de rentrer dans la ville dont on les chassait.

Les Cordeliers voulurent imiter les Jesuites (1), mais ils n'en furent pas quittes pour être ainsi renvoyés par eau. On les haïssait; ils avaient prêché avec fureur contre les réformés. D'ailleurs, quelques-uns d'entre eux avaient établi des congrégations (2) de femmes où on les accusait de ménager peu l'honneur des maris. Tous ceux qu'ils avaient outragés se réunirent à Anvers & à Gand. On brûla en place publique sept Cordeliers, avec un Augustin qu'on y joignit; on en fit fouetter d'autres, & tout le reste des moines mendians fut chassé avec opprobre.

Dans les secousses que ces troubles donnerent à la Flandre, les Jesuites se ressentirent des bons & des mauvais

---

(1) *Ibidem.*

(2) On voit que les Jesuites n'ont pas été seuls à employer ces moyens dangereux qui révoltent ou alarment les gens sensés & subjuguent tous les autres.

ſuccès des Eſpagnols. Leurs maiſons furent pillées & eux chaſſés de tous les endroits où les révoltés ſe rendirent les maîtres. Mais par-tout où l'Eſpagne domina, ils rentrerent en triomphe à ſa ſuite, & s'y établirent d'une maniere inébranlable, au moins juſqu'à préſent. Philippe II, perſuadé de leur attachement pour Rome & pour la Maiſon d'Autriche, les favoriſa tant qu'il put. Ils n'oublierent aucune des occaſions où ſa bonne volonté pouvait être utile. Ce fut ſous lui qu'ils rentrerent à Anvers, à Maline, qu'ils s'affermirent à Bruxelles, & ſur-tout à Louvain.

Cette derniere ville avait une Univerſité célebre; mais n'ayant, comme les autres pour tout revenu que l'argent exigé des écoliers, elle ne pouvait aimer les Jeſuites qui n'en demandaient point. Cette Univerſité était preſqu'auſſi agitée que le reſte du pays. Tandis que le ſang commençait à couler en Flandre pour la religion, on prodiguait à Louvain les cabales, les menaces, les bulles, pour des argumens que perſonne n'entendait.



CHAPITRE XIV.

Affaire & condamnation de Baius, Docteur de Louvain.

Il faut savoir qu'il y avait dans cette ville un Docteur d'une grande réputation nommé Michel Bai ou Baius. A ce titre seul il devait avoir des ennemis ; il s'en attira encore davantage par un zele indiscret.

Une loi respectable oblige les Prêtres de purifier leurs consciences par la confession avant que de célébrer le sacrifice de la messe. En effet, il n'est pas naturel de se préparer à tenir le Dieu sans tache dans des mains pleines de souillures ; & puisque la confession est un moyen de les effacer, il semble qu'aucun Prêtre ne devait dans le besoin se dispenser d'y recourir. Mais en Flandres les RR. PP. Cordeliers avaient trouvé cette regle gênante. 1566.

Ils prétendirent n'être obligés de prendre qu'un confesseur de leur ordre ; ils soutenaient que quand il ne se

trouvait point de Franciscain tout prêt pour les entendre, ils pouvaient dire la messe sans préparation après une nuit passée dans la débauche, fût-ce, disent les mêmes historiens, *l'ivrognerie & la fornication* (1).

Le cas, disent les mêmes historiens, *arrivait souvent* (2); ce qui devait être un sujet d'édification, en devenait fréquemment chez les Cordeliers un de scandale. Ces RR. PP. ne pensaient point que les excès de la table, ou la jouissance d'une maîtresse, fussent des raisons suffisantes pour les écarter de l'autel.

Baius attaqua cette opinion, qui n'était pas conforme à la regle de saint François; il la fit condamner; mais aussi-tôt il se fit des ennemis irréconciliables de tous ceux qui la trouvaient commode.

Il avait écrit beaucoup de livres, ainsi il fut facile de trouver de quoi le rendre criminel. Un docteur nommé

---

(1) Continuation de l'histoire ecclésiastique.

(2) *Ibidem*.

Raveſtein, jaloux de ſa réputation, & apparemment ami des Cordeliers, écrivit à un autre docteur que Baius était ſûrement hérétique.

« Il enſeigne, diſait-il, (1) que les » bonnes œuvres des juſtes ne méritent » la vie éternelle d'un mérite de con- » dignité, qu'autant qu'elles ſont les » œuvres, non-ſeulement du libre ar- » bitre, mais de Jeſus-Chriſt même » & du Saint-Eſprit qui habite en eux. » Et il avance que les hommes & les » anges n'ont pas mérité la vie éter- » nelle par la grace du Saint-Eſprit, » mais par leurs forces naturelles; que » la félicité dans laquelle le premier » homme avait été créé, n'était pas un » don de la grace, mais ſa condition » naturelle. Il veut que la concupiſ- » cence ſoit un péché proprement dit » dans les régénérés qui ſont retombés, » quoiqu'elle n'en ſoit pas un dans les » juſtes qui perſéverent. Vous voyez » par-là, ajoutait le zélé docteur, que » notre Univerſité ébranlée menace » ruine; que ſon nom, ſi célebre dans

(1) *Ibidem.*

» le monde chrétien, est sur le point
» d'être éclipsé si elle n'est prompte-
» ment secourue ».

On ne voit pas comment ces propositions peu intelligibles, ou très-indifférentes, pouvaient ébranler l'Université de Louvain; mais ce n'était pas tant sa ruine qu'on craignait, que celle de Baius qu'on souhaitait.

Les Cordeliers se joignirent à Ravestein. Tous ensemble firent une liste de propositions, dont plusieurs même n'étaient point de Baius, & les envoyerent à Rome pour les faire condamner toutes sous son nom. Ils avaient un puissant protecteur auprès de Pie V, nouvellement parvenu au pontificat.

C'était ce fameux Peretti, ce gardeur de cochons, depuis Pape, & qui mit autant de fierté dans son regne, que la fortune avait mis de bassesse dans son origine. Il était Général des Cordeliers (1), chéri du saint Pere, dont l'humeur hautaine & impitoyable sympatisait avec la sienne. Il prit, avec cha-

(1) *Ibidem.*

leur;

leur, le parti des Franciscains : il s'employa pour faire condamner les propositions extraites, & en dressa lui-même la bulle.

CHAPITRE XV.

Soumission & douceur de Baius.

CETTE affaire dura long-tems : elle fut poursuivie du côté des docteurs & des Cordeliers avec toute la vivacité & l'acharnement que des théologiens savent mettre dans des bagatelles. Les Jesuites y prirent part sur la fin. François Tolet, un d'entre eux, fut chargé, sous Grégoire XIII, d'apporter à Louvain une autre bulle, qui confirmait celle de Pie V.

On fit faire à Baïus plusieurs professions de foi. On l'obligea de recevoir l'absolution. On lui fit même abjurer ce qu'on appellait ses erreurs. Il se soumit à tout avec une douceur, une patience bien rare dans un savant, & encore plus dans un docteur.

Quoi que fissent ses ennemis, il ne voulut jamais être hérétique. Il fit en

public au bout de deux ans une apologie pleine de dignité & de modération. « Vous savez, dit-il à ses auditeurs, » qu'il y a environ deux ans, on envoya de Rome une bulle qui condamne un certain nombre d'articles; » dont quelques-uns sont faux & justement censurés, & d'autres sont mal » entendus. Il y en a d'autres qui ont » été mal extraits, & quelques-uns » contre lesquels on ne s'est recrié que » par ce qu'on ne s'y est pas exprimé » conformément au langage de l'école, » quoiqu'on trouve en bien des endroits que les Peres ne se sont pas » autrement exprimés. Je ne vous en » ai rien dit jusqu'à présent, & j'ai eu » mes raisons pour en agir ainsi.

» La premiere est que j'ai cru que le » silence était le meilleur parti pour » assoupir cette affaire, mon dessein » n'étant point d'exciter de nouveaux » troubles & ne voulant pas m'exposer » à être accusé de fausseté ou de calomnie envers ceux qui avaient fait » ces extraits, ni paraître taxer le saint » Siége de négligence où de précipitation dans ses jugemens, sur-tout » dans un tems où l'on ne saurait mé-

» nager trop son autorité & sa dignité.

» La seconde raison qui m'a porté
» à en agir ainsi, c'est qu'on pourrait
» compter dans cette bulle quarante
» articles qui ne me concernent point,
» & auxquels je n'ai même jamais
» pensé.

» La troisieme enfin était la crainte
» que j'avois d'offenser quelqu'un, ce
» qu'il est bien difficile d'éviter lors-
» qu'il est question de se justifier sur
» des crimes dont on est faussement
» accusé, chose d'autant plus difficile
» que pour ne point faire de fautes en
» parlant, il faut être, comme dit
» l'apôtre saint Jacques, absolument
» parfait.

» J'ai donc tâché de me tenir dans
» les bornes de cette modération que
» nous recommande l'apôtre; & quoi-
» que Camerus Petri dans ses theses,
» & le Pere Godefroi dans ses sermons,
» aient agité ces questions, & m'aient à
» ce sujet chargé l'un & l'autre de repro-
» ches calomnieux, je me suis tû & me
» tairais encore, si nos Evêques n'eus-
» sent pas jugé à propos & ne m'eussent
» pas ordonné de m'expliquer. Content
» de me consoler avec ces paroles du

» Pape saint Léon, qui en parlant de
» la passion de Jesus, dit *que cet homme*
» *Dieu prit le parti de se taire, parce*
» *que quand on ne peut parler utilement*
» *il vaut mieux ne rien dire*, je m'étais
» fait un devoir de garder le silence.

» D'ailleurs je pensais que cela en-
» trait dans les desseins de Dieu qui
» afflige quelquefois les justes ; & je
» disais en moi-même : si on m'a bien
» repris, je dois prendre patience ; si
» on a mal fait, c'est à Dieu à y mettre
» ordre; & peut-être que Dieu, comme
» dit David, au lieu de la malédic-
» tion, me donnera la bénédiction :
» mais il a fallu me rendre aux solli-
» citations de nos seigneurs les Evê-
» ques d'Ypres, de Bois-le-Duc & de
» Gand, qui ont jugé d'autant plus à
» propos que je vous expliquasse ici
» mes sentimens, qu'on m'accuse d'a-
» voir mis par-tout le trouble, d'avoir
» innové & enseigné les articles con-
» damnés par la bulle. Vous savez,
» Messieurs, combien cela est faux, &
» c'en serait assez pour vous convaincre
» vous-mêmes.

» Il y a près de vingt ans que j'en-
» seigne à Louvain, & tous les bruits

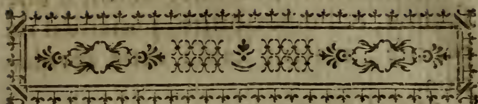
» que j'avais vu depuis s'élever contre » moi m'avaient presque déterminé à » renoncer à la régence, & à m'éloi-» gner pour toujours de l'école, afin » de n'y point occasionner de plus » grands troubles. Quand on m'a pré-» senté des theses, qu'on pouvait » soupçonner de renouveller quelques-» uns des articles condamnés, j'ai fait » effacer ces endroits.

» Si dans la dispute on agitait ces » matieres, j'ai gardé le silence afin » qu'on n'allât pas plus loin; car on » peut regarder en quelque façon celui » qui préside à ces exercices, comme un » lievre poursuivi par des chiens qui » cherchent à le surprendre. Il n'est » guere possible de répondre avec tant » de circonspection que l'on contente » tout le monde, les uns n'entendant » pas bien une question, les autres la » rapportant mal, & quelques autres » adoptant une opinion avec trop d'ar-» deur. De-là naissent les disputes, les » contestations & souvent les calom-« nies, &c ».

Il justifia ensuite ses sentimens; mais qu'il eût raison ou non, il paraît qu'il est difficile de ne pas aimer cet

homme vertueux, & de ne pas haïr ſes perſécuteurs. Je ne me ſuis étendu ſur cette affaire que parce qu'elle a été l'origine & le modele d'une autre diſpute du même genre, commencée preſque de nos jours, & dont les ſuites ſe font encore ſentir. Si les Jeſuites ont mis dans celle-ci autant d'animoſité & d'injuſtice que les Cordeliers dans l'autre, il s'en faut bien que leurs adverſaires aient en tout imité la modération de Baius.





HISTOIRE IMPARTIALE *DES JESUITES.*

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

Le catholicisme & les Jesuites sont bannis de l'Angleterre par Henri VIII, & rétablis par sa fille Marie.

En France, en Allemagne, c'étaient des savans, des docteurs graves qui détruisaient le catholicisme ; en Angleterre c'était l'amour. La passion vio-

lente d'un Roi, l'artifice adroit d'une femme, & l'inflexibilité opiniâtre d'un pontife, avaient causé cette révolution.

Henri VIII, impétueux dans ses desirs (1), aimait, avec fureur, une fille d'honneur de Catherine d'Arragon sa femme, & tante de Charles V; cette fille, à qui il fit depuis couper la tête après l'avoir épousée, eut l'adresse de nourrir son amour sans le partager. Une résistance habilement ménagée enflamma le Roi au point de le faire penser à dissoudre son mariage.

Dix-huit ans d'union sans aucune plainte de sa part, la colere de l'Empereur dont il méprisait ainsi la parente, le scandale donné à l'Europe, rien ne l'arrêta. Il paya des jurisconsultes & des théologiens qui trouverent ses raisons très-bonnes. Muni de leurs suffrages, il s'adressa à la Cour de Rome pour faire prononcer la dissolution.

Le cas était embarassant. La demande était injuste : elle choquait visiblement

---

(1) Histoire d'Angleterre, par Rapin-Thoiras.

les loix reçues dans l'Eglise ; mais enfin Rome, disaient les flatteurs de Henri, avait autrefois approuvé tant d'unions illégitimes, quand son intérêt l'exigeait : elle pouvait bien en casser une, légitime à la vérité, mais qui ne pouvait subsister sans trouble.

D'un autre côté, Charles V était la puissance prépondérante de l'Europe ; il menaçait ; il était voisin. La politique des pontifes se flatta de ralentir l'impétuosité du Monarque Anglois par des refus, ou d'user son amour par des délais. Ils se tromperent : Henri, fatigué de leur lenteur, chassa sa femme ; il épousa sa maîtresse, & punissant la religion elle-même de la lenteur de ses ministres, abjura le catholicisme.

Cependant il n'adopta les sentimens ni de Calvin ni de Luther. Il avait écrit contre ce dernier dans un tems où il n'avait point d'amour. Pour n'obéir ni à l'Eglise dont il punissait les refus, ni à celle dont il avait combattu les maximes, il prit le parti de se faire une Eglise à lui.

Il faut remarquer que depuis ce moment il ne fut plus qu'un tyran

cruel (1). C'est le sort de presque tous les Princes qui se sont trop mêlés de la religion. Il se baigna dans le sang. Il fit égorger ses femmes & ses amis. Cependant, comme le remarque un auteur, il mourut paisiblement dans son lit; & le plus grand des Rois, le meilleur des hommes, Henri IV, est mort assassiné.

Edouard, fils & successeur d'Henri VIII, ne fit que passer. Il n'eut le tems de faire paraître ni vertus ni vices. Mais sa sœur Marie ne se montra que trop digne fille de Henri; elle voulut rétablir le catholicisme; la façon dont elle s'y prit ne fit que le rendre plus odieux : elle n'eut, comme son pere, que des bourreaux pour apôtres.

---

(1) *Ibidem*.



CHAPITRE II.

Le schisme se renouvelle en Angleterre sous Elisabeth.

Enfin Elisabeth vint donner aux Anglais un regne digne d'eux. C'est à son regne que commence la véritable gloire de cette nation. Sous elle la marine & le commerce des Anglois se fortifierent. Ils jouerent un rôle vraiment intéressant dans l'Europe. Cette Princesse fit connaître à ses sujets le repos & l'abondance.

Pendant un regne fort long elle n'eut d'autres ennemis que les Papes, l'Espagne & les Jesuites; elle méprisa les premiers, mit la seconde dans l'impossibilité de lui nuire, & chassa les autres. Malgré tous leurs efforts, elle jouit des respects de ses contemporains, & mérita l'admiration de la postérité.

Elle parut d'abord indécise entre l'exemple de son pere & celui de sa sœur. L'autorité de Rome abattue par

Henri, & relevée par Marie, lui sembla exiger des ménagemens ; elle fit part de son avénement à la couronne (1) au Pape, comme aux autres Princes.

Paul IV occupait alors le saint Siége. Ce Pontife, toujours impérieux quand il ne fallait pas l'être, ne répondit que par des injures, à une déférence qui ne lui était pas due. Il taxa cette Reine de *bâtardise* & d'*impertinence.*

Elle était bâtarde aux yeux du saint Pere, à cause de la bulle de Clément VII qui cassait le mariage de sa mere Anne de Boulen. Elle était bien plus visiblement impertinente, parce qu'elle avait osé monter sur le trône sans sa permission. Voilà comme on parlait à Rome.

Mais à Londres Elisabeth était légitime & sage. La nation qui l'aimait consentit, avec plaisir, à la venger de l'insolence du Pape. On détestait les maximes sanguinaires du dernier regne. L'Angleterre redevint sans effort ce

---

(1) Histoire d'Angleterre & continuation de l'histoire ecclésiastique.

qu'elle avait été sous Henri VIII & sous Edouard.

La religion catholique y fut authentiquement abolie par des constitutions nationales qui subsistent encore dans toute leur force. Les Anglais sont des fils opiniâtres, décidés à ne plus recevoir dans leur isle une mere qu'ils ont dépouillée. Ils n'en parlent qu'avec mépris, & ne s'en rappellent le souvenir qu'avec horreur.

Il est vrai que cette mere les a quelquefois traités un peu rudement. Sans parler de tous les affronts faits à la couronne de la Grande Bretagne, & à son indépendance, précisément à cette époque du seizieme siecle, on s'y souvenait encore du despotisme exercé dans les tems antérieurs, par les Pontifes Romains. On était indigné en songeant au denier saint Pierre, à ce tribut aussi honteux que fatigant, que la faiblesse d'un Roi avait imposé à tout le pays.

L'Angleterre voulait se venger, & elle n'en laissa pas échapper l'occasion. Elisabeth devint l'idole d'un peuple dont elle servait le ressentiment en travaillant à ses propres intérêts. Ce

ressentiment, nourri dans tous les cœurs, fut le vrai motif de la révolution, bien plus que l'enthousiasme, qui n'y eut aucune part. Il anime encore la nation après deux siecles entiers. Il est l'aliment & le gage de sa haine implacable contre le culte qu'elle a proscrit. L'autorité dont les Papes ont joui avant la réformation, & l'abus qu'ils en ont fait, sont, & seront toujours sans doute les principales raisons qui en écarteront à jamais le catholicisme.

CHAPITRE III.

Efforts de Pie IV pour regagner Elisabeth. Pie V l'excommunie. Elle s'en venge sur les catholiques, & surtout sur les Jesuites.

En vain Pie IV voulut essayer (1) de réparer la faute de son prédécesseur. Il invita Elisabeth à concourir au concile de Trente, à y envoyer des

---

(1) Gregoire Leti, vie d'Elisabeth.

Ambassadeurs & des Evêques. Mais il n'était plus tems. Elle refusa à son tour les avances de Rome, qui avait refusé les siennes avec bien moins de raison.

Quand Philippes II se prépara à lui faire la guerre, ce Prince hypocrite, qui tâchait toujours de mettre les apparences de la religion de son côté, sollicita contre la Reine une bulle d'excommunication. Pie V la donna volontiers. Ce fut encore le même Peretti (1), devenu Cardinal, qui la dressa.

Le Pape y dit qu'il a une puissance sans bornes dans l'Eglise ; que Dieu l'a établi Souverain sur toutes les nations, pour arracher, détruire, dissiper, planter, perdre & édifier, afin que le peuple fidelle demeure uni par les liens de la charité ; il semble que la charité ne s'accorde guere avec les expressions odieuses, mais tel est en effet l'espece de pouvoir dont quelques Papes ont fait le plus d'usage.

Après cet aveu naïf, mais imprudent, Pie V exposa t ses griefs contre Elisabeth, au nombre desquels sont

(1) De Thou... histoire d'Angleterre... Greg. Leti.

compris l'abolition des litanies, du carême & du célibat des Prêtres, & le refus de recevoir des Nonces en Angleterre. D'après ces raisons, il la déclarait déchue de ses droits à la couronne, & déliait ses sujets du serment de fidélité.

Alors Elisabeth, qui avait jusques-là conservé quelque espece de ménagement avec les catholiques, se détermina à les traiter avec rigueur (1). Elle proscrivit leur religion : elle en condamna les ministres au suplice & les partisans à des amendes. Elle distingua sur-tout les Jesuites dans la proscription générale; elle prononça la peine de mort particulierement contre eux & contre ceux qui les recevraient.

Peut-être punissait-on leur attachement non douteux pour le saint Siége & pour le Roi d'Espagne : peut-être les soupçonnait-on d'avoir eu part aux intrigues qui avaient occasionné la bulle. Ce qui se passait en Ecosse, & même en Angleterre, donnait lieu de le penser.

(1) *Ibidem.*

CHAPITRE IV.

Imprudence & crimes de la Reine Marie Stuard.

Ces deux royaumes n'étaient pas encore unis. L'Ecosse avait ses Rois, & son trône était occupé par Marie Stuard, niece des Guises, qui l'avaient fait épouser au jeune François II. Devenue veuve à l'âge de vingt ans, retournée dans ses Etats avec l'approbation des grands & l'applaudissement du peuple; sa jeunesse, sa beauté semblaient lui promettre un sort heureux : mais des passions, portées aux plus coupables excès, déshonorerent sa vie (1), & lui procurerent enfin une mort funeste. Rome, pour qui elle n'eut cependant qu'un attachement fort douteux, en a presque fait une sainte, une espece de martyre. En lui donnant ces éloges, on voulait flétrir Elisabeth, qui la fit ex-

(1) Histoire d'Angleterre.... De Thou.

pirer ſur un échafaud. L'hiſtoire, ſans approuver ſon ſupplice, ne voit en elle qu'une femme ſouillée de crimes tant qu'elle eut la liberté d'en commettre.

Le calviniſme avait fait de grands progrès en Ecoſſe : le Pape voyant Marie ſi jeune, & jugeant de ſon zele pour la religion par celui des Guiſes qui l'avaient élevée, voulut l'engager à détruire chez elle les nouvelles opinions, comme ſes oncles travaillaient à les exterminer en France. Il lui donna ſucceſſivement des Nonces & des Jeſuites pour conſeils. On peut croire que ni les uns ni les autres n'étaient propres à faire de bons miniſtres. Ils engagerent la Reine à employer les ſupplices pour le rétabliſſement de la religion. Ils lui firent par-là des ennemis qu'elle ne prit que trop de ſoin d'augmenter.

Elle avait épouſé un jeune Seigneur Ecoſſais, nommé Stuard, Comte de Lenox, à qui elle avait d'abord marqué l'amour le plus vif : mais ſoit que ſon cœur fût peu capable de conſtance, ſoit que l'hymen eût fait oublier à ſon mari que la ſoumiſſion d'un ſujet s'étendait plus loin que les droits d'un époux, ſoit une deſtinée fatale, elle le quitta

bientôt pour un autre. Elle s'attacha à un musicien (1) nommé Rizio, qui, avec de la figure, des talens & de l'adresse, n'eut pas de peine à la séduire. En qualité de Reine, elle ne se crut point obligée de cacher son commerce. Le musicien ne laissa bientôt plus au malheureux Lenox que le nom de mari de la Reine. Il en usurpa les fonctions & l'éclat.

Stuard patienta long-tems. Enfin quelques Seigneurs indignés du faste & de la hauteur de Rizio, exciterent le Prince à venger sa honte. Il fit massacrer son rival aux yeux & dans les bras de la Reine. Cette action violente fut punie par une suite de crimes: Marie, ne voyant plus dans son mari que l'assassin de son amant, le fit d'abord empoisonner, & ensuite étrangler. Pour comble d'atrocité, elle se fit enlever par le ministre de sa barbarie: elle ne rougit point de l'en récompenser en l'épousant.

(1) *Ibidem.*



CHAPITRE V.

Marie Stuard eſt chaſſée d'Ecoſſe, & arrêtée en Angleterre. Elle cabale du fond de ſa priſon, par le ſecours des Jeſuites.

TANT d'horreurs réunies ſouleverent la nation; on prit les armes pour punir le meurtrier du Roi, devenu le mari de la Reine, qui ne craignit pas de livrer bataille pour le défendre; elle fut vaincue, miſe en priſon, forcée d'abdiquer la couronne & de la réſigner à ſon fils encore au berceau. Elle s'échappa du lieu où on la gardait; mais ſe trouvant ſans aſyle, craignant le juſte reſſentiment des peuples qui l'avaient détrônée, elle chercha une retraite en Angleterre.

Elle n'y trouva qu'une priſon. L'horreur qu'inſpiraient ſes crimes en fut le prétexte, mais d'autres raiſons en furent la cauſe. Elle avait des droits au trône que ſon fils occupa en effet dans la ſuite. Les Papes, peu ſenſibles à la

honte dont elle s'était couverte, l'auraient aidée volontiers à régner dans Londres, pourvu qu'elle y eût rétabli leurs droits. Elisabeth le savait, & on ne peut la blâmer de l'avoir craint.

On dit qu'elle écouta encore des motifs moins excusables; on a écrit qu'elle s'applaudissait de tenir dans les fers sa rivale en beauté & en esprit; que pour la punir des avantages dangereux qu'elle avait reçus de la nature, elle rendit sa captivité plus rigoureuse & plus humiliante. Cela peut être; les plus grandes actions des Souverains ont souvent des motifs bien petits. Mais Marie fit tout ce qui dépendait d'elle pour fournir à Elisabeth des prétextes plus honnêtes.

Du fond de sa prison, elle cabalait encore (1). On avait établi un Régent en Ecosse pour gouverner au nom de son fils. Elle suscita contre lui un Archevêque qui fut pendu; elle promit sa main à un Seigneur Anglais qui eut la tête coupée. On découvrit ses intrigues avec le Pape, & les Jesuites furent ac-

---

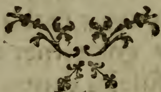
(1) De Thou,

cusés d'être les entremetteurs de ce commerce secret.

La bulle de Pie V (1), qui survint dans le même tems, persuada à Elisabeth que ce coup d'éclat annonçait des desseins plus profonds : elle appesantit les fers de Marie ; elle proscrivit, comme je l'ai dit, une religion que ses ministres n'auraient pas craint de profaner, en l'employant à autoriser une révolte ; elle chassa tous ceux qui auraient pu rendre à ce Pape ou à la Reine d'Ecosse ce coupable service.

---

(1) *Ibid.* hist. d'Angleterre.



CHAPITRE VI.

Succès des Jesuites dans le reste de l'Europe. Histoires & prophéties absurdes que la haine fait répandre contre eux.

En perdant l'Angleterre, les Jesuites s'affermissaient ailleurs. Ils pénétraient en Pologne (1), où ils sont encore puissans & respectés. Ce royaume étendu, mais barbare, reçut avec plaisir une espece de religieux qui promettaient une éducation sage à la jeunesse. Ils y formerent en peu de tems divers établissemens.

C'était la même chose en Allemagne. Presque tous les ans quelques-unes des villes restées attachées à la communion romaine (2), demandaient à fixer dans leur sein un détachement de ces soldats de Rome.

Tant de succès nourrissaient la haine de leurs ennemis. On écrivait contre

(1) Sachin, de Thou.

(2) *Ibidem.*

eux : on parlait tout bas : on publiait tout haut des hiſtoires ſcandaleuſes ; on diſait en bien des pays qu'ils reſpectaient peu l'innocence de leurs éleves. En Baviere , on alla plus loin.

L'Egliſe recommande avec ſoin à ſes miniſtres de conſerver leur chaſteté ; mais elle leur ordonne auſſi de conſerver ſcrupuleuſement le pouvoir d'y manquer. On prétendit à Munich que les Jeſuites ôtaient à leurs diſciples cet heureux pouvoir (1). On produiſait un jeune homme nommé Keſſel , qui ſe plaignait d'une opération fâcheuſe. Il aſſurait qu'il la devait au zele du Pere Économe de ſon collége.

Cet Économe , qu'on accuſait de ménager ſi peu les richeſſes de la nature , était embarraſſé ; car enfin Keſſel prouvait aux chirurgiens qu'il n'avait plus

(1) Cette hiſtoire abſurde eſt tirée de Sachin : elle eſt tout au long dans celle des religieux de la compagnie de Jeſus , & elle ſe voit encore citée dans une autre hiſtoire du même goût , imprimée en 1761 , intitulée : *hiſtoire de la naiſſance & des progrès de la compagnie de Jeſus.*

plus ce qu'il devait avoir. Il chargeait fortement le Jésuite, & le peuple murmurait.

Enfin dans une visite authentique, on s'avisa d'obliger l'accusateur à retenir son haleine. L'effort nécessaire pour cela fit redescendre ce qu'il cachait, pour dire qu'il l'avait perdu : alors la vérité parut dans tout son jour, & la gloire de la Société, qui s'était vu obscurcie, reprit tout son éclat.

Cette histoire ne peut faire de tort qu'à ceux qui la racontent sérieusement. Elle se trouve en effet dans un auteur Jesuite ; mais il la réfute. Elle paraît dans les écrits de leurs ennemis comme une vérité incontestable. C'est une haine bien peu éclairée, qui les engage à s'amuser ainsi à de pareilles fables, dans l'espérance maligne de déshonorer par-là une Société qu'ils détestent.

Ils parlent aussi de plusieurs prophéties : ils citent une visionnaire nommée *Hildegarde* (1) ; elle dit dans

(1) Morale pratique.

un de ſes écrits, qu'il y aura des hommes qui feront voleurs de grands chemins, larrons, concuſſionnaires, uſuriers, fornicateurs, adulteres. Pour aſſurer de pareilles choſes, il ne faut aſſûrément être ni ſainte ni inſpirée, Cependant on en conclut qu'elle était l'une & l'autre, & que ce ſont les Jeſuites dont elle a voulu faire le portrait.

François *de Borgia* (1), ſucceſſeur d'*Ignace*, un Irlandais nommé Georges *Broun*, ſont mis auſſi au nombre de ceux qui ont prophétiſé contre la Compagnie de *Jeſus*. L'Irlandais dit qu'elle eſt pleine de ſcribes, de phariſiens, de païens, de juifs, d'athées. Il annonce qu'elle ſera retranchée par les mains même de ceux qui ſe ſont le plus ſervis d'elle,

Il n'avait pas ſans doute en vue les Parlemens de France. Il ajoute qu'elle finira par n'avoir point de place fixe, & que le tems viendra où un Juif aura plus de crédit qu'un Jeſuite.

Le moment marqué pour l'accom-

(1) *Ibidem*.

pliſſement de ces prédictions, n'était pas encore arrivé vers la fin du ſeizieme ſiecle, car le crédit des Jeſuites ne feſait qu'augmenter. La Cour de Rome les favoriſait en tout.

CHAPITRE VII.

Faveurs dont les Papes comblent la Société.

Pie V les feſait rentrer à Avignon, 1568.
d'où on les avait chaſſés ſur le ſoupçon qu'ils travaillaient à y établir l'Inquiſition. Cette ville, ſoumiſe au ſaint Siége, mais peu amie des maximes italiennes, ſe ſoulevait à la ſeule idée de ce joug affreux. Pour le mieux écarter, on avait banni des mains que l'on croyait propres à le fabriquer. Le même Pape les établiſſait à Douay, & les incorporait à l'Univerſité nouvellement fondée. Ce corps prit à ſa naiſſance les ſentimens de tous les autres. Il voulut auſſi ſe faire un revenu des leçons qu'il donnait à la jeuneſſe. Les Jeſuites perſiſtaient à ne vouloir rien prendre. On

les regarda à Douay, ainsi qu'ailleurs, comme des marchands qui gâtaient le commerce par le vil prix de leurs marchandises. On chercha à les obliger de se mettre au taux général, mais ils obtinrent de Pie une bulle qui leur confirmait le droit d'être professeurs & désintéressés.

1570. Ce même Pape leur confia un des plus honorables colléges de Rome. Il y joignit ce qu'on appellait la Pénitencerie qui produisait de gros revenus & donnait une considération extrême, mais que les Papes ne voulaient remettre, par cette raison, que dans des mains bien fidelles. Voici ce que c'était que cet établissement singulier & lucratif.

Dans le tems où Rome était pour les chrétiens, ce qu'est encore la Mecque pour les Mahométans, si cependant on peut comparer ensemble les choses sacrées & les profanes; une foule de pélerins s'empressait d'y porter son argent pour y recevoir l'absolution de ses péchés. Il fallut établir alors dans cette capitale des hommes capables d'entretenir une correspondance si utile. Les bords du Tibre étaient toujours cou-

verts d'une multitude de pénitens de tout âge & de tout pays, qui venaient y chercher le pardon de leurs fautes. Comme un préalable nécessaire était la confession, on avait besoin de Prêtres qui sussent toutes les langues de l'Europe pour expédier ces étrangers.

On forma donc un corps de Prêtres Français, Allemands, Anglais, Espagnols, &c. à chacun desquels on donna des revenus considérables, & dont tout l'emploi était d'écouter les confessions de tous les pélerins de leurs pays; c'est ce qu'on nomma la *Pénitencerie.*

Quand ensuite la dévotion se fut ralentie, les titulaires de ces bénéfices ne prirent plus la peine d'en remplir les fonctions. Ils payerent d'autres Prêtres moins riches pour absoudre les pélerins, comme les Prélats opulens soudoient de petits Evêques *in partibus*, qui pour un prix modique se chargent de confirmer tout le diocese.

Pie V fut touché de cet abus (1). Les Jesuites le firent beaucoup valoir, & l'exagererent peut-être encore. Ce zele

(1) Sachin.

ne leur fut pas inutile. Comme on trouvait en eux à peu près la science nécessaire pour exercer cet emploi, on leur en donna les fonctions & les revenus.

CHAPITRE VIII.

Orage contre les Jesuites à Venise. Ils autorisent en Espagne des dévotions scandaleuses, ainsi que les autres moines.

On leur fesait des difficultés à Venise, en Espagne, en Sicile; mais ils s'en tiraient ou par une soumission adroite, ou par les artifices que tous les ordres religieux savent si bien employer.

A Venise on attaquait leur zele
1560. pour le Pape, & leur zele encore plus grand pour confesser les femmes. On trouvait mauvais que les Jesuites, célebres & vieux, se chargeassent des femmes les plus aimables & les plus distinguées; tandis qu'ils laissaient le reste aux jeunes gens qui

n'avaient point encore de réputation.

On ne dit point si c'étaient les femmes qui se plaignaient de ce partage injuste. Mais ces républicains remédierent à tout en ordonnant que leurs femmes n'iraient plus à confesse aux Jesuites, & qu'on veillerait avec soin sur leurs démarches.

En Espagne ces dévotions populaires dont nous avons parlé, ces confréries, ces flagellations continuaient toujours. Après avoir commencé par des abus secrets, elles devenaient un désordre public. On voyait aux processions des troupes de pénitens demi-nuds qui se disciplinaient à l'envi.

Les femmes les imitaient : c'étaient sur-tout les plus jeunes, les plus jolies qui marquaient le plus d'empressement. Elle se fesaient voir avec une pieuse complaisance, dans un état où elles sentaient bien que leur amour propre n'avait rien à craindre. Les vieilles soupiraient de n'être plus dans un âge à pouvoir édifier les hommes.

Ce n'étaient pas les Jesuites seuls qui autorisaient ces indécences : tous les moines en fesaient naître le desir à

leurs pénitentes, & tous les honnêtes gens en étaient ſcandaliſés.

Les Evêques tâcherent de réprimer un zele ſi licentieux. Ils firent des réglemens ſages pour le proſcrire, mais on prétend qu'il a ſubſiſté long-tems malgré leurs efforts. Je crois qu'en Eſpagne, l'uſage permet encore aux jolies femmes de ſe donner la diſcipline à la ſuite des proceſſions.

CHAPITRE IX.

Crédit des Jeſuites à la Cour de Portugal. Calomnies révoltantes contre eux.

En Portugal, c'était autre choſe; les Jeſuites y feſaient de leur crédit un uſage bien différent. Le fils du grand Emmanuel Jean III y était mort, après un regne plus glorieux par les talens de ſes ſujets que par les ſiens.

Il avait toute ſa vie favoriſé (1) les

(1) Hiſt. de Portugal. De Thou.

Peres de la Société : il en avait pris un pour confesseur ; il en avait donné un à sa femme, à son frere, à tous ses courtisans. Il eut pour successeur son petit-fils Dom Sébastien, âgé seulement de trois ans. La Reine Catherine, veuve 1556.
du Roi mort, fut chargée du gouvernement pendant la minorité.

Les Jesuites assiégerent encore la Cour sous la Régente. Ils s'emparerent de son esprit, & si l'on en croit les historiens, ils voulurent établir dans ce royaume riche & commerçant, une réforme qui aurait peine à subsister dans les républiques les plus pauvres.

Ils firent des loix somptuaires : ils fixerent la dépense des tables & celle des habillemens : ils voulurent proscrire le luxe, & sur-tout celui qui consommait les productions étrangeres. Ces nouveaux Licurgues ne pensaient pas que la puissance du Portugal n'était fondée que sur le transport de ces denrées inutiles par elles-mêmes, que la vanité ou la mollesse rendaient nécessaires à l'Europe : aussi ces loix ne furent point exécutées.

Ils firent bien plus, si l'on en croit un libelle appellé *les Jesuites criminels*

de lese - Majesté. Ils solliciterent le jeune Sébastien à déclarer *que nul à l'avenir ne pût être Roi de Portugal, s'il n'était Jesuite, & élu par leur Ordre, ainsi que l'est le Pape à Rome par le collége des Cardinaux.*

L'auteur assure qu'il tient ce fait du Marquis de Pizani, alors Ambassadeur de France en Espagne. Cette calomnie est si absurde, qu'elle n'a pas besoin d'être réfutée; la suite de ce chapitre la détruira assez. Ou le Marquis de Pizani s'est trompé, ou ce qui est plus probable, le calomniateur qui est assez hardi pour inventer une fausseté, a pu l'être assez pour l'autoriser par un grand nom.

J'ai sous les yeux une autre de ces productions méprisables à peu près du même titre : ce sont *les Jesuites mis sur l'échafaud.* Il y a un chapitre intitulé : *meurtres des petits enfans trouvés, commis par les Jésuites.* Il n'y a rien à répondre à cette espece d'écrivains, ni à ceux qui les copient. On ne leur doit tout au plus que de la compassion.



CHAPITRE X.

Projets du Roi de Portugal pour la conquête de l'Afrique, approuvés d'abord, & ensuite traversés par les Jesuites.

Ces bruits qui naissent & meurent dans l'obscurité, ne fesaient point de tort aux Jesuites en Portugal. Ils vinrent à bout de faire nommer un Jesuite pour confesseur, & un pour précepteur au jeune Roi.

Ces deux moines imprudens & brouillons ne cessaient de lui représenter combien un Roi était obligé de faire servir sa puissance à étendre la religion (1). Ils l'assuraient que c'était-là l'emploi pour lequel Dieu l'avait placé sur le trône. Ils lui promettaient dans cette entreprise les applaudissemens des hommes & la bénédiction du ciel.

Son gouverneur, ancien guerrier,

(1) Vertot, révolut. de Portugal.

séduit par une imprudence plus excusable, lui parlait trop des conquêtes faites sous son bisaïeul. Il lui rappellait toujours les exploits qui avaient rendu les Portugais fameux dans les Indes. Il l'exhortait à les soutenir ou à les effacer. Par-là on fesait naître dans ce jeune cœur un desir ardent de faire la guerre, & de la faire au nom de Dieu.

Pour son malheur, il s'en présenta une occasion. Un Roi de Maroc détrôné vint à Lisbonne demander de la protection contre l'usurpateur. Sébastien se persuada que la volonté de Dieu était qu'il marchât en Afrique pour la soumettre à l'évangile, & il proposa de partir sur le champ.

On sentit alors le danger de l'éducation qu'on lui avait donnée; on voulut en vain dans son Conseil lui faire des remontrances sages. Les Jesuites ne pouvant détruire eux-mêmes les principes qu'il tenait d'eux, tâcherent au moins de leur donner un autre objet.

Ils lui disaient qu'un Prince religieux était bien plus obligé (1) de com-

(1) De Thou.

battre les *hérétiques* que les Mahométans ; que comme le poison de l'héréfie est plus fubtil, il falloit le redouter encore plus que celui de l'idolatrie ; & que Dieu lui faurait beaucoup plus de gré de travailler à détruire les ennemis de l'Eglife Romaine, que les partifans de l'alcoran.

Ils voulaient par-là le retenir en Europe : mais ces maximes déteftables ne défabuferent pas Sébaftien. Elles attirerent même la difgrace de leurs auteurs. Le jeune Roi, inébranlable dans fon projet d'aller conquérir l'Empire de Maroc, fe refroidit pour des moines qui ofaient le traverfer (1) ; il éloigna de fa Cour & les Jefuites & ceux qui femblaient penfer comme eux. Alors il ne s'occupe plus que de fa grande entreprife.

(1) *Ibidem.*



CHAPITRE XI.

Témérité du Roi de Portugal. Sa mort, & ses suites.

On est tout étonné de voir, par la conduite de ce Prince, dans quelles mains la fortune confie quelquefois la destinée des peuples. Il se préparait à attaquer une monarchie puissante, gouvernée par un grand capitaine. Il se flattait d'un triomphe sûr. Il prenait déja des arrangemens pour gouverner l'Afrique quand elle serait soumise. Cependant il n'avait ni vaisseaux, ni soldats, ni argent.

Pour s'en procurer, il fallut agiter bien des ressorts & faire bien des injustices. Il négocia avec Philippe, qui lui promit quelques galeres. A force de prodiguer les espérances, il eut quelques Allemands dont le Prince d'Orange fournit la plus grande partie, dans la vue de se faire un allié du Roi de (1) Por-

(1) *Ibidem.*

tugal, & peut-être de l'engager un jour, s'il réussissait, à se déclarer contre l'Espagne.

Une tempête fit aborder près de Lisbonne des troupes Italiennes que le Pape envoyait en Irlande pour appuyer une révolte suscitée par lui. Sébastien les retint : il écrasa le Portugal par des impôts excessifs. Il eut enfin un peu d'argent & une petite armée d'environ treize mille hommes, avec laquelle il s'embarqua le 17 de juin 1578. 1578.

On sait que cette entreprise eut le sort qu'elle méritait ; il fut vaincu & tué. Un fantôme de Roi, un Cardinal déja très-vieux lui succéda. Ce Prêtre âgé, infirme, monté sur le trône, consulta en vain les Médecins & le Pape pour savoir s'il pourrait se faire des héritiers légitimes. Il mourut après dix- 1580.
huit mois de regne. Philippe II, appuyant d'une bonne armée ses droits fort douteux sur le Portugal, le réunit à l'Espagne.



CHAPITRE XII.

Que c'est sans raison qu'on a regardé les Jesuites, comme les auteurs de la révolution de Portugal.

C'EST bien injustement qu'on a accusé les Jesuites en général de cette fatale catastrophe. Ce reproche se trouve dans presque tous les livres qui ont parlé de la Compagnie de Jesus, & il est mal fondé, comme beaucoup d'autres. C'est une suite de la prévention qui a possédé tous les écrivains opposés à cette Compagnie. Ils trouvent moyen d'attribuer aux seuls Jesuites tous les événemens funestes ou honteux qui agiterent l'Europe au seizieme siecle. Ils représentent toutes les puissances comme des machines à ressort, dont ces Peres hâtaient ou retardaient la marche à leur gré.

La révolution du Portugal n'est pas oubliée parmi ces calomnies sans fondement. On assure que les Jesuites la procurerent pour plaire à Philippe II;

& on dit aussi que ce Roi qu'ils servaient si bien, avait conseillé à Sébastien de les chasser (1); on ajoute encore que ce faible Prince n'osa exécuter les conseils de son voisin, parce que les Jesuites le menacerent de le livrer à l'Inquisition. Tout ce récit est une compilation d'erreurs & d'absurdités.

La crainte de l'Inquisition n'empêcha point Sébastien d'éloigner les Jesuites (2) & d'ôter les emplois à leurs créatures, mais ce ne fut point à la sollicitation de Philippe. Le confesseur du Roi entra pour quelque chose dans la ruine du Portugal, comme le Gouverneur qui n'était point Jesuite, par des conseils dont les réflexions tardives ne purent détruire l'effet : mais l'Ordre entier en fut très-innocent.

Il ne pouvait qu'y perdre. Quelque bien intentionné que fût Philippe, c'était un Prince âgé, dont la politique ambitieuse n'estimait la religion & ses ministres qu'autant qu'ils lui étaient

(1) Histoire de la compagnie de Jésus; Plaidoyer d'Arnaud; Morale Pratique, &c.

(2) De Thou.

utiles. Sébastien était un jeune homme séduit. Il avait éloigné les Jesuites, mais il les estimait : il s'était laissé long-tems gouverner par eux : il pouvait les rappeller. Il était donc de leur intérêt de le conserver le plus long-tems qu'ils pourraient. Tout autorise à croire qu'ils le regretterent, & qu'en passant sous le joug des Espagnols, leurs larmes furent aussi sinceres que celles des autres Portugais.

Quand il fut mort, quand ils virent un bâtard Chevalier de Malthe, détesté de la noblesse (1), décrié par son libertinage & ses étourderies, demander la couronne à la populace, & s'attirer une exclusion formelle de la part du Roi Cardinal, ils ne se firent aucun scrupule de servir le Roi d'Espagne; mais ce Prince habile ne les employa pas plus que les autres.

Quand on parla de marier Henri, craignant que l'ambition & la fécondité d'une jeune femme ne trouvassent des moyens pour suppléer à la faiblesse du vieux Monarque, Philippe chargea

(1) De Thou.

un moine (1) de le détourner de ce parti. Si le Monarque Espagnol avait été jusque-là si bien servi par la Société, il n'aurait pas manqué sans doute de confier à un Jesuite cette étrange négociation : mais ce fut un Dominicain qu'il en honora.

Elle était délicate. On connaissait le Roi Cardinal, pour une ame faible & superstitieuse. Le Dominicain eut ordre de lui représenter qu'en se mariant il allait faire crier les hérétiques, qui ne pardonneraient jamais à un prêtre de quatre-vingt ans de vouloir faire des enfans légitimes. Henri se fâcha ; il chassa le moine : mais soit défiance de lui-même, soit difficulté d'obtenir la dispense, il ne pensa plus au projet de prendre une femme.

Il semblait n'être monté sur le trône que pour entendre parler de son successeur. Tous les prétendans tâchaient de l'intéresser pour eux. On le priait tous les jours de déclarer celui qui devait régner après sa mort.

Il s'occupa, avec dégoût, de cette

---

(1) De Thou.

désagréable affaire : il refusa de favoriser personne ouvertement. Un Jesuite, son confesseur, tâcha cependant de le faire pencher pour Philippe. Il lui représenta qu'il s'assûrerait une couronne éternelle dans le ciel, en donnant celle de Portugal à un Prince si catholique.

La crainte des préparatifs du Roi d'Espagne, qui levait des troupes, appuyait encore cette raison. Il parut avoir dessein de lui donner la préférence,
1581. mais il mourut sans s'être entierement décidé, & Philippe trouva dans son armée (1) de quoi se dédommager du testament qu'il n'avait pu obtenir.

Il ne faut pas oublier que quand le Portugal fut entierement soumis, ce Prince scrupuleux sentit des remords d'avoir fait massacrer environ deux mille prêtres ou moines qui s'étaient opposés à son usurpation ; il demanda au Pape une bulle d'absolution, & le Pape l'accorda.

---

(1) Revol. de Portug.



HISTOIRE IMPARTIALE *DES JESUITES.*

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Liaison de l'histoire de la France au seizieme siecle, avec celle des Jesuites.

TANDIS que l'Espagne engloutissait le Portugal, que son Roi, presque sans peine & par une courte violence, réunissait le fruit de toutes les découvertes

du seizieme siecle, la France éprouvait un sort bien différent. La maison royale s'y voyait à la veille de perdre un trône qu'elle possédait depuis plus de 800 ans.

Ce malheureux royaume n'était plus qu'un corps sanglant & déchiré (1). Des sujets ambitieux y soufflaient le feu de la révolte. Des prêtres turbulens, armés de tous les objets que la religion a consacrés pour le repos & le bonheur des hommes, attisaient encore ce feu avec fureur.

Tous ensemble appellaient des mains étrangeres pour les aider à redoubler l'embrasement qui dévorait leur patrie. Un faible Monarque, insensible à la gloire comme à la honte, plongé dans des plaisirs criminels, voyait, sans marquer d'inquiétude, se former un orage qui ébranlait déjà sa couronne, & devait bientôt lui coûter le trône & la vie.

Il n'y a personne qui ne connaisse ce moment funeste de notre histoire; mais tous les jours on disserte, on écrit sur

(1) De Thou, Daniel, Mezerai.

les proſcriptions de l'ancienne Rome : on ne ſe laſſe point de déteſter cet horrible triumvirat, qui inonda l'Italie du ſang de ſes vainqueurs. Par la même raiſon, on ne peut trop parler en France des troubles non moins déplorables de la ligue.

On ne riſque rien ſans doute de rappeller à un homme qui ſe porte bien les maladies qu'il a eſſuyées. Ce n'eſt pas le déshonorer que de lui repréſenter les détails de la fievre dont il s'eſt guéri. Il n'y a point eu d'Etat, d'Empire au monde qui n'ait eu de ces fievres politiques ; mais quand elles ſont paſſées, le récit des ſymptômes & des criſes qui les ont accompagnées, devient la partie la plus intéreſſante & la plus inſtructive de l'hiſtoire.

D'ailleurs, c'eſt dans la nôtre le tems où les Jeſuites ſe ſont montrés le plus criminels. C'eſt celui où ils ont le plus vérifié les reproches ſanglans qu'on leur a faits. Je dois donc, en qualité d'hiſtorien, au moins une eſquiſſe légere de ces tems malheureux.

Je ne m'arrêterai point à une foule de détails révoltans, qu'on peut trouver par-tout. Je tâcherai ſeulement de

développer les principes qui les ont causés ; je découvrirai les démarches des Jesuites, & jusqu'à quel point elles ont été coupables. Les siecles à venir pourraient trouver dans ce récit des leçons bien utiles, si les exemples passés suffisaient pour combattre dans l'esprit des hommes l'intérêt présent qui les maîtrise toujours.

CHAPITRE II.

État de la France sous Charles IX & Henri III.

La nuit à jamais effrayante de la saint Barthelemi n'avait guere produit aux assassins que des remords & de la honte. A la vérité, le Pape Grégoire XIII en fit l'éloge en plein consistoire (1). Il ne rougit pas d'appeller cette affreuse boucherie, le triomphe de l'église militante. Il fit frapper des médailles pour en conserver le souvenir

(1) Hist. ecclésiast.

Mais

Mais en partageant le déshonneur de ceux à qui il donnait ces exécrables éloges, il ne fit que l'augmenter.

Le massacre n'avait pas été général. Plusieurs Gouverneurs avaient refusé de s'y prêter. Il ne faut pas oublier l'action d'un évêque de Lizieux, nommé Jean Hennuyer : quand le Lieutenant de Roi se présenta avec ses ordres, ce digne pasteur s'y opposa avec fermeté (1) ; il protesta qu'il mourrait plutôt que de les laisser exécuter. Beaucoup de gentilshommes en place eurent autant d'honneur & d'humanité que ce respectable Evêque.

Il resta donc encore assez de calvinistes pour venger la mort de leurs freres. Pleins d'une juste indignation, tremblans pour leur propre vie, ils prirent les armes pour se défendre. Auparavant ce n'étaient que des mutins timides, mais alors c'étaient des révoltés furieux. La France ne fut plus bientôt qu'un vaste champ de bataille.

Au milieu de ces horreurs, Henri, 1573.
Duc d'Anjou, devenu trop fameux

(1) *Ibid.* De Thou.

ſous le nom de Henri III, fut élu Roi de Pologne. Une apparence de talens, de petits ſuccès militaires & beaucoup d'affabilité lui avaient fait une grande réputation.

D'ailleurs il jouiſſait en France d'un apanage très-conſidérable. La renommée, qui groſſit toujours les objets éloignés, augmentait encore ces avantages : ils firent impreſſion ſur les Polonais qui ſouhaitent toujours un Roi riche, & qui alors en voulaient un riche & guerrier (1).

Henri ne reçut qu'avec peine le décret de ſon élection. La Cour de France était alors auſſi voluptueuſe que ſanguinaire. Il en regrettait les délices. Il ſoupirait en ſongeant qu'il allait régner dans un pays pauvre, ſauvage, ſur une nation qui ne connaiſſait d'autres plaiſirs que la guerre & l'indépendance. Cependant il partit.

1574. Bientôt Charles mourut. Ce jeune Roi périt à l'âge de vingt-quatre ans, laiſſant une mémoire odieuſe & ſouillée par un forfait dont l'hiſtoire ne

(1) *Ibidem*.

fournit aucun exemple. N'ayant point eu d'enfans, sa couronne appartenait au Roi de Pologne. Celui-ci montra, pour revenir à Paris, autant d'activité, qu'il avait laissé voir de répugnance à s'en éloigner.

CHAPITRE III.

Caractere de Henri III.

JAMAIS personne n'a mieux vérifié ce vers, devenu proverbe & fait pour lui :

Tel brille au second rang, qui s'éclipse au
premier.

« Du vivant de Charles IX, dit » un judicieux historien (1), personne » ne paraissait plus digne du trône que » Henri, & tout le monde souhaitait » l'avoir pour maître. A peine fut-il » arrivé, qu'on s'en dégoûta jusqu'à au- » gurer fort mal de son regne. Il con-

(1) De Thou.

» tribua lui-même à la mauvaiſe opi-
» nion qu'on eut de lui.

» On ne retrouvait plus dans ce Prince
» qu'on avait vu élever pour ainſi dire
» au ſein de la guerre, ce courage mâle
» & fier qu'on avait tant admiré. Il ne
» montait plus à cheval. Il ne ſe laiſſait
» plus voir à ſes peuples, comme fe-
» ſaient ſes prédéceſſeurs. On ne le
» voyait plus qu'enfermé avec quelques-
» uns de ſes favoris dans un petit bâ-
» teau peint qui ſe promenait ſur la
» Seine. Il ne mangeait plus qu'avec
» une baluſtrade qui ne permettait pas
» de l'approcher. Si l'on avait quelques
» placets à lui donner, il fallait ſe trou-
» ver à l'iſſue de ſon dîner, où il les
» prenait en courant.

» La plus grande partie du jour, il
» ſe renfermait dans ſon cabinet avec
» quelques jeunes gens qui ſeuls avaient
» l'oreille du Prince, ſans qu'on ſût
» par où ils étaient parvenus à cette
» diſtinction; tandis que les grands, &
» ceux dont les ſervices étaient connus,
» pouvaient à peine lui parler. Le faſte
» & la molleſſe avaient pris la place de
» la grandeur & de la majeſté qui diſ-
» tinguaient nos Rois.

» Joignez à cela un malheureux
» penchant à la dissipation. Les gou-
» vernemens & les premieres charges
» de l'Etat avaient été mis à un prix
» excessif, dans la vue de les retirer
» des mains de ceux qui en étaient
» capables, & qui ne les avaient
» obtenues de nos Rois que comme
» une récompense due à leur attache-
» ment & à leur mérite. On les donnait
» par ce moyen à des gens indignes de
» les posséder ».

Tel est le portrait de ce malheureux Prince, tracé par un contemporain, par un magistrat dont les lumieres égalaient l'impartialité.



CHAPITRE IV.

Premieres démarches de Henri III & du Duc de Guise.

On était encore en armes en France au retour de Henri III ; tout y retentissait du cri de la guerre. Quand Charles IX fesait des traités avec les protestans, ce n'était jamais que dans le dessein de les violer. Par-là, à peine le trouble était appaisé d'un côté, qu'il recommençait de l'autre, & rien ne finissait.

Henri était encore le maître à son avénement de rendre le calme à ses Etats. Sa jeunesse l'avait rendu complice de la saint Barthelemi, mais il n'en était pas l'auteur. Les protestans n'en conservaient pas de haine contre lui.

D'ailleurs ils le craignaient. Ils redoutaient ce vainqueur, qui dans un âge bien plus tendre les avait deux fois vaincus à Jarnac & à Moncontour. Ses vices, qui ne paraissaient point en-

core, laissaient à sa réputation tout son éclat. Les réformés auraient eu confiance (1) en sa parole : s'il leur avait offert la paix, ils se seraient crus trop heureux de l'obtenir.

Les Guises eux-mêmes, déja factieux & puissans, n'osaient pourtant aspirer à une couronne, dont ils se voyaient si loin ; ils pouvaient être facilement écrasés par l'autorité royale. Le Duc de Guise, que ses talens rendirent le fléau de l'État, pouvait en être l'appui sous un Roi digne de le commander : mais Henri ne fut point ce Roi.

En arrivant, au lieu de détruire tous les partis, de profiter de l'amour des peuples toujours plus vif au commencement d'un nouveau regne, de rappeller à lui toute l'autorité, il se mit à la tête d'un des partis ; il chargea les peuples d'impôts ; il travailla lui-même à détruire son autorité ; il déclara la guerre aux protestans, & par-là il s'en fit des ennemis irréconciliables.

---

(1) Daniel.

Sa mere exigeait secretement (1) cette démarche imprudente. Cette femme, dévorée d'ambition, voyoit avec désespoir son regne prêt à finir. Elle l'avait prolongé tant qu'elle avait pu; ses deux premiers fils, par leur minorité, lui avaient laissé la jouissance d'un pouvoir dont elle n'avait que trop abusé.

Leur mort même n'avait pas été exempte de soupçon : on accusait leur mere de l'avoir précipitée, & ce bruit n'était point sans fondement. Une furie qui avait commandé publiquement sans remords cent mille assassinats, pouvait bien s'être permis deux empoisonnemens secrets s'ils lui avaient paru utiles.

Mais alors le crime n'était plus de saison. Elle y fit succéder une politique non moins funeste. Elle se persuada que s'il y avait deux partis en France, elle en deviendrait la médiatrice (2); elle était flattée de jouer ce rôle qui de-

(1) De Thou.
(2) *Ibidem.*

vait lui donner de l'éclat & du pouvoir.

Elle appuya donc les Guiſes & le parti catholique. Elle ſacrifia la gloire, le repos & même la vie d'un fils qu'elle chériſſait d'ailleurs, pour n'avoir point le chagrin de traîner une vieilleſſe languiſſante, & de paraître oubliée dans des lieux où elle avait ſi long-tems commandé.

Le Duc de Guiſe, ſûr avec un tel appui de paraître innocent à la Cour, alla plus loin. Il avait pénétré le caractere mol & indolent du nouveau Roi. Il voyait qu'on n'avait point à craindre de ſa part de réſolution vigoureuſe, qu'en ne troublant point ſes plaiſirs ſecrets on pourrait impunément l'attaquer dans tout le reſte.

Il attirait depuis long-tems les regards du peuple : un grand nom, des qualités perſonnelles très-eſtimables, cet abord ouvert, cet air flatteur & poli que les grands ſavent ſi bien prendre quand ils le veulent, le faiſaient aimer de tous ceux qui l'approchaient.

Il affectait de plus un attachement ſincere pour la religion catholique. Il

laissait voir une douleur amere (1) de l'état où elle était réduite en France, & le desir le plus vif de lui rendre toute sa splendeur par la destruction de l'hérésie. Il n'eut donc pas de peine à trouver des partisans quand il parut se proposer cet objet.

CHAPITRE V.

Commencement de la ligue. Elle est approuvée par le Pape, & prêchée par les moines.

DES libertins ruinés, des citoyens sans nom, mais aveugles & fanatiques, des Gentishommes ambitieux concoururent à former (2) ce qu'on appella la *ligue* ou l'*union*. Elle devait être signée, *au nom de la Très-Sainte Trinité*, par les Princes, Seigneurs, Barons & bourgeois.

Chacun s'engageait à y vivre & mou-

(1) De Thou, Daniel, Mezerai, &c.
(2) *Ibidem*.

tir pour l'honneur & le rétablissement de la religion. On jurait de sacrifier ses biens & sa vie pour faciliter ses progrès, de la venger contre tout agresseur, quel qu'il fût, & sans égard pour personne, *sans exception*.

On devait lui créer un chef. On lui promettait une obéissance sans borne & un pouvoir sans limites. Quiconque n'embrasserait point le parti de la ligue, devait en être déclaré ennemi. Le seul commandement du chef autorisait à le tuer ou à lui faire la guerre. Tous ces articles, comme on voit, étaient un complot manifeste contre le trône. Ce chef, qui ne pouvait être que le Duc de Guise, devenait bien supérieur au Roi même.

A peine furent-ils arrêtés qu'on eut soin d'y mettre le sceau de la religion. Le Pape Grégoire XIII (1), en les approuvant, fit éclater une grande joie. Aussi tôt les chaires furent pleines de prédicateurs séditieux. On ne parla plus dans tous les confessionaux que de l'obligation où étaient les chrétiens de

(1) Hist. ecclésiast.

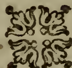
signer l'union. Cette démarche devint le gage du salut ; on n'ouvrit plus la porte du ciel qu'à ceux qui donnaient à la ligue leurs signatures & de l'argent.

Tous les moines reçurent leurs ordres de Rome, & ils y obéirent avec ardeur. Les Jesuites, comme plus soumis, se distinguaient aussi avec plus de zele. Un d'entre eux nommé le Pere Mathieu, fut un des plus ardens apôtres. Les voyages ne lui coûtaient rien. Sur une simple explication (1) que demandait un ligueur de quelque importance, il volait à Rome ; il reparaissait presque aussi-tôt chargé de brefs, de bulles, & donnait toutes les lumieres demandées.

Ses confreres imitaient, autant qu'ils pouvaient, un zele si généreux. Ils répandaient par-tout la sainteté de la ligue, la haine du Roi & la puissance du Duc de Guise.

---

(1) *Ibid.* De Thou.



CHAPITRE VI.

Mollesse & imprudence de Henri III. Etat déplorable de la France sous son regne.

UN pareil attentat ne put rester caché au Monarque qu'il offensait : mais ce faible Prince n'eut pas même la force de songer à le réprimer. Au lieu d'écraser impitoyablement la ligue comme il le pouvait & comme il le devait, il crut faire un coup de politique très-important, en s'en déclarant le chef. Il la signa lui-même, & lui donnant par-là le droit de se montrer désormais à découvert, il arma, de toute l'autorité du trône, un corps formé principalement pour le renverser.

Ce n'était pourtant pas la pénétration qui lui manquait. Il desirait la paix : il détestait les Guises : il sentait lui-même combien ils étaient dangereux; mais n'ayant pas la force de rien vouloir, amolli par des plaisirs honteux, les traits de lumiere qui ve-

naient quelquefois l'éclairer, lui devenaient bientôt importuns.

Il se rejettait dans son indolence, sans que le bruit des complots, les cris de son royaume déchiré de tous côtés, pussent l'en arracher. Sa grande affaire était de prévenir les querelles, que la jalousie fesait naître entre deux de ses mignons qu'il chérissait également.

On a peine à croire tout ce que les contemporains nous disent de ses occupations & de sa conduite. Les prodigalités, les excès révoltans de Néron, les folies de Caligula n'ont rien qu'elles ne surpassent, à la cruauté près, dont il ne parut pas capable : encore la saint Barthelemi & l'assassinat du Duc de Guise donnent-ils lieu de penser que la douceur était en lui un défaut de vigueur plus qu'un penchant à la bonté.

Il prodiguait l'argent à ces jeunes libertins dont il était entouré (1) ; il achetait, par des gouvernemens, par des places honorables, par des dons excessifs, leurs complaisances crimi-

(1) *Ibidem.*

nelles. Le degré de leur crédit & de leurs richesses marquait celui de leur infamie.

Pour payer ces désordres, il fallait tous les jours solliciter au Parlement l'enregistrement de nouveaux impôts. Tandis qu'il n'osait aller reprendre ses places aux ligueurs qui s'en emparaient, il se rendait avec pompe au palais, pour oprimer, par sa présence (1), des magistrats respectables qui n'avaient d'autre défense que leur vertu.

On remarquait dans les plus petites choses son goût pour l'inconstance & la profusion. Un article considérable de sa dépense étaient de petits chiens, des singes, des perroquets qu'on cherchait & qu'on nourrissait à grands frais; quelquefois il s'en dégoûtait & les donnait eux & leurs maisons. Ensuite la fureur revenait, & il fallait lui en trouver, à quelque prix que ce fût.

La superstition trouvait aussi sa place dans cette ame avilie, ouverte à tous les genres de faiblesses. Pour écarter les remords ou le dégoût des plai-

---

(1) De Thou, Mezerai.

sirs, il se livrait à des pratiques pieuses. Il instituait des pénitens bleus; il en instituait de gris, de noirs. Il assistait à leurs processions avec sa Cour (1), suivi de ses mignons. Il y paraissait vêtu d'un sac; il s'y donnait la discipline.

Il croyait par-là réparer sa honte & rétablir son crédit auprès du peuple, dont le cœur s'attache à tout ce qui frappe les yeux : mais il se trompait; ses débauches & ses excès le rendaient odieux, ses processions le rendirent méprisable. Quelque zele qu'il affectât pour la ligue, honteuse d'avoir un pareil défenseur, elle n'en devint que plus ardente à sa perte.

Pour qu'il ne manquât à la France aucun des fléaux qui peuvent augmenter le malheur des peuples, une maladie, qu'on nomma la coqueluche, la parcourut tout entiere (2) : la peste ravagea Paris. Les Français, effrayés par la corruption de l'air, ruinés par leur Roi, égorgés par leurs compatriotes, ne trouvaient plus d'asyle au

(1) De Thou.

(2) *Ibidem.*

milieu de leur pays. Ce n'était pourtant encore que le commencement des désolations qu'ils avaient à craindre.

CHAPITRE VII.

Continuation des troubles de France; rapports secrets de la ligue avec les conjurations formées en Flandre & en Angleterre.

La guerre était sérieusement allumée en France. Le Roi de Navarre, Henri de Bourbon, digne de succès moins funestes, forcé malgré lui d'opprimer un peuple qu'il aimait & qu'il devait un jour gouverner, s'était mis à la tête des protestans. Il n'y avait point de province qui ne fût saccagée par trois ou quatre armées.

Les catholiques prenaient une ville, ils la pillaient, ils en pendaient les défenseurs (1); ils en égorgeaient les habitans. Les réformés, quelque tems

---

(1) De Thou.

après, la reprenaient & la traitaient de même. Il y avait tous les jours des combats ſanglans & des châteaux brûlés. On ſe battait de part & d'autre avec tout l'acharnement des guerres civiles: celle-ci avait même quelque choſe de plus cruel, parce que c'était une guerre de religion.

On la feſait toujours au nom du Roi. Il n'y prenait pourtant d'autre part que de ne pas l'empêcher. Le Duc de Guiſe de ſon côté ne paraiſſait pas encore la conduire. Il ne voulait ſe montrer que quand ſon nom pourrait éclipſer tous les autres. Celui du Roi n'était pas aſſez obſcurci, pour qu'il pût ſe flatter de l'effacer ſans peine.

Il laiſſait patiemment mûrir ſes projets. Il attendait que le tems & les intrigues de ſes créatures lui livraſſent une proie qui ne pouvait lui manquer. Il n'oubliait cependant aucun moyen d'augmenter ſon crédit. Il cherchait des reſſources juſques dans les étrangers. Il en demandait ſur-tout à l'Eſpagne que ſon propre intérêt engageait à ne lui rien refuſer.

On a vu la Flandre & la Hollande révoltées contre la barbarie de Phi-

lippe II, opposer enfin le plus légitime de tous les droits à la plus injuste de toutes les violences. Ces provinces se soutenaient toujours malgré les efforts du tyran. Elles étaient secondées & conduites par un homme qui, sans pouvoir, sans titre, & presque toujours traversé par la fortune, a pourtant égalé la réputation des plus grands Rois.

C'était le fameux (1) Guillaume de Nassau, Prince d'Orange. Il avait embrassé la réforme : cependant il était resté fidelle à Philippe tant qu'il avait pu l'être avec sûreté. Il n'avait pas tenu à lui que la Flandre ne fût soumise, & elle l'aurait été si l'on avait suivi ses sages conseils.

Quand il s'apperçut que les minis- 1570.
tres Espagnols ne demandaient que du sang, qu'ils paraissaient plus curieux de massacrer les Flamands, que de les gouverner; il s'était décidé à repousser la force par la force : il avait consacré ses biens, ses travaux, & même sa famille, à la défense commune de la liberté.

---

(1) Hist. des Provinces-Unies.

Il semble que les Etats de Flandre auraient pu, comme ceux de Hollande, se contenter d'avoir pour chef un Prince à qui ils devaient tant. Mais d'autres Seigneurs, jaloux de sa réputation, avaient cabalé pour forcer les Flamands à chercher une protection
1578. étrangere. Ils avaient appellé d'abord l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince n'ayant aucun talent par lui-même, & n'étant point soutenu par son frere, n'apporta à Anvers qu'un grand nom sans aucune ressource.

Ces mêmes Flamands dégoûtés se donnerent bientôt au quatrieme fils de Catherine de Medicis, au Duc d'Anjou, frere du Roi de France. Quoique le Duc d'Anjou ne fût pas non plus connu par un grand mérite (1) personnel, le voisinage de la France, la tendresse de sa mere & de son frere promettaient à ceux qui le reconnaissaient un puissant appui.

Philippe le sentait bien. Il n'oublia rien pour mettre la France hors d'état

(1) *Ibidem.*

de secourir le frere de son Roi. Il s'appliqua à y faire naître tant de troubles, qu'elle ne pût donner aucune attention à ce qui se passait à ses portes. Ce fut là l'origine de ses liaisons avec le Duc de Guise.

CHAPITRE VIII.

Conspirations conduites ou encouragées par des Jesuites, ou autres religieux, contre le Prince d'Orange, à la sollicitation de Philippe II.

On sait que le Roi d'Espagne n'était pas délicat sur le choix des moyens. Il avait déja mis à prix la tête du Prince d'Orange. Il avait tâché de faire assassiner cet homme respectable, dont il ne pouvait ni vaincre le courage, ni décréditer la vertu.

Les plus grands crimes trouvent toujours des mains pour les commettre, quand ils trouvent des bouches pour les ordonner. La récompense promise pour le sang du Prince d'Orange, tenta

un banquier nommé *Anaſtro*, dont les affaires allaient mal.

C'était un homme devenu prudent par l'expérience. Il ne voulut pas courir le riſque d'une entrepriſe dont il comptait recueillir le fruit. Il prit un de ſes commis âgé de vingt ans : c'eſt l'âge du fanatiſme & de la ſéduction. Il l'éblouit par des promeſſes ; il le fortifia par des ſecrets magiques, par des toiles qui avaient touché à Notre-Dame d'Oviedo (1).

Un Dominicain vint encore aider ce courage chancelant. Il l'aſſura qu'il pouvait en conſcience tuer un Prince hérétique, pourvu que *ce ne fût point par avarice, & qu'il n'eût en vue que la gloire de Dieu & le ſervice du Roi.*

Ce moine le confeſſa (2), le communia, lui promit l'impunité ou le paradis: mais l'entrepriſe n'ayant point réuſſi, le Prince n'étant point mort du coup, l'aſſaſſin fut tué ſur le champ, & le Dominicain pendu quelque tems après.

---

(1) De Thou.
(2) *Ibidem.*

Comme on ne punit point les Rois, Philippe voyant cette conspiration manquée, se hâta d'en former une autre. Il se proposait d'envelopper le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange dans une perte commune, & de susciter en France un nouveau trouble qui pût l'empêcher de penser à les venger. Il y eut donc un traité passé entre lui & les Princes Lorrains. Ceux-ci s'engageaient à lui fournir un meurtrier. Philippe de son côté leur promettait de l'argent & des troupes s'il en était besoin.

Les Guises, qui avaient autour d'eux des gens propres à tout, eurent bientôt trouvé celui qu'il leur fallait. Ils envoyerent en Flandre un scélérat nommé *Salseda*, condamné à la corde à Rouen, sauvé par le crédit du Duc, & prêt à exposer pour son service la vie qu'il tenait de lui.

Il devait se rendre auprès des deux Princes avec un régiment levé exprès, & profiter des occasions pour se défaire d'eux ou pour livrer les places qui lui seraient confiées; mais la Providence, qui ne permet pas que tous les crimes soient heureux, fit encore échouer celui-ci. Salseda fut pris & interrogé. 1583.

CHAPITRE IX.

Dépositions de Salseda. On en instruit le Roi qui les néglige.

Les dépositions du coupable avaïent de quoi effrayer tout autre homme que Henri III, à qui on eut soin de les envoyer. Il détailla tout le plan de la conjuration. Il en nomma les complices. C'étaient les plus grands Seigneurs du royaume ; plusieurs même de ceux dont le Roi payait si cher la coupable amitié.

Mais cet infortuné Prince, semblable à ces malades qui dans un assoupissement mortel suportent impatiemment qu'on les réveille, ne fit aucun usage des lumieres qu'on lui donnait ; soit qu'il craignît d'avoir trop à punir, soit, comme il est plus probable, qu'il craignît seulement l'effort nécessaire pour en venir là, il ferma les yeux sur un danger qui devenait de jour en jour plus terrible.

Salseda exhorté, à ce qu'on prétend, par

par un Jesuite (1), ayant désavoué tout au moment du supplice, Henri fut fort aise de voir les choses devenir problématiques : à force de tâcher de se persuader qu'il n'y avait point de péril, il le crut dissipé. Par-là il mit le comble au mépris qu'on avait pour lui. Il fortifia la ligue qu'une résolution vigoureuse aurait peut-être encore pu anéantir.

Ce caractere paraît inconcevable : on ne peut pas imaginer qu'un Prince, si près du précipice, conserve encore une indolence qui tient de la stupidité plus que de la faiblesse. Mais tel était Henri; il n'était frappé, comme les enfans, que d'un amusement présent. Il aurait laissé volontiers aux Guises l'administration pénible des affaires, pourvu qu'ils lui eussent assuré des plaisirs tranquilles.

Dans le tems qu'on désolait ses provinces, qu'on creusait sous ses pieds un abîme où l'on ne songeait qu'à le faire tomber, il achetait des livres de

(1) *Ibid.* De Thou ne donne pas la chose comme certaine.

vélin manuscrits, & pleins de mignatures assez jolies (1); il s'occupait sérieusement à les découper, il passait les journées entieres à en orner ses oratoires.

CHAPITRE X.

Nouvelle conspiration contre le Prince d'Orange, dirigée par plusieurs moines. Il est assassiné.

PHILIPPE était bien sûr de désoler la France, gouvernée par un pareil Roi; mais il voulait auparavant trouver une main qui le défît de cet incommode Prince d'Orange, dont il croyait la mort nécessaire à la soumission des Pays-Bas. Enfin il fut servi par un jeune homme appellé Balthasar Gerard, qui crut, comme les autres, faire
1584. son salut en tuant un Prince hérétique.

Il avait consulté successivement un Cordelier & quatre Jesuites. Tous cinq

(1) De Thou.

lui promirent la couronne du martyre : c'était l'esprit du tems. Cette doctrine détestable étant appuyée, d'un côté par un Pape & ses théologiens, de l'autre, par un Prince puissant qui y joignait des promesses séduisantes, elle ne pouvait manquer de faire impression sur quelques esprits.

Le Pape & Philippe ne voyaient pas qu'ils donnaient des armes contre eux-mêmes. Le Prince d'Orange & les ministres réformés pouvaient les proscrire à leur tour. Ils avaient même une raison de plus, c'était celle d'employer, pour se défendre, les mêmes moyens avec lesquels on les attaquait.

Mais on doit cette justice en général à tous les protestans, qu'ils ont été moins furieux & plus éclairés que les catholiques. En s'éloignant du sein de l'église, ils ont aussi rejetté cet esprit cruel qu'elle désavoue, & qu'on s'est trop efforcé de lui donner. Ils n'ont jamais eu recours à l'assassinat, au poison, à ces ressources des lâches, dont d'indignes ministres de l'église n'ont que trop souvent fait à ses enfans une triste nécessité : ils ont été plus d'une fois les victimes de ces attentats, mais

glais, un détachement de prêtres, deſtinés à prêcher à Londres la révolte, & tous les excès qui peuvent la faciliter.

Un Evêque âgé de quatre-vingt ans (1), avait trouvé encore aſſez de force pour ſe rendre de Rome en France à deſſein de diriger cette ſainte entrepriſe. Il apportait avec lui le plan réſolu & formé ſous les yeux du Pape.

On devait prendre cinquante hommes armés pour maſſacrer la Reine dans quelqu'une des viſites que cette Princeſſe ſage feſait ſouvent dans ſon royaume.

On lui joignait quelques-uns de ſes officiers, dont on craignait le courage ou le crédit (2) : enſuite tous les conjurés avec les catholiques auraient reconnu pour Reine Marie Stuard, & l'auraient placée ſur le trône; mais un contre-tems fit tout découvrir. Les Jeſuites & leurs prêtres furent pendus. Eliſabeth renouvella la ſévérité de ſes anciennes ordonnances contre les catholiques, & ſur-tout contre leurs prédicateurs.

---

(1) De Thou.

(2) Hiſt. d'Angleterre.

En 1584 on fit naître à un jeune homme, nommé Guillaume Parri, le dessein de s'immortaliser en tuant cette Princesse excommuniée. Ces sortes d'esprits forment d'eux-mêmes le premier projet; mais ils ont besoin ensuite d'être guidés par des ames plus fermes, qui étouffent les remords que l'idée d'un crime ne manque jamais de produire. Parri fut d'abord encouragé à Venise par un Jesuite Italien, nommé Palmio.

A Paris, un autre Jesuite nommé Vatz (1) lui fit presque abandonner son entreprise. Cet honnête homme lui prouva par mille raisons qu'il n'était jamais permis, même par la religion, de troubler l'Etat & d'attenter à la vie des Rois. Il lui cita beaucoup d'autres Jesuites qui pensaient comme lui. Ce qui prouve que dans une Société nombreuse, il y a toujours des cœurs vertueux qui condamnent le crime, tandis qu'il y a des scélérats qui l'approuvent.

Malheureusement pour Parri, il tomba entre les mains d'un autre Je-

(1) De Thou.

ſuite plus courtiſan. On le mena chez des Cardinaux. On (1) lui fit venir des lettres du Pape : on eut bientôt rallumé la fureur que Vatz avait tâché d'éteindre. Fortifié par ces perfides conſeils, le miſérable partit pour Londres ; mais s'étant indiſcretement ouvert à un parent, dont il croyait faire un complice, il fut pris & puni.

Deux ans après cette conſpiration, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne travailla à en former une autre. Les moyens étaient mieux choiſis, & le prétexte plus ſpécieux. On ſe ſouvient que l'infortunée Marie Reine d'Ecoſſe, avait été arrêtée en cherchant un aſyle en Angleterre. Elle languiſſait depuis dix-huit ans dans une dure captivité. Ce fut ſa délivrance (2) qu'on parut ſe propoſer.

On devait, auſſi-tôt qu'Eliſabeth ſerait expirée, tirer Marie de priſon, la couronner Reine ; & pour aſſurer le commencement de ſon regne, on devait tranſporter des troupes Françaiſes & Eſpagnoles qui attendraient l'ordre ſur les côtes.

(1) De Thou.

(2) Hiſt. d'Angleterre.

CHAPITRE XII.

Dernier complot tramé en Angleterre contre Elisabeth, à la sollicitation de la Reine d'Ecosse & du Roi d'Espagne, sous la direction d'un Jesuite.

On avait informé de ce projet la Reine d'Ecosse. On lui avait fait promettre que si Jacques son fils ne voulait pas se faire catholique, elle adopterait Philippe, ce zélé défenseur de la foi, & lui céderait tous ses droits. Cette femme, qui avait empoisonné son mari par vengeance & par libertinage, promit sans peine de déshériter son fils, pour recouvrer sa liberté & sa couronne.

Ces mesures ainsi prises, il ne manquait plus qu'une main pour exécuter sur Elisabeth la premiere partie du complot. On choisit encore un jeune homme : car il faut remarquer que dans cette suite d'horreurs & d'assassinats trop multipliés, aucun de ceux qui

s'offrirent pour en être les exécuteurs, n'avait trente ans.

Celui-ci, nommé Babington, était d'une maison illustre. Il avait de l'esprit & les passions vives. On chargea un Jesuite nommé Balard de le séduire. Il employa, pour remuer ce cœur crédule & ambitieux, tous les ressorts imaginables. Il lui représentait Elisabeth excommuniée (1), privée de son droit au trône par le Vicaire de Jesus-Christ.

Depuis ce tems-là, disait-il, son regne n'est point légitime : c'est un pouvoir qu'elle usurpe contre les loix, c'est une tyrannie déteſtable qu'elle exerce sur les adorateurs du vrai Dieu. *Lui ôter la vie, c'est comme si vous l'ôtiez à un réprouvé, à un païen, à un homme maudit du ciel.* C'est accomplir les loix divines & humaines ; enfin songez à la récompense qui vous attend en ce monde ou dans l'autre.

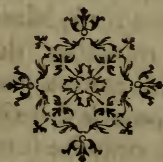
On prétend que la récompense en ce monde était la Reine Marie elle-même : Le Jesuite lui en promit la possession.

---

(1) De Thou.

Le jeune homme, enivré d'espérances, promit tout : il choisit, pour verser le sang de la Reine, le 24 d'août, le même jour de la saint Barthelemi, déja souillé en France, quatorze ans auparavant, par les ordres d'une autre Reine aussi furieuse que celle-ci était sage. Le complot fut découvert avant l'exécution ; mais il eut des suites bien funestes pour la malheureuse Princesse qui l'avait autorisé du fond de sa prison ; Marie fut chargée (1) par les dépositions de tous les conjurés. Elisabeth se trouva alors dans un très-grand embarras.

(1) De Thou. hist. d'Angleterre.



CHAPITRE XIII.

Condamnation & exécution de la Reine d'Ecosse.

Le crime était évident. Depuis dix-huit ans on avait plusieurs fois conjuré contre sa vie. Le nom de la Reine d'Ecosse avait toujours été le prétexte des conspirations, elle-même y avait trempé. La derniere avait encore quelque chose de plus odieux & de plus terrible que les autres. Laisser subsister ce nom en Angleterre, c'était y conserver une source intarissable de troubles & de complots, qui pouvaient enfin réussir.

D'un autre côté, Marie était Reine, Elisabeth tremblait de donner des exemples dont on ne pouvait manquer de profiter pour la faire haïr davantage. Elle avait à craindre le ressentiment de Jacques, Roi d'Ecosse, qui redemandait sa mere, & de tous les catholiques, dont sa mort pouvait augmenter la fureur.

Elle crut trouver un moyen d'accorder ces différens intérêts ; elle laissa agir une commission du Parlement, qui jugea Marie, & la condamna à mort. 1587.
Elle se conduisit même de façon que les Juges purent faire exécuter l'arrêt, sans qu'elle parût y avoir donné un consentement bien formel.

Alors elle n'oublia rien pour relever la mémoire d'une rivale qu'elle ne craignait plus. Elle versa des larmes ; elle affecta d'être inconsolable ; elle lui fit des funérailles magnifiques.

Peu de personnes furent dupes de cette prétendue politique. On savait bien qu'elle était trop éclairée & trop absolue pour n'être pas informée de ce qui se passait dans son royaume. On savait bien aussi que personne n'aurait osé hasarder une pareille démarche, si l'on n'eût été sûr qu'elle serait approuvée.

Les Anglois, chez qui les Rois sont soumis aux loix plus qu'ailleurs, & quelquefois même aux peines portées par ces loix, voulurent justifier la tragédie sanglante qui venait de se passer chez eux. Ils en firent une apologie publique. Ils y mirent plus d'érudi-

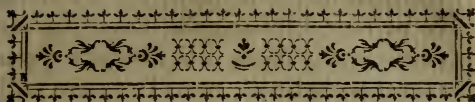
tion que de bon ſens. On cita des violences commiſes par des tirans, par des uſurpateurs (1), par des Papes.

On ne voyait pas que ces citations étaient déshonorantes. C'était faire tort à Eliſabeth que de la juſtifier par des exemples déteſtés. La queſtion toute entiere pouvait ſe réduire à ce peu de mots: les Rois, quand ils exigent des crimes, ſont-ils auſſi coupables que leurs ſujets quand ils les exécutent? La couronne autoriſe-t-elle à commander des aſſaſſinats avec impunité? Et des Princes ſe rendent-ils coupables, en châtiant avec les formalités de la juſtice, ceux de leurs pareils qui le ſont devenus?

---

(1) De Thou.





HISTOIRE IMPARTIALE *DES JESUITES.*

LIVRE IX.

CHAPITRE PREMIER.

Etablissement des Jesuites au Japon.

Je suis las de parler toujours de sang répandu, de crimes ou commis, ou punis. Ceux qui auront la patience de me lire, ne doivent pas être moins dégoûtés de voir perpétuellement des Papes, des Rois, des Dominicains,

des Jesuites multiplier ces horreurs ; & ne rien oublier pour les rendre plus communes. Nous ne sommes pourtant pas au bout, mais l'histoire offre dans le même tems quelques événemens moins funestes, comme une espece de repos pour l'écrivain & pour les lecteurs.

La religion qui causait tant de troubles en Europe, pénétrait au Japon. Ses sectateurs y étaient encore tranquilles, parce qu'ils étaient peu nombreux. Dès qu'ils se crurent assez forts, ils ne manquerent pas, comme ailleurs, d'essayer à se rendre redoutables ; mais ces fiers insulaires couperent sans ménagement, comme on le verra, tous les liens qui les attachaient à l'Europe. Ils noyerent un christianisme séditieux dans le sang des chrétiens révoltés. Ils chasserent pour jamais des prédicateurs turbulens, dont les exemples fesaient plus haïr la religion, que leurs discours ne pouvaient la faire aimer.

Vers la fin du seizieme siecle, ils n'avaient pas encore eu besoin de recourir à un remede si violent. L'imprudence de François Xavier avait instruit ses successeurs. Ils s'y étaient pris autre-

ment pour s'assurer un bon accueil dans ces isles, & ils avaient réussi.

Les Japonais étaient divisés alors sous le gouvernement d'une multitude de petits Souverains. Malgré les trésors que la nature a prodigués à leur pays, ils paraissaient curieux des productions d'une industrie étrangere. Les Portugais trouvaient un gros avantage à échanger les bagatelles de l'Europe contre les bagatelles de l'Asie. Ce fut pour eux une nouvelle branche de commerce. Les Jesuites prédicateurs se mirent à la suite des Portugais négocians.

Ils profiterent (1) habilement de la jalousie que l'arrivée des vaisseaux étrangers répandait parmi les petits Rois du Japon. Ceux-ci cherchaient à s'en procurer les avantages au préjudice les uns des autres. Les Portugais portaient des armes, des tableaux, des étoffes.

Les Jesuites, qui peut-être étaient intéressés dans les cargaisons, engageaient les Capitaines à ne mouiller

---

(1) Charlevoix, hist. du Japon.

qu'où il leur plaiſait : par-là ils étaient les maîtres du commerce; on n'avait point de marchandiſes de Lisbonne, à moins qu'on ne prît en même tems un Jeſuite.

Celui-ci, dès qu'il avait obtenu d'être ſouffert, travaillait enſuite avec adreſſe à ſe faire aimer. Leurs complaiſances, ſoutenues du retour fréquent des vaiſſeaux portuguais, les fesaient réuſſir. Ils baptiſaient quelques proſélites parmi le peuple, pour qui les choſes nouvelles ont toujours de l'attrait. Ils gagnaient auſſi quelques Seigneurs plus faibles, ou plus vieux que les autres.

On ne manquait pas de faire valoir en Europe ces glorieuſes conquêtes, on n'y parlait que du triomphe de la religion, du déſeſpoir des Bonzes & de la ſoumiſſion des Rois; mais ce n'était pas aſſez de dire que les Japonais étaient convertis, il fallait le prouver.



CHAPITRE II.

Ambassade Japonaise envoyée au Pape par les Jesuites.

Du tems de Clement VII (1), il était venu de l'Abyssinie, du fond de l'Afrique, des Ambassadeurs Negres pour baiser les pieds du Saint Pere. Un prêtre séculier avait aussi gagné au christianisme cette nation, qui depuis n'a plus voulu entendre parler ni de prêtres, ni de chrétiens.

Les Jesuites penserent à imiter cet exemple édifiant. Ils crurent que rien ne serait plus honorable pour eux & plus flatteur pour le Pape, que de lui faire voir des Japonais à ses pieds. En effet le Japon est bien plus éloigné que l'Abyssinie.

Ils députerent donc quatre Seigneurs 1579.
du pays avec un Jesuite, pour les accompagner jusqu'à Rome. Ils se disaient

(1) Hist. des Papes.

l'un petit-fils, l'autre neveu de deux Rois, les deux derniers prétendaient être des particuliers de la premiere distinction.

On n'a point démêlé si réellement ils jouissaient chez eux des titres dont ils se paraient dans la route, ou si c'étaient des gens gagnés, qui dans l'espoir d'une grande récompense, se prêterent à jouer ce brillant personnage; mais ils étaient Japonais, cela suffisait pour être crus & reçus avec magnificence.

1581. Ils traverserent l'Espagne. Le religieux Philippe II (1) ne manqua pas d'y faire des honneurs infinis à des hommes que l'amour de la religion engageait à faire un si long voyage.

En Italie, tous les Cardinaux s'empresserent d'aller au-devant d'eux (2). On les conduisit en pompe à l'audience du Pape, à qui, malgré sa vieillesse, ce spectacle semblait rendre des forces.

Ils lui présenterent des lettres écrites au nom des Rois dont ils se disaient

(1) De Thou.

(2) Hist. ecclésiast.

Ambassadeurs, composées en Japonais par les Jesuites, & traduites par eux en italien. On conçoit que le Saint Pere dut n'y trouver rien que d'agréable.

L'une s'adressait *à l'adorable qui tient sur la terre la place du Roi du ciel, le très-grand & très-saint Pape*; l'autre portait : *que cette lettre soit rendue au grand & saint seigneur que j'adore, tenant la place de Dieu en terre*; & la troisieme : *j'offre cette lettre avec adoration, les mains levées vers le ciel, à notre très-saint Pape qui tient la place du grand Dieu.*

Ces trois Princes s'excusaient sur leur âge & sur leurs affaires, de ce qu'ils n'allaient pas en personne rendre leurs hommages au Vicaire de Jesus-Christ. Ils fesaient aussi un petit éloge des Jesuites, que la vanité des secrétaires n'avait pu s'empêcher d'y glisser.

Le Pere conducteur renchérit encore sur les lettres, il donna au Pape les louanges que méritait son zele pour l'aggrandissement du christianisme; mais il n'oublia pas de lui faire remarquer qu'il ne pouvait trouver de meilleurs ouvriers que ceux qui allaient lui faire au fond de l'Inde des conquêtes dont il voyait les preuves.

Le bon vieillard était pénétré de joie : il récita le pseaume *nunc dimittis servum tuum*, comme s'il n'avait plus rien à desirer au monde après cette cérémonie.
1582. En effet, il mourut peu de tems après.

On n'oublia pas dans son épitaphe de faire mention de l'ambassade du Japon. On lui éleva une statue : on écrivit au pied que c'était pour avoir aboli l'impôt sur la farine, & reçu les Ambassadeurs Japonais avec autant de magnificence (1) que devait le faire un Vicaire de Jesus-Christ.

Son successeur (2), moins crédule peut-être, & se défiant de cette comédie dont il pénétrait les raisons, se hâta de congédier les Ambassadeurs. Il leur donna en partant sa bénédiction, & trois mille écus. Voilà ce que produisit cette ambassade dont le pompeux récit occupe une longue place chez bien des écrivains.

---

(1) De Thou.
(2) Sixte V.



CHAPITRE III.

Correction du calendrier sous le pontificat de Gregoire XIII.

Un autre événement plus mémorable (1) contribua encore à illustrer le pontificat de Gregoire. La disposition de la société humaine exige que le tems y soit marqué par des divisions fixes, établies sur des mesures certaines & constantes. Les hommes ne trouvaient point ces mesures sur la terre où tout change avec rapidité. Ils les ont cherchées dans le ciel, où les révolutions périodiques des astres paraissent s'accomplir avec une régularité inaltérable.

Ce fut sur le cours du soleil & de la lune qu'on dressa les premiers calendriers, mais il fallut souvent y faire des réformes ; une erreur insensible d'abord devenait considérable au bout de plusieurs siecles. Malgré les correc-

(1) Hist. ecclésiast. De Thou.

tions de Jules Cefar & du concile de Nicée, il se trouvait au tems du concile de Trente, une différence de dix jours entre l'année civile & l'année réelle.

L'équinoxe du printems, fixé au 21 de mars dans le quatrieme siecle, était au 11 de ce mois dans le seizieme: cela venait de la précession des équinoxes, espece de mouvement rétrograde, particulier à la terre, qui fait passer successivement les équinoxes & les solstices par tous les points du zodiaque.

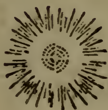
Cette erreur était visible & préjudiciable. Le concile de Trente chercha à la corriger, mais la difficulté des moyens fit évanouir l'utilité du projet.

Gregoire XIII s'en occupa sérieusement. Il invita tous les astronomes à chercher des méthodes qui pussent guérir le mal passé, & obvier au mal à venir. De toutes celles qui furent proposées, la plus simple était celle d'un médecin Italien, nommé *Lilio*, qui retranchait tout d'un coup dix jours de l'année courante, & établissait dorénavant, de quatre ans en quatre ans, une année plus longue d'un jour, comme on le fait aujourd'hui.

Cette

Cette méthode fut adoptée dans tous les royaumes catholiques sans difficulté, & non pas chez les protestans. Ils y opposerent un entêtement qui n'est pas raisonnable. Ils ne s'en dissimulaient pas la nécessité, mais ils ne voulaient point le tenir des mains du Pape.

Ce n'est que de nos jours que les progrès de la raison leur ont fait sentir qu'ils pouvaient profiter des lumieres d'un Italien, sans se soumettre à la Cour de Rome; & que réformer le calendrier, n'était pas compromettre leur créance. Il est singulier que dans l'inscription mise au pied de la statue de Grégoire XIII, on ne parle pas de la réforme du calendrier. Il semble pourtant qu'elle lui fait au moins autant d'honneur que les lettres du Roi de Bango, ou du Prince d'Omura.



CHAPITRE IV.

Grace accordée aux Jesuites par Grégoire XIII. Progrès de leurs missions.

Ce Pontife se signala encore par son goût extraordinaire pour les missions. Il y donna un soin particulier, il favorisa tous ceux qui y travaillaient. On sent que les Jesuites n'avoient garde d'être oubliés dans la distribution de ses graces

Il s'intéressa pour eux en Europe. Il les soutint, il les fit souvent dépositaires de son pouvoir dans le reste du monde.

Il leur accorda entr'autres priviléges celui d'avoir avec eux de petits autels portatifs pour dire la messe (1) par-tout où ils se trouveraient. Ces autels n'étaient autrefois qu'une table ordinaire. Un usage fondé sur la décence en a

(1) Hist. ecclésiast,

fait depuis des tables consacrées par une bénédiction spéciale aux mysteres qui s'y célebrent. Comme leur défaut mettait souvent les Jesuites dans l'embarras, Gregoire XIII leur permit d'en avoir toujours avec eux de petites toutes consacrées.

Ils en avaient besoin; leurs courses continuelles & l'envie d'en faire augmentaient avec leur nombre; leurs établissemens couvraient déja toutes les côtes de l'Afrique & de l'Asie. 1560.

On a vu ce qu'ils fesaient au Japon. Un d'entr'eux avait osé pénétrer jusqu'au Monomotapa, mais ayant été pendu par l'ordre d'un Roi Negre qu'il avait baptisé, ses confreres n'oserent plus se compromettre avec des prosélytes si peu reconnoissans. Ils resterent sur la côte, où la présence des soldats Portugais inspirait plus de respect pour les prédicateurs.

Ils y trouvaient des mahométans, des idolâtres adorateurs de Kaka, ce Dieu du Japon, connu à Siam, à la Chine, sous les noms de Sommona-Codom, de Foé. Ils entreprenaient d'y convertir d'autres idolâtres croyans à la *métempsycose*, & descendans de

ceux qui avaient eu l'honneur d'instruire Pythagore. Enfin ce qui paraîtra étonnant, ils y rencontraient jusqu'à des chrétiens, & ce n'étaient pas les plus faciles à se rendre.

CHAPITRE V.

Ce que c'était qu'une église chrétienne existante au Malabar, sans relation avec le reste de la chrétienté.

Il y avoit au Malabar une Eglise qui fesait remonter son origine jusqu'au tems des Apôtres. Elle prétendait devoir sa naissance à Saint Thomas qui, dans le partage du monde, fait entre les Disciples de Jesus-Christ, avait eu pour sa part la Chine & les Indes. Les peuples de sa communion s'appellaient *Chrétiens de Saint Thomas* (1). Ils ne manquaient pas de fortifier cette tradition par le récit de plusieurs prodiges.

Elle pouvait être fausse ainsi que ses

(1) Lacrose, christianisme des Indes.

miracles, cependant on ne peut douter que l'Eglise où elle subsiste ne soit très-ancienne & au moins du sixieme siecle. Elle fut dans ce tems-là, ou établie, ou gouvernée par des Prêtres Perses. Ceux-ci, en apportant aux Indes leur christianisme, y firent aussi passer les sentimens de Nestorius, ce Patriarche de Constantinople condamné en Occident comme hérétique, & révéré en Orient par les schismatiques comme un grand Saint.

Quand la désolation de l'Empire Romain, devenu Empire Grec, fut au comble, quand les barbares Orientaux déchirerent ce vaste corps en Asie, comme ceux de l'Occident le démembraient en Europe, les secousses terribles que le monde éprouva, rompirent les liens qui attachaient les différens peuples. L'Inde qu'on n'avait pas encore trop bien connue, fut tout-à-fait oubliée.

La religion rétablie y subsista toujours, mais sans communication avec le reste de l'univers, excepté pourtant le Patriarche de Mosul, que les Malabares appellaient Patriarche de Babylone. Ils le reconnaissaient pour leur Pape, & re-

cevaient de lui le seul Evêque dont leur pays eût besoin.

Cette Eglise se soutint pendant plus de neuf cens ans, ainsi perdue pour l'Europe, fidelle à l'ancienne discipline, comptant au nombre des Saints Nestorius & d'autres prélats bannis de nos calendriers, & ne connoissant point absolument l'existence du Pape, ni des chrétiens Occidentaux.

Les protestans n'ont pas manqué de profiter de cette découverte pour tâcher de donner une nouvelle force à leurs sentimens. L'église Malabare formée incontestablement, suivant eux, (1) avant que la supériorité de celle de Rome fût bien reconnue, en rejette plusieurs dogmes; elle n'admet que trois sacremens : le baptême, l'ordre & l'eucharistie; elle déteste la confession auriculaire, elle abhorre les images. La croix est le seul objet sensible qu'elle honore d'un culte religieux.

Les Portugais eux-mêmes qui l'ont fait connaître, sont obligés d'avouer que rien ne ressemblait tant à la doc-

---

(1) Lacrose.

trine des réformés de nos jours. Ils ont prétendu que c'était de-là que les réformateurs avaient tiré la plûpart de leurs dogmes, quoique peut-être ni Luther, ni Calvin n'aient jamais sçu que leur créance existât ainsi avant eux dans ce petit coin du monde.

CHAPITRE VI.

Les Jesuites essaient de parvenir à diriger l'église Malabare. Comment ils y réussissent.

Quoi qu'il en soit, plus cette sage église était nombreuse & éloignée de l'église Romaine, plus il y auroit eu de gloire à l'y ramener. Le premier qui l'entreprit, fut un Cordelier Portugais (1). Il vint prêcher aux chrétiens de saint Thomas la nécessité de se soumettre au Pape, de croire Nestorius, leur Patriarche, & ses Evêques, damnés, de se confesser à lui, & beaucoup d'au-

(1) *Ibidem.*

tres choſes qu'ils n'avaient jamais entendues.

Du reſte, ce Cordelier n'était pas un grand miſſionnaire : il n'était capable que de prêcher avec zele ; mais il ne ſavait ni vendre des toiles, ni acheter du poivre , ni faire agir à propos l'autorité ſéculiere. Il ne réuſſit point ; ſes travaux furent ſtériles au milieu d'une moiſſon ſi abondante.

Les Jeſuites apprenant que le pays produiſait de belles toiles, du coton , de l'yvoire, de l'or, ne déſeſpérerent pas de s'y occuper fructueuſement. Ils y paſſerent, ils y établirent d'abord, ſuivant leur coutume, un collége pour l'éducation de la jeuneſſe. C'était le moyen de s'aſſurer de la génération ſuivante, s'ils ne pouvaient gagner la génération actuelle.

Mais trouvant encore ce moyen trop lent, ils en prirent un plus expéditif. Ils ſe perſuaderent que pour devenir maîtres du troupeau, il ne fallait que ſubjuguer le paſteur. Ils engagerent donc le Vice-Roi de Goa à faire arrêter l'Evêque pour l'envoyer à Rome, où ils eſpéraient qu'on ſaurait bien lui prouver la néceſſité de ſe ſoumettre au Pape.

Cela fut exécuté. On pourrait demander quel droit avaient les Portugais & les Jesuites sur le Chef indépendant d'une Eglise libre, formée & soutenue sans eux pendant tant de siecles ? Mais quel droit avaient-ils aussi sur le reste du pays où ils s'établissaient en conquérans, dont ils détrônaient les Rois, & fesaient les peuples esclaves ? Celui de la force apparemment, & ce droit là n'a pas besoin d'apologie.

CHAPITRE VII.

Persécution qu'on fait éprouver à un Evêque Malabare.

Ce malheureux Evêque transporté à la Cour du Pape, y fut soigneusement examiné (1). On s'informa de son pouvoir, de sa jurisdiction, de sa maniere d'exercer les fonctions épiscopales.

On apprit avec étonnement qu'il

(1) *Ibidem.*

était juge ſuprême dans toutes les affaires civiles. On ſçut de ſa bouche que les chrétiens de ſon diocèſe n'avaient pas d'autre magiſtrat; que lui & ſes arrêts étaient reſpectés & exécutés ſans appel, de ſorte qu'il ne laiſſait que le criminel ſeul à la diſpoſition des Rois. Son ſort à cet égard fut approuvé & envié de tous les Prélats, mais on déplora ſon aveuglement ſur le reſte.

Il ne voulait d'autre ſupérieur que le Patriarche de Babylone, il ne mettait point de vin dans le calice en conſacrant les prêtres; il ne donnait point de diſpenſes, il ne confirmait point. Tout cela fit penſer aux Evêques Italiens que celui des Indes pouvait bien n'être ni prêtre, ni Evêque.

On l'obligea donc de jurer obéiſſance au Pontife de Rome, & de renoncer à celui de Babylone. On lui conféra en cérémonie le ſacerdoce & l'épiſcopat: enſuite on le laiſſa partir avec des lettres-patentes ſignées par le Cardinal Camerlingue, pour apprendre aux Portugais & aux Malabares que ſon ordination était légitime, & qu'on lui devait dorénavant le plus grand reſpect.

Le Prélat Negre étant revenu chez

lui, oublia tout ce qu'il avait promis à Rome : seulement pour satisfaire les Portugais, il ordonna tous ses prêtres une seconde fois, & bientôt après une troisieme, sous les yeux de deux Jesuites envoyés exprès pour voir s'il y aurait du vin dans le calice à cette cérémonie.

Elle ne nuisait point à ses droits, sa répétition augmentait même ses revenus, car au Malabar l'ordination se paye à l'Évêque (1); le baptême, la communion, aux simples prêtres; & tous n'ont guères que cela pour vivre.

Cette pratique avait paru horrible à Rome. Les Cardinaux, les Prélats trouvant dans l'opulence de leurs bénéfices des richesses plus honorables, avaient décidé que les choses saintes devaient s'administrer gratis.

Ils oubliaient sans doute que le rituel taxe le prix du baptême & celui des enterremens, que les prêtres pauvres sont autorisés à vendre leurs messes, que cette vente est le plus sûr revenu de tous les ordres mendians.

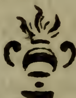
(1) Lacrose.

La déſobéiſſance de l'Evêque irrita les Portugais; les Jeſuites qui aſpiraient à remplir ſa place, excitaient leur reſſentiment. Tout le pays ſe trouva bientôt plein de troubles & de brigues ſecrettes. Les chrétiens de ſaint Thomas qui pendant neuf cents ans avaient vécu avec tranquillité dans leurs erreurs, déteſtaient les Européens qui venaient leur prêcher des vérités ſi orageuſes.

D'autres Evêques vinrent encore de Syrie augmenter la diviſion, en tâchant de ſe faire chacun un parti. Le Vice-Roi de Goa les envoyait à Rome, quand il pouvait les attraper. Il y en eut un de brûlé à Lisbonne, (1) par le Saint-Office.

---

(1) *Ibidem.*



CHAPITRE VIII.

On établit au Malabar la catholicité, & un Evêque Jesuite. L'une & l'autre en sont chassés.

Enfin le véritable Evêque mourut, 1597.
laissant son autorité à un Archidiacre, seule dignité intermédiaire au Malabar entre l'épiscopat & la prêtrise. Cet Archidiacre devait régir le diocèse jusqu'à ce que le Patrirche de Mosul l'eût pourvu d'un pasteur légitime.

Alors un Archevêque de Goa (1), 1598.
guidé par les Jesuites, fit une démarche décisive. Il entreprit lui-même la visite de ce diocèse désolé. Il intimida, il séduisit l'Archidiacre. Dans une assemblée, on lui lut une confession de foi en portugais qu'il n'entendait point. On le força de jurer que c'était là ce qu'il croyait fermement.

(1) C'était un Cordelier nommé Alexis de Menezis.

L'Archevêque de Goa se trouvant seul en droit de faire des prêtres, n'en admit aux ordres aucun dont il ne fût bien sûr; & pour qu'on ne pût le tromper, il en confia l'examen aux Jesuites. Peu à peu tout rentra dans une tranquillité apparente. On tint un concile
1599. à Diamper, ville du royaume de Cochin. On obligea les prêtres Malabares de s'y rendre, de signer tous les décrets qui s'y promulgueraient.

On leur fit jurer de ne mettre dans leurs prieres que le nom du Pape, d'en ôter ceux du Patriarche schismatique, de Nestorius, &c. de brûler tous leurs livres qui contenaient quelque chose de contraire à la foi romaine, de respecter à jamais la douceur & la sainteté de l'Inquisition, de croire sept sacremens, de vivre dans le célibat, ou du moins de ne plus se marier, de porter des habits longs, de renoncer à prendre de l'argent pour leurs fonctions, de défendre à leurs chrétiens les ablutions fréquentes, &c.

On transporta dans ces climats brûlans toutes les pratiques que la température du nôtre a rendues nécessaires ou supportables. Enfin pour s'assurer la

durée de ces changemens, on donna au diocèse un Evêque Jesuite.

La violence l'avait établi, il employa la violence pour se soutenir; mais cette tyrannie ne fit que nourrir dans les cœurs des peuples un desir violent de s'y soustraire (1). Un peu plus d'un demi siecle après, ils reçurent les Hollandais comme leurs libérateurs; ils les aiderent à chasser les Portugais, & n'en demanderent d'autre récompense que d'être débarrassés des Jesuites.

(1). Lacrose.



CHAPITRE IX.

Du Paraguai, & du bien que les Jeſuites y ont fait.

Comme le bien va toujours avec le mal dans les affaires de ce monde, les Jeſuites tyrans, uſurpateurs dans les Indes orientales, étaient en ce même tems légiſlateurs en Amérique. Ils fondaient au Paraguai un Empire admirable. Ils réaliſaient ce que Platon & tant d'autres rêveurs politiques ont à peine oſé imaginer.

Ils y feſaient ſervir la religion à la tranquillité des hommes. Ils établiſſaient des loix qui conciliaient la ſubordination avec l'égalité, le renoncement à toute propriété avec l'opulence, la bravoure militaire avec la haine des combats, l'éloignement des diſputes avec la plus ſage, la plus profonde ignorance.

On ſent bien que je veux parler des réductions du Paraguai. Je n'examine point s'ils avaient deſſein de ſe rendre

indépendans ; je ne cherche pas si leur plan était d'employer un jour ces sauvages devenus par leurs soins hommes & chrétiens dociles, pour subjuguer le reste de l'univers ; bien des gens ont cru qu'il n'y avait pas d'injustice à le soupçonner, mais ils ne l'ont pas fait, ils ne le feront pas, puisque, selon toutes les apparences, ces établissemens tomberont avec la plus grande partie de ceux qui les soutenaient.

Je ne veux que donner une idée de ces fondations singulieres, que la postérité prendrait peut-être pour des chimeres, si elles n'avaient causé, par un singulier enchaînement de circonstances, la ruine de leurs auteurs en Portugal & même en France.

Il n'y a peut-être point d'établissement humain qui ait essuyé plus de critique, & reçu plus d'éloges ; il n'y en a point qui ait fait naître plus de soupçons, & occasionné plus de calomnies. Les partisans des Jesuites n'y ont vu que des sujets d'admiration : leurs adversaires ont cherché à empoisonner le bien même qui en résultait incontestablement. L'enthousiasme de l'amitié est aussi trompeur que celui de la haine.

Laquelle de ces deux passions a le plus dominé dans les récits que l'on nous a faits des travaux de ces modernes Licurgues ? C'est ce que je voudrais approfondir avec impartialité.

Elles ne furent perfectionnées que dans un tems bien inférieur à celui où nous sommes dans l'ordre historique ; mais le projet en fut formé vers la fin du seizieme siecle. Cela m'autorise à en dire un mot ici. D'ailleurs je saisis volontiers l'occasion de reculer un peu les horribles détails de la ligue. Peut-être le bien que les Jesuites firent au Paraguai pourra-t-il contrebalancer aux yeux des lecteurs les maux qu'ils ont tâché de faire à la France.



CHAPITRE X.

Etat de l'Amérique lorsque les Jesuites songerent à s'y former un Empire.

Il faut se rappeller ce qu'on trouve dans tant d'auteurs sur la découverte du nouveau monde, & les horreurs qui la suivirent. Une jurisprudence singuliere attribua la possession de ces vastes pays aux Européens qui feraient assez heureux pour y descendre les premiers. Des Papes légitimerent par des bulles ces usurpations peu solides. Le Grand Prêtre du soleil à Cusco aurait eu autant de droit à donner Rome & l'Eglise à un des Incas du Pérou ; mais les Incas n'avaient ni fusils, ni canons : ce fut là ce qui assura aux bulles une validité incontestable.

Quelques brigands Espagnols, comme on sait (1), furent des plus ardens à faire valoir ces excellens titres. Ce fut

(1) Voyez la note à ce sujet à la fin du volume.

par leur secours qu'ils s'emparerent de plus de la moitié de l'Amérique. Ils compterent pour rien la possession bien plus légitime des habitans qui la cultivaient, ou plutôt ils couvrirent cette premiere injustice par une autre plus affreuse.

Des bulles leur donnaient la propriété du pays, ils y joignirent celle des habitans. Personne n'ignore à quel point ils abuserent de cette funeste idée. On sait avec quelle barbarie ils s'opiniâtrerent pendant plus de trente ans à massacrer ces malheureux Indiens, nuds, désarmés, dont tout le crime était d'avoir beaucoup d'or & point de fer (1).

Enfin pourtant l'avarice désarma la cruauté. Ces vainqueurs féroces se lasserent de faire périr des hommes sans fruit, ils voulurent au moins que leur mort fût utile. Ils devinrent moins sanguinaires, sans être plus humains : substituant l'esclavage à la boucherie, ils réserverent les Indiens pour les travaux pénibles des mines.

(1) Mémoire de l'Evêque de Chiapa.

Ils les ménagerent comme on épargne des troupeaux dont on veut tirer le lait avant que d'en manger la chair. Ces infortunés furent divisés par bandes, les Gouverneurs les louaient pour un certain prix à des entrepreneurs qui les excédaient de travaux, & n'étaient point responsables quand ils venaient à périr de fatigue & de misere.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en les traitant ainsi, on leur prêchait le christianisme. Ces conquérans cruels étaient accompagnés de catéchistes zélés. Un des premiers soins de la Cour d'Espagne avait été d'envoyer des moines avec les soldats. Ce pays, si horriblement dévasté, était en même tems rempli de brigands qui massacraient les peuples, & de Dominicains qui les exhortaient à se laisser baptiser, à croire ce que croyaient leurs implacables ennemis.

Si cette foi avait eu la force de briser leurs chaînes, il est probable qu'ils l'auraient volontiers embrassée. Mais son pouvoir n'était que pour l'autre vie. Elle assurait le salut de leurs ames, en laissant leurs corps dans la plus effroyable servitude. Ces malheureux ne

voyant dans de pareilles exhortations qu'une nouvelle inſulte, mouraient en déteſtant une religion qu'ils accuſaient d'autoriſer tant d'atrocités.

Quelques-uns d'entr'eux avaient eu le bonheur d'échapper au premier carnage. Ils avaient été chercher, loin des côtes autrefois ſi fertiles ſous les mains de leurs ancêtres, des aſiles affreux dans le milieu des rochers. La déſolation & l'effroi les y tinrent long-tems cachés. Ils s'y enſéveliſſaient en tremblant, comme des lapins qui n'oſent quitter leur terrier tant qu'ils entendent des chiens aboyer aux environs; ils devinrent pourtant enfin braves par néceſſité, & cruels par déſeſpoir.

Réduits à choiſir d'être tués ou de tuer, ils prirent le ſecond parti, après avoir été long-tems dupes du premier.

Tout ce qui avait l'air Eſpagnol fut impitoyablement maſſacré par eux. Ils erraient dans ces vaſtes ſolitudes, épiant le moment de venger le ſang de leurs peres, de leurs amis, par le meurtre de quelques-uns de leurs en-

(1) *Ibidem.*

nemis. De-là vint une guerre qui dure encore, & que les écrivains Espagnols ne rougissent pas d'appeller une révolte.

CHAPITRE XI.

Comment les Jesuites parvinrent à peupler le Paraguai.

Au milieu des alarmes que cette révolution inspirait aux nouvelles colonies, quelques Jesuites réfléchissaient à tout ce qui s'était passé. Ils ne voyaient dans ces Indiens que des hommes doux, à qui l'on avait fait une malheureuse nécessité de ne plus l'être. Leur vengeance venait de la crainte plus que de l'acharnement. Leur maniere même d'être cruels montrait de la faiblesse : ils fuyaient dans les déserts, ils tremblaient encore à l'approche des Espagnols, & n'étaient à craindre que pour ceux qu'une avarice aveugle rendait imprudens.

Les Jesuites conçurent qu'en prenant d'autres moyens, on pouvait leur inspirer d'autres sentimens. Ils se ré-

ſolurent à haſarder une épreuve. Ils commencerent d'abord à obtenir de la Cour d'Eſpagne une déclaration qui rendait libres (1) tous les Indiens qui ſeraient amenés par eux au chriſtianiſme. On leur accorda même enſuite le gouvernement entier de toutes les peuplades qu'ils pourraient former, avec le droit d'y établir les loix & les coutumes qu'ils jugeraient à propos. Alors ils mirent la main à ce grand ouvrage.

Autant ils montraient de hauteur dans les Indes où l'Inquiſition les appuyait, autant ils employerent ici de ſoupleſſe & de complaiſance. Ils allaient ſeuls dans les déſerts, vivant comme les ſauvages, leur donnant des exemples de douceur & de patience. Cherchant à ſe rendre utiles par des ſervices, & aimables par des démonſtrations d'attachement, ils renouvellaient même les tems d'Amphion & d'Orphée : ils deſcendaient les rivieres en jouant du violon (1) ou de la flûte.

---

(1) Charlevoix.
(2) *Ibidem.*

Les

Les Barbares frappés de cette harmonie nouvelle, écoutaient avec respect celui qui savait la produire, ils le regardaient comme un homme divin.

Le missionnaire alors s'attachait à eux, il les suivait dans leurs courses, il apprenait leur langue : la supériorité de ses lumieres lui donnait un empire absolu sur ces hommes ignorans. Il leur enseignait la morale du christianisme bien plus que ses mysteres.

Il la pratiquait avec eux, il leur prêchait la charité, la concorde, & les vertus que l'évangile recommande; il leur donnait insensiblement le goût d'une société réglée, où ils pussent jouir du fruit de ses maximes.



CHAPITRE XII.

Combien l'établissement des Jesuites au Paraguai était admirable, & méritait d'éloges.

Assez d'écrivains se sont récriés sur l'ambition qui donna lieu à ce projet, sur l'autorité despotique, sur l'opulence qui en fut le fruit; mais je ne vois pas qu'ils aient rendu justice au courage, à la sagesse, aux vertus qui furent nécessaires pour l'exécuter.

Ce n'était plus là comme en Europe, où un peu d'adresse, & des cabales secrettes suffisaient pour séduire un Pape, ou pour gagner des Evêques; il ne s'agissait plus d'une vie tranquille, partagée entre les douceurs de la littérature & celles de la politique.

Il fallait se dévouer aux travaux les plus pénibles, soutenir de longues fatigues, s'exposer à toutes les rigueurs des saisons, s'observer perpétuellement parmi des barbares défians, à qui une seule démarche douteuse aurait fait

oublier dix ans de service. Il fallait braver le danger d'une mort cruelle toujours présente, & que plusieurs missionnaires ne purent en effet éviter. Ils étaient entre les mains des Indiens comme des otages qui répondaient de la conduite des Espagnols.

Il ne faut point dire que l'avarice était le motif secret de ce dévouement généreux. Les contrées qui en devenaient le théâtre ne produisaient point d'or. Il est inutile de chercher à abaisser des actions si mâles, en leur prêtant injustement des principes avilissans. L'histoire ecclésiastique, & même celle du monde entier n'offre rien de si étonnant que la conduite de ces premiers missionnaires.

Quelle qu'ait été celle de leurs successeurs, ils n'en sont pas moins de vrais héros aux yeux de ceux qui comptent pour des vertus héroïques la prudence, le mépris des dangers, & le service rendu à un grand nombre d'hommes, de les arracher à une vie barbare, pour leur faire connaître les douceurs de la société, pour assurer leur bonheur temporel en ce monde, avec l'espérance d'une félicité plus

grande dans l'autre. Ces demi-dieux, à qui l'antiquité païenne élevait des temples, n'avaient pas fait davantage pour elle.

Il est vrai que cet ouvrage admirable est défiguré dans les historiens Jesuites par des prodiges ridicules, mais ils n'y sont que pour flatter la crédulité de quelques lecteurs Européens, qui sans cela ne verraient dans les livres rien d'intéressant.

Les lecteurs sensés les méprisent; ils s'arrêtent au vrai miracle, à ces loix dictées par la sagesse, introduites par la persuasion, reçues & confirmées sans violence, à cet empire fondé au milieu des déserts sans le secours de la force, sans effusion de sang, subsistant sans relation avec les autres, où les prêtres réunissant dans leurs mains le sceptre & l'encensoir, veillaient au culte de Dieu, sans troubler le repos des hommes.



CHAPITRE XIII.

Principes de la législation politique & religieuse établie par les Jesuites au Paraguai.

La base du nouveau gouvernement politique au Paraguai fut la religion. Plusieurs autres législateurs avaient déja essayé d'employer ce mobile : mais aucun ne l'avait fait avec autant de succès, excepté Moïse, qui, dans sa mission, étant appuyé de la puissance divine, subjuguait la raison sans avoir besoin de la convaincre. Les Jesuites, moins favorisés du ciel, chercherent d'autres ressources. Pour faire adopter le christianisme aux Indiens, ils n'employerent d'abord que la vue d'un intérêt pressant & personnel.

Ils prêchaient les grandes vérités de la religion. Ils promettaient à ceux qui les croiraient une vie libre & tranquille. Les barbares voyant en effet la réalité suivre leurs promesses, venaient en foule se faire baptiser. Ils ne deman-

daient que l'exemption de l'esclavage, le reste les touchait peu. C'était en voyant leurs voisins succomber sous la servitude accablante des Espagnols, qu'ils se félicitaient d'être chrétiens avec les Jesuites.

La premiere génération passa sans être persuadée ; mais la seconde le fut ; les enfans élevés par les missionnaires, à qui les parens n'avaient garde de les refuser, étaient devenus dociles par habitude, & chez bien des hommes elle vaut mieux que la conviction.

Ils adoraient un Dieu puissant & terrible, un Dieu qui exigeait d'eux pour hommage une entiere obéissance, qui leur fesait entendre ses oracles par la voix des missionnaires : ils étaient fortement persuadés que la résistance aux ordres de leur curé était un crime. La prudence de celui-ci empêchant que jamais la soumission ne se trouvât combattue par les loix immuables que la nature a gravées de sa main dans tous les cœurs, cette race nouvelle vit dans les protecteurs bienfaisans de ses peres, les organes de la divinité, les exécuteurs infaillibles de ses décrets.

Ce premier point une fois obtenu,

le reste suivit sans peine. On reçut à genoux les loix qu'une sagesse supérieure parut avoir inspirée au Jesuite qui les dictait.

La propriété, cette source éternelle des divisions & des calamités parmi les hommes, fut bannie du Paraguai. Toutes les terres appartinrent à l'État, on employa également pour les cultiver tous les bras dont il pouvait disposer; les fruits se conservaient dans de vastes magasins sous la garde du curé qui en distribuait à chaque famille la part nécessaire pour sa subsistance.

La faiblesse n'était point exclue de ce partage; la force n'y introduisait point une inégalité odieuse. Tous les membres de la république lui consacraient leur travail : en retour elle leur fournissait à chacun une nourriture assurée. L'avarice & la violence n'y ayant donc rien à faire, l'union & la paix devaient être rarement troublées.



CHAPITRE XIV.

De la vie intérieure : de la police : des arts au Paraguai.

Les législateurs du Paraguai ayant besoin d'hommes, n'y souffraient point une vertu qui les empêche de naître. Ils ne parlaient point à leurs disciples de la chasteté, mais ils avaient trouvé moyen de supprimer tous les désordres qui la violent. Ils les mariaient au moment marqué par la nature.

L'opinion publique & la crainte secrete d'offenser le Dieu à qui rien ne peut se cacher, maintenaient ensuite les époux dans la fidélité conjugale. La vigilance du pasteur prévenait les occasions où l'on aurait pu être tenté d'y manquer.

Quand les besoins publics obligeaient le mari à une absence, la femme se retirait dans des maisons consacrées à cet usage, & gouvernées par des veuves âgées. Elle y passait le

tems dans des occupations utiles, loin des tentations qui auraient pu faire enfreindre la loi en rendant plus vive la difficulté de l'obſerver.

Le reſte du tems, la vie laborieuſe & appliquée que menaient tous les citoyens, baniſſait les vices dont l'oiſiveté eſt preſque toujours la cauſe. Les hommes travaillaient à la terre; les femmes recevaient chaque ſemaine une quantité fixée de lin ou de coton qu'elles devaient rendre filée dans un certain tems.

Les enfans même avaient leurs tâches proportionnées à leurs forces; ils apprenaient de bonne heure à ſe rendre utiles. Leurs faibles efforts dans un âge ſi tendre, étaient des gages du zele avec lequel ils devaient par la ſuite en faire de plus puiſſans, de plus fructueux. La plupart des arts qui ſervent à rendre la vie plus douce s'étaient tranſplantés d'Europe dans cette terre agreſte; mais on n'en tirait qu'une utilité réelle, ou des agrémens ſans danger. On formait des éleves à la peinture, à l'architecture, à la muſique.

Leurs mains, guidées par des cœurs

innocens, ne produiſaient pas de ces tableaux dont l'infamie fait ſouvent tout le mérite ; elles n'élevaient point de ces édifices où une richeſſe orgueilleuſe fait ſervir les arts au triomphe de la molleſſe. Elles ne tiraient point des inſtrumens, de ces ſons qui énervent le cœur en flattant les oreilles.

L'architecture conſacrait à l'Être ſuprême des temples dignes de ſa majeſté. La peinture y fourniſſait des ornemens agréables. La muſique animait les tranſports & les fêtes que la reconnaiſſance, ou ſi l'on veut, la politique autoriſait.

Ces fêtes étaient, comme chez les anciens, des ſpectacles pompeux : elles avaient pour objet de remercier le Dieu de qui on tient la vie & les biens qui la font aimer ; elles étaient accompagnées de danſes ; il y régnait une joie vive qui les rendait à la fois plus touchantes & plus reſpectables, pour ces peuples ingénus qui adoraient dans un Dieu ſi bon l'auteur de leur félicité.

On a trop critiqué cet uſage conſacré par toutes les religions, ſans en excepter la véritable. Il eſt certain que

Dieu, qui condamne le crime, n'en fait point un de la joie. La pompe, l'appareil des grandes fêtes est très-propre à exciter dans des cœurs simples & sans vices cet enthousiasme qui leur rend sensible la présence de la divinité.

CHAPITRE XV.

Attention des Jesuites à conserver leurs sujets dans une ignorance salutaire, & à interrompre toute communication entre eux & l'Europe.

En mettant ainsi aux plaisirs de leurs sujets le sceau de la religion, les Jesuites éloignaient d'eux les lumieres qui auraient pu les en dégoûter, ou leur en faire desirer d'autres plus vifs & moins innocens. On ne leur donnait que le degré de connaissance dont ils ne pouvaient pas abuser : on ne leur enseignait point à disputer sur les dogmes, mais à les croire. On ne leur inspirait point l'envie de tout savoir ou de tout expliquer.

On leur apprenait un peu à compter, un peu à lire, à écrire, à chanter. Voilà à quoi se bornaient leurs talens. Travailler la terre, faire des enfans, respecter leur curé, étaient les seuls devoirs inspirés aux Paraguains. La religion, qui les annoblissait, les rendait peu pénibles; elle en écartait toute idée de servitude & de contrainte.

Je n'examine point si la simplicité de ces occupations pouvait suffire à remplir le cœur humain, si les Jesuites avaient regardé cette favorable ignorance comme le maintien du despotisme, ou comme un moyen sûr de prévenir ces maux qui accompagnent la science par-tout ailleurs. Je ne cherche pas si dans les vues de la nature il est bien essentiel au bonheur d'avoir des théâtres, des académies, des médecins qui tuent, des philosophes qui cabalent, des docteurs qui disputent; je dis seulement que les Paraguains n'avaient rien de tout cela, & qu'ils n'en étaient pas plus à plaindre.

Pour assurer mieux à cet égard ou leur aveuglement, ou leur repos on leur interdisait tout commerce avec les Espagnols : ils n'en savaient pas

même la langue. Il eſt certain que cette précaution était néceſſaire. L'entrée d'un ſeul Européen, dans ces climats paiſibles, y aurait excité des orages.

Il aurait étalé, avec les habitans du pays, une ſupériorité inſultante. Il ſe ſerait piqué au moins d'une égalité dangereuſe avec les miniſtres du culte divin. En attaquant le reſpect dû aux Souverains, il aurait diminué la confiance & la ſoumiſſion des ſujets.

Le goût de la propriété, celui de l'indépendance, toutes les paſſions qui reſpectaient encore ce petit coin de terre, s'y ſeraient gliſſées à ſa ſuite; il aurait rendu à ces hommes ſimples le funeſte ſervice de leur déchirer le cœur, ſous prétexte de lever le bandeau qui leur couvrait les yeux.



CHAPITRE XVI.

Félicité des habitans du Paraguai. Véritable idée qu'on doit ſe former de cet établiſſement des Jeſuites.

On a prétendu que cette excluſion donnée aux Eſpagnols cachait encore d'autres deſſeins ; qu'elle tendait à les empêcher de connaître la richeſſe du pays : cela eſt très-vraiſemblable, mais enfin cette richeſſe, les Jeſuites l'avaient fait naître.

A leur arrivée, le Paraguai était une vaſte ſolitude, couverte de ſerpens & de forêts. La barbarie des Européens conquérans y avait pouſſé quelques ſauvages qui n'y augmentaient que le nombre des animaux. Les miſſionnaires ſeuls y avaient porté la raiſon & l'amour du travail.

Les habitans qui s'élevaient au milieu de ces déſerts, les moiſſons qui les couvraient, la ſociété qui s'y formait, tout était leur ouvrage. Je ne vois pas comment on pourrait leur diſ-

puter le droit de disposer d'un bien acquis par leurs travaux.

On demande sur quoi était fondé ce droit, sur quelle autorité les Jesuites osaient ainsi fonder un empire séparé des autres ? Et quel droit avaient les Espagnols & les Portugais sur les contrées voisines ? Ils se les étaient assûrées en les inondant de sang. La boucherie des habitans avait été leur prise de possession ; le Paraguai appartenait aux Jesuites à un bien autre titre. Ils y avaient créé la terre & les hommes.

N'a-t-on pas vu d'autres moines conquérans & souverains ? Les Chevaliers Teutoniques, ceux de Malthe n'ont-ils pas réuni la domination suprême, avec le vœu authentique de ne rien posséder ? Ces Bénédictins Allemands, à qui personne ne conteste les droits régaliens sur leurs terres, ont-ils autre chose à alléguer pour justifier leur possession, que des usurpations primitives ou des défrichemens faits par leurs prédécesseurs ? Les Jesuites n'avaient pas usurpé le Paraguai : ils l'avaient défriché.

Cette terre, sous tout autre empire, n'aurait été peuplée que de tigres ou de

lions. Sous le leur, elle ſe couvrait d'hommes laborieux. Si les Eſpagnols y avaient trouvé ces hommes, ils les auraient enſevelis tout vivans dans ces cachots empoiſonnés où l'avarice fait de l'or avec le ſang humain. Les Jeſuites leur laiſſaient reſpirer un air pur; ils n'exigeaient d'eux que le travail modéré, auquel la nature accorde les ſeuls tréſors néceſſaires, qui maintient la ſanté, qui aſſoupit les paſſions.

Au reſte, je ne prétends point entrer dans une deſcription exacte de tous les myſteres de ce gouvernement, elle ſerait trop longue, peut-être d'ailleurs me menerait-elle à des objets dangereux que je ne veux ni ne dois toucher. Je ſerais fâché d'être obligé moi-même de dégrader de ſi beaux établiſſemens, & de convenir que dans la ſuite on a abuſé de la politique ſage qui les avait fondés. Mais quelque criminelle qu'elle ait pu devenir depuis, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'elle ne l'était pas du moins à l'égard de ceux qu'elle gouvernait.

Elle les feſait vivre dans un calme inaltérable : elle leur aſſurait la jouiſſance de tous les plaiſirs que la nature

approuve, & leur ôtait la connaissance avec le desir des autres. Elle leur sauvait les soucis dévorans de l'indigence, & l'orgueil outrageant de la richesse.

Après des jours tranquilles, elle leur procurait une fin douce, exempte d'inquiétudes & de remords. Ils allaient demander au Dieu dont ils avaient exécuté les ordres, les récompenses qu'il leur avait promises par la bouche de ses ministres. Assûrément s'il y a jamais eu un peuple heureux sur la terre, il ne faut le chercher qu'au Paraguai.

Ses maîtres, dit-on, lui enlevaient le fruit de son travail. Ils tiraient de cette terre arrosée par ses sueurs, des trésors qui servaient ailleurs à soutenir leur puissance.

Mais qu'importait à ce peuple l'usage qu'on fesait d'une opulence dont il n'avait pas besoin? Ses desirs étaient satisfaits. Quand il étoit vêtu, nourri, occupé, amusé, devoit il s'inquiéter de ce que devenait un superflu qu'il ne pouvait pas consommer?

Ce superflu nous intéressait, sans doute, s'il est vrai qu'il servît en Europe, comme on le dit, à soudoyer des Evêques, à corrompre des Cardinaux,

à éteindre ou allumer les foudres du Vatican, à acheter le sang des Rois. Il fallait l'ôter à ceux qui s'en servaient pour produire des effets si terribles; mais au moins les mains qui le produisaient n'en étaient pas complices. Les crimes que l'on payait en Italie ou en Portugal, avec le prix de l'herbe du Paraguai, n'empêchaient point qu'on ne vécût très-heureux dans les *réductions*,(1) & que le nom même de crime n'y fût inconnu.

Après cette espece de digression, je reviens à la suite de l'histoire. Je vais rendre compte des services rendus à la Ligue par les Jesuites, époque fatale qui marqua leur ordre d'un premier affront, & qui fit craindre à la France une ruine entiere.

(1) Nom que l'on donnoit aux paroisses du Paraguai.





HISTOIRE IMPARTIALE *DES JESUITES.*

LIVRE X.

CHAPITRE PREMIER.

Progrès de la ligue en France. Caractere de son chef le Duc de Guise.

Les ligueurs étaient enfin parvenus à ce qu'ils avaient long-tems (1) souhaité, sans oser l'espérer. Ils avaient

(1) De Thou.

réduit le Roi à ſe mettre lui-même à la tête des armées contre les proteſtans. La fortune, qui d'ailleurs le traitait ſi mal, lui accordait des ſuccès dont tout l'honneur revenait au Duc de Guiſe. Ce Prince était l'ame du parti. Je vais copier ici le portrait qu'en fait un hiſtorien contemporain, & connu par ſa véracité autant que par ſon (1) éloquence.

« Henri de Lorraine, Duc de » Guiſe, était, dit-il, à la tête de la » faction oppoſée au parti proteſtant. » Héritier de la valeur comme du cré- » dit de ſon pere & des projets que le » Cardinal de Lorraine ſon oncle avait » formés, ce Prince, qui avec un génie » naturellement brouillon, trouvait en- » core de grandes reſſources dans ſon » courage & dans ſes ſervices, ne cher- » chait qu'une occaſion de rejetter le » royaume dans de nouveaux troubles. » L'eſprit de parti régnait dans l'Etat. » Sollicité par les factieux qui le preſ- » ſaient de ſe mettre à leur tête, il » ſoufflait lui-même par-tout le feu de » la révolte.

(1) *Ibidem.*

» C'était lui qui était le premier
» auteur de l'union, signée huit ans
» auparavant pour la défense de la re-
» ligion. Ce coup avait donné un
» exemple dangereux qui pouvait avoir
» de fâcheuses conséquences : il restait
» dans l'esprit des peuples, des étin-
» celles de ces premiers feux, capables
» de causer un nouvel incendie aux
» moindres efforts que l'on voudrait
» faire pour les ranimer.

» Le Duc de Guise conduisait seul
» toutes les machines qu'il destinait à
» agiter la France. Comme il avait
» besoin pourtant de toutes sortes de
» gens pour l'exécution des desseins
» qu'il méditait, & que ceux dont il
» se servait avaient des intérêts tout
» différens, & souvent tout opposés,
» il avait pris la résolution de ne leur
» laisser jamais voir qu'une partie de
» ses vues. Ainsi il laissait espérer au
» Cardinal de Bourbon de le mettre
» sur le trône à l'exclusion du Roi de
» Navarre. On parlait déja de deman-
» der dispense au Pape pour lui faire
» épouser Catherine de Lorraine,
» veuve du Duc de Montpensier,
» femme d'un caractere violent &
» brouillon,

» En même tems, pour mettre la
» Reine mere dans ses intérêts, le Duc
» lui représentait que ce qu'il en fe-
» sait n'était que pour empêcher le Roi
» de Navarre de parvenir à la couronne.
» Il lui disait que quand ils en seraient
» venus à bout, & qu'en même tems
» ils auraient réussi à éloigner tous les
» autres Princes du sang, en les ren-
» dant adroitement suspects au peuple,
» ils seraient bientôt défaits de ce
» vieux rêveur de Cardinal; qu'il ne
» pouvait vivre encore long-tems, &
» qu'ainsi le trône reviendrait aux fils
» du Duc de Lorraine, petits-fils de
» cette Princesse, lui fesant offre de ses
» services pour les aider à s'en mettre
» en possession.

» Enfin il tenait un langage tout
» différent avec les ministres de la Cour
» d'Espagne. Il leur fesait entendre que
» s'il paraissait travailler en faveur de
» la Reine mere ou du Cardinal, ce
» n'était pas qu'il espérât jamais d'y
» réussir; qu'en effet vouloir faire
» passer la couronne sur la tête d'un
» vieillard cassé, tel que le Cardinal,
» c'était s'appuyer sur un roseau félé;
» qu'il ne fallait pas non plus le croire

» assez simple pour s'imaginer qu'il se » fût mis en tête d'établir sur les ruines » de la famille royale le droit des Prin- » ces de Lorraine à la couronne, comme » il tâchait de le persuader à la Reine » mere ; qu'ils étaient trop faibles pour » porter un si grand poids ; que d'ail- » leurs il ne le voudrait pas quand » même il pourrait en venir à bout ; » qu'il se croyait plus obligé de tra- » vailler à l'agrandissement de sa pro- » pre maison déja établie en France, » qu'à celui de la famille des Ducs de » Lorraine, quoiqu'il en tirât son ori- » gine ; que du reste il était persuadé » qu'il n'était pas possible de per- » vertir l'ordre de la succession à la cou- » ronne, qu'en la fesant passer à un » Prince assez puissant pour la conserver » & pour récompenser dignement un » si grand service ».



CHAPITRE II.

Politique & intrigues du Duc de Guise.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Duc ne fesait pas même part de ses desseins à ses freres, le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guise. Il se contentait seulement de les faire souvenir de leur naissance & du danger où leur famille était exposée.

Quant aux différens ordres de l'Etat, pour les faire entrer dans ses intérêts, il colorait ses démarches du spécieux prétexte de la religion. Il fesait entendre qu'elle était en danger sous un Prince qui n'écoutait que de mauvais conseils, & qui négligeait d'en prendre la défense.

Du reste il entretenait des émissaires dans toutes les villes du royaume. C'étaient tous des gens ruinés, ou des scélérats, qui ne pouvaient espérer que d'une guerre civile, ou une ressource à leur misere, ou l'impunité des crimes dont ils étaient chargés. Il se tenait

tenait, sur-tout à Paris, des assemblées fréquentes du parti.

C'était par-là que le Duc voulait que commençât la révolte, persuadé que les autres villes suivraient infailliblement l'exemple de la capitale. Dans cette vue il avait à ses gages grand nombre de prédicateurs qu'il payait avec l'argent d'Espagne.

Ces gens vendus à la ligue, au lieu de prêcher au peuple la parole de Dieu, ne travaillaient qu'à le soulever. Ils jettaient la défiance dans l'esprit de la populace insensée, & la remplissaient de terreurs paniques. Tantôt ils taxaient le Roi d'une mollesse, d'une négligence inexcusable. D'autres fois ils déchiraient ouvertement sa conduite. En même tems ils donnaient les plus beaux éloges aux Princes Lorrains. Ils les appellaient les défenseurs de la religion. Il n'y avait point de fable grossiere qu'ils n'imaginassent pour les rendre chers à la multitude.

Le parti payait jusqu'à des auteurs qui composaient des libelles séditieux, qu'on fesait ensuite courir avec audace. Le plus zélé était un Louis d'Orléans, Avocat au Parlement. Il publia

un long & ennuyeux discours sous le nom d'un catholique Anglais. Il supposait que ce catholique, par reconnaissance de l'asyle qu'on lui avait donné dans le royaume, exhortait les Français à se précautionner contre les hérétiques & contre la tyrannie, les avertissant qu'autrement ils se verraient exposés à la persécution que souffraient les catholiques d'Angleterre.

CHAPITRE III.

Zele des Jesuites pour le service de la ligue.

TEL était donc le rival de Henri III. On voit par-là que les hommes se ressemblent par-tout & dans tous les tems. Les moyens qu'employait ce dangereux sujet à Paris, pour faciliter la réussite de ses desseins, sont les mêmes que les citoyens factieux mettaient en usage à Rome vers la fin de la république. Le Duc de Guise y aurait été César ou Catilina. Ces hommes, devenus célebres, l'un par une scélératesse peu for-

tunée, l'autre par des crimes plus heureux, auraient aussi bouleversé la France. Ils auraient employé, pour servir leur ambition, des Avocats, des Capucins, des Docteurs & des Jesuites.

C'est ce que fit le Duc de Guise : il se servait indistinctemeut de tous ceux qui pouvaient lui être utiles. Les Jesuites n'étaient pas les seuls : mais ils se distinguaient par leur activité.

Il s'agissait de gagner à la ligue le Duc de Nevers. C'était un Seigneur puissant & riche, mais il avait des scrupules. Il ne voulait point s'engager sans avoir une bulle précise, par laquelle le Pape approuvât l'union. Un Jesuite, nommé (1) Claude Matthieu, s'était fait fort de le persuader.

Il courut à Rome solliciter la bulle. Grégoire XIII, qui siégeait encore, la refusa ; Matthieu revint apprendre au Duc de Nevers que le saint Pere ne jugeait pas à propos de donner la bulle, mais que d'ailleurs il assurait à la ligue sa bénédiction, & qu'il était prêt de tout faire pour ses progrès.

---

(1) De Thou.

Eh bien, dit le Duc de Nevers, ayons au moins un bref particulier pour le repos de ma conſcience. Matthieu part pour obtenir le bref. Le Pape, inflexible, le refuſe encore, & le Jeſuite revient dire que pour le bref, il n'était pas poſſible, mais que du reſte le ſaint Pere accorderait toute autre choſe.

Qu'il écrive donc à ſon Légat, dit enfin le Duc : que je voie ſa lettre, & je ſerai content. Matthieu vole encore à Rome pour la troiſieme fois : malheureuſement Grégoire était décidé à ne rien accorder, & malgré les ſollicitations du Jeſuite, qui regrettait ſes trois voyages, le Duc de Nevers abandonna la ligue.

Pour ſe dédommager, le Pere travailla fortement à engager le Pape à excommunier le Roi de Navarre : il fatigua ſa vieilleſſe par des demandes réitérées : mais, par timidité ou par prudence (1), le Pontife ne voulut entendre à rien ; il s'obſtina toujours à refuſer la bulle.

(1) Hiſtoire eccléſiaſtique.

Il en voyait l'inutilité par l'exemple de l'Angleterre. L'arrêt prononcé contre Elisabeth par Pie V, n'empêchait point qu'elle n'y fût aimée & respectée ; mais sous Sixte V, son successeur, Matthieu réussit.

CHAPITRE IV.

Avénement de Sixte V au Pontificat.

A la mort de Grégoire XIII, il fut question de donner un chef à l'Eglise. Les Cardinaux, suivant la coutume presque toujours observée, voulaient un Pape vieux, afin qu'il vécût moins long-tems, & d'un esprit faible, afin qu'il fût plus facile à gouverner. On crut trouver ces qualités réunies dans Felix Peretti, Cardinal de Montalte, autrefois Cordelier. Il s'était, dans sa jeunesse, distingué par des qualités bien différentes ; il avait bouleversé son ordre par ses intrigues.

C'était même son audace, sa rigueur impitoyable qui l'avaient élevé au cardinalat. Pie V, impétueux &

inflexible comme lui, s'en était fait une eſpece de favori : mais depuis quinze ans il vivait dans la retraite, occupé uniquement du ſoin de ſe faire oublier.

Il paraiſſait accablé d'infirmités : il ne parlait que de la mort & d'œuvres de miſéricorde. On croyait ſon eſprit & ſon corps également affaiblis. Cette étrange politique lui réuſſit. Les Cardinaux, bien perſuadés qu'il n'y avait point dans le ſacré Collége de ſujet plus indigne de la papauté, ne balancerent pas à la lui déférer.

On ſait quelle prodigieuſe métamorphoſe ſon élection produiſit. A peine était-elle finie, que Montalte parut un autre homme : il marchait, il parlait avec vigueur. Il raillait les Cardinaux, étonnés d'un ſi prompt changement (1).

---

(1) Leti, vie de Sixte V. On peut y voir toute cette deſcription. Le Cardinal de Medicis s'étant approché du nouveau Pape pour lui faire compliment ſur le retour de ſa vigueur : il y a peu de jours, lui dit-il, que Votre Sainteté était dans un état bien différent. Cela eſt vrai, répondit Sixte, alors je

Il prit le nom de Sixte V. Ce n'était pas le premier Pape qui de la plus basse naissance se fût élevé sur le saint Siége ; mais ce fut un de ceux qui l'occuperent avec plus de hauteur & de fierté.

Il commença d'abord par remettre le calme dans tout l'état ecclésiastique, où la mollesse de son prédécesseur avait laissé naître un désordre déplorable. Ce Grégoire XIII (1), qui s'était livré à une joie indécente, en apprenant le massacre de cent mille innocens égorgés en France, ne pouvait se résoudre à signer à Rome la mort d'un criminel.

Cette indulgence, funeste dans un Souverain, avait peuplé tous ses Etats de bandits qui les infestaient. Sixte leur déclara la guerre avec une sévérité inflexible. En très-peu de tems il en nétoya l'Italie, avec le seul secours de la justice. Mais à ce soin, digne d'un

---

cherchais les clefs du paradis, je me baissais pour les trouver ; à présent que je les ai dans les mains, je ne regarde que le ciel, parce que je n'ai plus rien à desirer sur la terre.

(1) Histoire ecclésiastique.

grand Prince, il joignit des démarches peu convenables à un Pape.

CHAPITRE V.

Sixte V excommunie Henri IV. Courage de ce Prince, qui inspire de l'admiration & de l'estime au Pape lui-même.

MATTHIEU le Jesuite n'avait point quitté Rome : il attendait le moment d'en tirer une bulle contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, dont la valeur soutenait le parti des protestans. Gregoire l'avait refusée : Sixte la
1585. donna. Il remit enfin à la ligue cette piece qu'elle avait si long tems desirée.

On y reconnaît la main qui avait déja dressé les bulles contre Baius & Elisabeth. Le Pape y fesait un magnifique éloge de sa puissance, fondée, disait-il, sur la pierre ferme, destinée à humilier les grands du monde, à les faire descendre du trône pour les préci-

piter dans l'abîme comme des ministres orgueilleux de l'enfer.

Après cet exorde injurieux à tous les Rois, il reprochait au Roi de Navarre & au Prince de Condé d'avoir une seconde fois abandonné la vraie religion, après avoir eu le bonheur d'y rentrer. Il oubliait sans doute par quelle porte ils y étaient rentrés (1) : il ne voulait pas se souvenir que c'était en passant sur les cadavres de leurs amis égorgés, & que la crainte seule de la mort avait occasionné leur abjuration.

Ensuite, suivant le style ordinaire, la bulle les déclarait privés de tous leurs droits; indignes, eux & leurs héritiers, de jamais posséder aucune principauté, & sur-tout la couronne de France, qui tombait nécessairement au Roi de Navarre après la mort de Henri III.

La ligue répondit à cette déclaration par un cri de joie. Il n'y eut plus rien qu'elle ne se permît contre les Princes qui y étaient nommés. Les prédicateurs en chaire les traitaient de la maniere la plus injurieuse.

(1) Mezerai.

On répandait dans les rues des tableaux (1), qui représentaient les supplices supposés des catholiques en Angleterre. On y plaçait des gens avec des baguettes qui en fesaient aux passans une lamentable description. On ne manquait pas d'ajouter que ces scenes se verraient bientôt en France, si le Béarnois en occupait jamais le trône.

Ce généreux Prince ainsi persécuté ne s'abandonna pas lui-même. Il fit afficher dans Rome un démenti public, qu'il donnait au Pape avec un appel au concile général & au Parlement. Le redoutable Sixte fut effrayé de la hardiesse de cette démarche. Il ne concevait pas que ce Prince proscrit & éloigné eût eu assez de courage pour en donner l'ordre, & des amis assez zélés pour l'exécuter.

Depuis ce moment, soit qu'il eût un remords secret de poursuivre un grand homme dont les vertus méritaient un meilleur sort, soit que sa pénétration lui fît voir que les grandes qualités de Henri l'éleveraient tôt ou tard sur

(1) De Thou.

un trône que la naissance lui donnait, il parut se réfroidir beaucoup pour la ligue.

Il se borna à entretenir la paix & la sûreté dans Rome, à y relever quelques-uns des monumens de son ancienne magnificence. Il éclata à la vérité d'une façon indécente contre Henri III; mais il eut toujours des égards pour Henri IV, & même à sa mort il en fut regretté.

CHAPITRE VI.

Journée des barricades. Henri III chassé de Paris.

Cependant le Duc de Guise poursuivait toujours l'exécution de ses desseins; il réunissait les talens militaires & ceux du cabinet: il ne se contentait pas d'entourer le Roi de dangers secrets: il les augmentait encore par la réputation éclatante dont il se couvrait.

Il battait une armée Allemande que 1587.
Henri IV avait fait venir à grands frais, & qui paraissait être sa derniere

reſſource. Par-là il acquerait la confiance des ſoldats comme il avait celle du peuple. Enfin, après mille actions particulieres qui ne ſont point de mon ſujet, il leva le maſque. Il lâcha le peuple de Paris, dont il diſpoſait à ſon gré. Ce fut ce qu'on appella la journée des barricades (1).

Il fit déſarmer les gardes du Roi; il le força lui-même de s'enfuir à la hâte, & de lui abandonner ſa capitale. Il eut ſoin enſuite d'en changer tous les officiers. Il confia toutes les places à ſes créatures, il s'empara de la baſtille, & après une rebellion auſſi peu douteuſe, il eut encore l'audace d'écrire au Roi fugitif pour ſe juſtifier. Il l'aſſurait de ſa ſoumiſſion; il l'exhortait à revenir conſoler par ſa préſence ſes fideles ſujets.

Il ne craignit pas même d'envoyer ſolliciter la ville de Chartres où s'était retiré Henri, à ſuivre l'exemple de Paris. Pour y faire entrer ſes eſpions, il ſe ſervit d'un ſtratagême aſſez extraordinaire. Je le rapporte, parce

---

(1) De Thou, Daniel, Mezerai.

qu'il marque l'esprit du tems, & qu'il prouve bien que si les Jesuites étaient les plus zélés ligueurs, ils n'étaient pas les plus ardens fanatiques.

CHAPITRE VII.

Farce imaginée par les ligueurs, & exécutée par les Capucins, pour tirer Henri III de Chartres où il s'était enfermé.

On sait le goût puérile qu'avait le Roi pour les processions, pour les confréries de pénitens. Il en avait institué plusieurs en France; il les révérait; il chérissait les moines qui s'y prêtaient avec une complaisance intéressée; c'est par-là qu'on résolut de le prendre.

Il y avait au couvent des Capucins à Paris un religieux singulier. C'était un parent du célebre favori, de cet Anne de Joyeuse, tué à Coutras. Celui-là, après quelques chagrins, s'était fait Capucin & vivait dans la retraite depuis cinq ans, sous le nom de Frere Ange.

On le tira de son couvent ; on lui proposa de conduire à Chartres une procession qu'on avait dessein d'y envoyer. Il y consentit, & pour y mettre quelque chose du sien, il concerta avec dix autres Capucins la ridicule comédie qu'ils devaient jouer.

A la tête de la procession, marchait un homme avec une longue barbe, apparemment un Capucin, sale & crasseux depuis la tête jusqu'aux pieds ; il était couvert d'un cilice avec un large baudrier, d'où pendait un sabre recourbé ; il tenait une vieille trompette rouillée dont il tirait de tems en tems des sons aigres & perçans.

Après lui venaient trois autres hommes avec un air farouche, qui, au lieu de casque, portaient sur la tête chacun une marmitte. Ils avaient une cotte de maille sur leur cilice, & tenaient des hallebardes toutes rouillées, afin que la malpropreté de leurs armes répondît à celle de leurs habits.

Ils se donnaient beaucoup de peine pour écarter la foule, & traînaient après eux Frere Ange, lié & garotté. Celui-ci était couvert d'une robe blanche. Il avait une longue perruque, & par-

dessus une couronne d'épines toute sanglante.

On avait été jusqu'à lui peindre sur le visage, avec du vermillon, des goûtes rouges, pour exprimer le sang que les épines étaient supposées lui tirer de la tête. Il traînait une longue croix de carton, dont il paraissait écrasé. De tems en tems, comme s'il n'eût pu se soutenir, il se laissait tomber, en poussant des gémissemens douloureux.

A ses côtés marchaient deux jeunes Capucins, aussi vêtus de blanc, & sous la forme de *deux jeunes vierges.* C'étaient la Vierge Marie & la Madelaine qu'ils représentaient. Ces vierges Capucins tenaient les bras modestement croisés sur la poitrine. Elles levaient les yeux au ciel, pleuraient amerement & se prosternaient en cadence chaque fois que Frere Ange se laissait tomber.

Pour le faire relever, on avait placé derriere lui quatre hommes qui lui donnaient de grands coups de fouet. Une longue suite de pénitens, en habits de cérémonie, fermait la marche.

Telle était la religion des ligueurs; tels étaient les chrétiens qui s'annon-

çaient pour être les défenseurs de l'Eglise, & en faveur de qui Sixte V ne rougissait pas d'excommunier un grand homme. Il avait raison : le Dieu des ligueurs ne pouvait pas être celui de Henri IV.

CHAPITRE VIII.

Humiliation & faiblesse de Henri III.

Le Duc de Guise sentait mieux que personne le ridicule de cette farce impie ; mais en homme habile il la souffrait, parce qu'il connaissait le peuple. D'ailleurs il prenait d'autres moyens pour assurer son parti : il gagnait les Gouverneurs des villes. Devenu riche de l'argent d'Espagne, ou de celui que les catholiques furieux lui prodiguaient, il payait les trahisons au poids de l'or, tandis que le malheureux Henri n'avait pas même de quoi entretenir le peu de troupes qui lui restaient fidelles (1).

---

(1) De Thou.

Ce faible Prince se trouvait dans une extrêmité vraiment déplorable. Sans argent, sans soldats, sans places, chassé par ses sujets catholiques qui le méprisaient avec raison, attaqué par ses sujets protestans qui le chassaient avec bien plus de justice encore, il se vit absolument hors d'état de faire la guerre. A peine pouvait il se flatter d'obtenir une paix humiliante.

Ses plus sages serviteurs lui conseillaient de s'unir avec le Roi de Navarre. On connaissait le grand cœur de ce héros : c'était l'appui de la France, l'héritier présomptif de la couronne : son parti était puissant. En y joignant le peu de force qui restait à celui du Roi, en y portant sur-tout ce titre respectable d'une autorité légitime, on pouvait reprendre sur la ligue la supériorité que trop de faiblesse lui avait donnée.

Les protestans d'ailleurs ne cherchaient point à faire dominer leur religion. Ils ne voulaient que la voir tolérée. Cette considération fortifiée par des succès & de bonnes armées, pouvait faire ouvrir les yeux à bien des catholiques. Henri se serait vengé par-là, & de l'Espagne qui soudoyait

ses sujets révoltés, & de Rome qui les encourageait, & du Duc de Guise qui n'aurait bientôt plus eu de ressource que dans une fuite honteuse.

Ces raisons touchaient le Roi. Mais en suivant ce conseil, il fallait se résoudre à la guerre. Il fallait mener une vie inquiéte, agitée, compromettre son repos au caprice de la fortune. Il espérait rassasier l'ambition des Guises, & épuiser la fureur des ligués par sa complaisance.

Il se flattait, en cédant beaucoup, de s'assurer au moins la possession tranquille du peu qu'on lui laisserait. Sa cruelle mere, qui craignait plus que personne de voir les protestans en état de donner la loi, le poussait encore à la paix.



CHAPITRE IX.

Henri III fait une paix honteuse avec les ligueurs.

Il s'humilia donc devant le sujet orgueilleux qui venait de le chasser de sa capitale. Il le pria de marquer les conditions auxquelles il voudrait bien lui permettre d'y rentrer. On négocia : on débattit les articles. Il ne s'agissait point d'un traité honorable ; mais dans la nécessité d'en accepter un infame, les Ministres tâchaient d'en diminuer un peu l'opprobre.

Enfin le Roi donna un édit dicté par les ligueurs. Il s'y obligeait par serment à extirper de son royaume (1) les hérésies condamnées sur-tout par le saint concile de Trente, à faire recevoir en France ce concile que les Parlemens & tous les honnêtes gens avaient toujours rejetté.

Il déclarait qu'il obligerait tous les

(1) *Ibidem.*

Princes, Seigneurs, villes & communautés à faire le même serment, & à jurer de plus de ne reconnaître à sa mort pour Roi qu'un Prince catholique. Il défendait de recevoir qui que ce fût à aucune charge sans une attestation de catholicité, signée par un Evêque, un grand-Vicaire, ou au moins un Curé, avec des témoins non suspects.

Il accordait un pardon général pour tout le passé, sur-tout pour la journée des barricades, & pour le pillage de ses finances qui avaient été dissipées dans ce moment funeste. De plus il assurait au Duc de Guise la charge de Grand-Maître de sa maison, le titre de Généralissime des armées, avec le même pouvoir qu'aurait eu le Connétable sur les soldats.

C'est à ce prix qu'on voulut bien lui laisser le nom de Roi. Ce Prince aveugle ne voyait pas encore qu'il s'était mis hors d'état de le défendre, si par la suite on avait envie de le lui ôter.



CHAPITRE X.

Assassinat du Duc & du Cardinal de Guise, aux Etats de Blois, sous les yeux & par l'ordre du Roi.

Il n'était pas possible qu'une pareille paix pût subsister long-tems. On devait bien s'attendre que l'un s'obstinerait à demander davantage, & que l'autre se lasserait de tout accorder. Aussi à peine fut-elle signée, que tous deux penserent à la rompre.

Le Duc n'avait renoncé ni à ses espérances, ni à ses intrigues. Il avait le pouvoir de Connétable : il en desirait le titre. Cette charge qui n'avait que le trône au-dessus d'elle, lui paraissait un degré nécessaire pour y monter. Il songea donc à l'obtenir. Mais n'espérant pas pouvoir l'arracher du Roi, il résolut de se la faire donner par les Etats Généraux.

Ces Etats furent convoqués à Blois au mois d'octobre 1558. Henri se flattait de recouvrer dans cette assemblée composée des trois ordres du royaume, le pouvoir qu'il avait perdu depuis si

long-tems. Il croyait qu'en montrant aux députés leur Roi avec toute la pompe qui accompagne ces cérémonies, il ferait renaître le reſpect & la ſoumiſſion qu'on avait oublié.

Il ignorait que preſque tous les députés étaient vendus aux ligueurs, & qu'au lieu de s'occuper à relever ſon pouvoir, ils ne ſongeaient peut-être qu'à lui porter le dernier coup.

Le Duc mieux inſtruit, ne cachait pas ſes eſpérances. Il paraiſſait dans l'aſſemblée, aſſis au pied du trône en qualité de Grand Maître. Mais tous ſes courtiſans ſe le repréſentant tel qu'il avait paru à la journée des barricades, comparant la nobleſſe & la fierté de ſon maintien avec l'air abattu de Henri, s'indignaient en ſecret de les voir tous deux dans des places qui paraiſſaient ne leur pas convenir. On diſait tout haut qu'il fallait aider le Duc à franchir le petit eſpace qui le ſéparait du trône.

C'était une choſe publique, que ſa ſœur la Ducheſſe de Montpenſier portait à ſa ceinture (1) des ciſeaux d'or

(1) De Thou. Mémoires du tems. Satyre Méneppée.

destinés, disait-elle, à tondre le Roi quand on le releguerait dans un monastere, pour donner sa couronne à un Prince plus digne de la porter, & de défendre la religion qu'il abandonnait.

Le Duc semait l'argent, les promesses, les menaces, ou pour se faire de nouveaux partisans, ou pour s'attacher les anciens, ou pour effrayer ses ennemis. Il revenait au Roi de toute part des avis détaillés de ces funestes desseins. Enfin ce Prince épouvanté, pressé par ceux qui lui restaient encore attachés, se détermina à venger par un assassinat tant d'outrages publics. Il crut qu'il ne lui restait que cette façon de punir un homme devenu trop puissant pour être puni autrement.

Le Duc fut percé de coups dans sa chambre & sous ses yeux. Le Cardinal fut égorgé vingt-quatre heures après ; & l'autre frere, le Duc de Mayenne, ne dut la vie qu'à son éloignement. Il était à Lyon, dont il ne tarda pas à sortir, dès qu'il apprit ce qui venait de se passer à Blois.



CHAPITRE XI.

Déchaînement des ligueurs dans Paris à la nouvelle de l'attentat de Blois.

En se préparant à un coup si hardi, Henri n'avait pris aucune mesure pour le soutenir. Il dit ce jour-là à tous ceux qu'il voyait : *enfin je suis Roi, qu'on apprenne à me craindre*. Mais par sa conduite on put juger qu'il croyait suffisant de le dire.

Au lieu de rompre les Etats, de se mettre a la tête de la noblesse, de courir à Paris qui dans son effroi n'aurait pas osé résister, il s'amusait à voir des requêtes (1), à faire interroger l'Archevêque de Lyon dont il avait eu dessein de se défaire, à écrire au Duc de Mayenne pour le rassurer, & presque pour se justifier.

Ce Duc ne songeait qu'à la vengeance ; & les ligueurs, dans Paris, la

(1) De Thou.

commençaient déja. Ils n'avaient plus de chef : on leur donna le tems de choisir le Duc d'Aumale, cousin des morts, & intéressé à défendre leur mémoire. Ils élurent seize séditieux pour lui faire une espece de Conseil, en attendant l'arrivée du Duc de Mayenne. Ils recommandaient sur-tout aux prédicateurs de se faire entendre. On les voyait dans les chaires s'agiter comme des furieux. Ils ne parlaient plus du Roi qu'en le traitant d'assassin, de tyran, d'hypocrite.

On n'a point d'idée juste de ces tems-là, & de la licence affreuse qui régnait dans les chaires faites pour prêcher la vérité. Il n'était rien qu'on ne se permît d'y dire. Les prédicateurs étaient réellement des trompêtes que la ligue & l'Espagne fesaient sonner quand il leur plaisait. Un peu d'argent comptant, l'espérance de quelques bénéfices étaient les motifs des séculiers & de quelques moines. Les autres, & sur-tout les Jesuites n'agissaient qu'en vertu de l'obéissance promise au Pape, & soigneusement exigée en son nom.

L'histoire a conservé le souvenir de ces scélérats, qui joignant, comme il

arrive toujours, l'impiété au fanatisme, déshonoraient à la fois & la religion & leur caractere. C'était un Evêque de Senlis, nommé Roze (1); les Curés Lincestre, Hamilton, Aubri, Boucher; les Jesuites Commolet, Pighenat; le Bénédictin Génébrard; les Cordeliers Guarin & Feuardent, le Feuillant Bernard. *C'étaient aussi*, dit le Président de Thou, *des pédans & autres excrémens de collége qui barbouillaient des vers & des libelles ridicules, mais recherchés pour la fureur dont ils étaient pleins.* On voit que le poison avait gagné par-tout, & que tous les ordres ecclésiastiques fournissaient également des mains pour le répandre.

(1) De Thou.



CHAPITRE XII.

Indécence de la conduite du Pape Sixte V en cette occasion.

C'ETAIT toujours de Rome qu'on donnait le signal (1). L'exemple du Pape Sixte V n'était que trop propre à encourager les rebelles. Le Roi avait pensé de bonne heure à se justifier auprès de lui. Le massacre du Cardinal de Guise était sur-tout ce qui paraissait le plus délicat.

On avait bien vu des Papes s'attribuer sur les Cardinaux le droit de vie & de mort. Pie IV en avait fait pendre un, Leon X un aussi, un autre Pape plusieurs à la fois, & presque tous injustement. Cependant ni le nombre des condamnés, ni l'iniquité de l'arrêt, ni l'ignominie du supplice n'avaient excité de murmures.

Mais le Saint Pere n'avait garde de

(1) Histoire ecclésiastique.

laisser prendre à des séculiers l'autorité qu'il se donnait sur les Princes de sa cour. L'orgueil du Saint Siége voulait que ceux qu'on fesait étrangler à Rome sans difficulté, fussent par-tout ailleurs des Souverains indépendans. Aussi Sixte éclata avec une indécence inconcevable.

Le Roi lui avait envoyé pour Ambassadeur l'Evêque du Mans, vieillard respectable, qui à quatre-vingts ans ne craignit point les dangers, ni la fatigue du voyage. Le Pape ne lui donna que des dégoûts & des mortifications. L'Evêque ne demandait point l'absolution, le Pontife exigeait qu'il la demandât, & d'une façon humiliante.

Ce n'était pourtant pas la mort du Duc de Guise dont il fesait un crime. Il convenait que le Roi était maître de la vie de ses sujets, mais il trouvait un attentat horrible dans le meurtre de son frere (1). Il croyait le ciel & la terre intéressés à venger l'affront fait à la pourpre romaine. C'était avertir tous les Rois d'interdire à leurs sujets une

(1) De Thou.

dignité funeste qui, s'il en avait été cru, aurait assuré l'impunité des plus coupables excès.

Après la longue énumération qu'il fesait des priviléges du cardinalat, & du respect dû à ces Princes ecclésiastiques, on aurait pu le rappeller au tems où tous les Curés étaient Cardinaux. On aurait pu le faire souvenir que l'Eglise existait déja, & que ses Princes n'existaient point. Mais les circonstances ne permettaient pas à l'Evêque du Mans de tenir un pareil langage. Il fit sa cour à tous les membres du sacré collége. L'autorité royale était méprisée à Paris : il l'avilit à Rome.

Sa plus grande ressource était d'assurer que les Rois de France avaient le privilége (1) de ne point encourir les censures qu'on appellait les *larges sentences*, *latæ sententiæ*; qu'ils n'étaient point soumis aux constitutions faites par les Papes en faveur des Cardinaux, parce qu'ils n'y étaient point nommés, & que ces constitutions n'avaient point été publiées dans le royaume.

(1) Hist. ecclésiast.

De pareilles raisons ne pouvaient faire impression à Rome. Le seul moyen de se rendre le Pape favorable, c'était de se mettre en état de se passer de lui.

CHAPITRE XIII.

Henri III se réconcilie avec le Roi de Navarre, connu sous le nom de Henri IV. Autres processions scandaleuses.

HENRI prit enfin le seul parti qui lui restât. Il signa une trêve avec le Roi de Navarre. Il se joignit avec ce Prince qu'il avait si long-tems tâché de détruire, & dont il était trop heureux de rechercher l'appui.

Henri IV se prêta à la réconciliation avec la franchise & la candeur d'un grand homme. Tout Roi, tout vainqueur qu'il était, il se mit à genoux devant Henri : il le reconnut pour son maître, & les deux armées réunies sous ses ordres, montrerent dès-lors aux ligueurs tremblans dans Paris, des vengeurs prêts à les punir.

Ils presserent alors Sixte V d'excommunier le Roi, puisqu'il fesait la paix avec des hérétiques relaps & excommuniés. Ce Pape indigné de voir son absolution méprisée, croyant peut-être en devoir la vengeance à l'honneur de son Eglise, ou cédant aux sollicitations de ceux qui l'obsédaient, excommunia donc Henri de Valois, & tous ceux qui avaient eu part à la mort des Princes Lorrains, s'ils ne se rendaient à Rome dans un tems fixe, pour se justifier au tribunal du Pape.

Cette bulle n'augmenta point la fureur des révoltés, mais elle leur fournit de nouveaux prétextes. On ne parla plus dans Paris que de déposer ignominieusement le Roi excommunié, qui s'avançait pour le réduire.

La Sorbonne avait déja auparavant fait raier son nom des prieres publiques. Soixante docteurs avaient déclaré les peuples dégagés du serment de fidélité, ils avaient décidé solemnellement qu'il était permis de faire la guerre au Roi pour défendre la religion.

On fit aussi des processions pour rendre plus célebre l'excommunication. Quoiqu'il fît très-froid, les femmes, les

filles, les enfans y allaient nuds pieds, tenant des cierges allumés, qu'ils éteignaient avec de certaines cérémonies. Les plus jolies filles y paraissaient en chemise, donnant le bras à de jeunes gens dont cet ajustement rendait la dévotion plus fervente. La croix marchait à la tête, & les Curés venaient à la fin, ravis de reconnaître dans ces pieux transports le triomphe de la religion.

CHAPITRE XIV.

Assassinat de Henri III, par un Jacobin.

CES démences fanatiques produisaient sur les peuples l'effet qu'on en attendait. Elles excitaient l'enthousiasme & la haine pour le Roi.

Tous les jours quelque ville se déclarait pour le parti du Duc de Mayenne. Les Jesuites excitaient une sédition dans Bordeaux, mais ils en étaient chassés. Un avocat du Roi vendait la ville de Laon à la ligue. Un

Evêque & un Cordelier fesaient soulever Poitiers.

Les deux Rois prirent alors une résolution courageuse. Ce fut de marcher droit à Paris. On pouvait se flatter d'affaiblir la ligue, & peut-être de la détruire, en subjuguant cette capitale. On sait quel événement funeste rendit cette démarche inutile. On sait que Henri III y reçut la mort de la main d'un Dominicain séduit par les sermons, par les exhortations dont Paris retentissait.

On prétendit que le Duc de Mayenne n'avait pas ignoré le complot. On alla même dans le tems jusqu'à assurer (1) que la furieuse Duchesse de Montpensier l'avait payé d'avance du prix le plus cher qu'une femme puisse mettre à ce qu'elle desire.

On sait aussi que Sixte V ne rougit point d'en faire l'éloge, il compara ce moine à Judith, à Eléasar; on en fit un martyr dont le portrait fut placé sur les autels, & tandis qu'à Rome on balançait à reciter quelques prieres pour un Roi

(1) De Thou.

dont on aurait dû plaindre le ſort, on en adreſſait à Paris à ſon infame meurtrier.

Je gliſſe ſur ces horreurs, auſſi honteuſes qu'affligeantes pour les Français, & même pour tous les hommes. D'ailleurs les Jeſuites n'y ont qu'une part indirecte. Puiſqu'il faut abſolument parler de crimes, on doit au moins me permettre de ne m'arrêter qu'à ceux qu'ils ont réellement commis.

CHAPITRE XV.

Dernier excès des fureurs de la ligue. La Sorbonne & les Parlemens proſcrivent Henri IV.

CES Peres, & ceux qui leur donnaient l'exemple, ou le recevaient d'eux, après avoir ſi long-tems perſécuté Henri III, n'épargnerent point ſon ſucceſſeur. Ils avaient contre lui bien des motifs de plus, car Henri III n'était que faible & excommunié; Henri IV était auſſi excommunié, mais de plus hérétique & courageux. La fureur des partiſans de la ligue continua donc, &

elle ne se rallentit pas d'abord dans les provinces.

Ce Prince admirable y donnait des preuves étonnantes de valeur & de bonté. Cependant on n'en parlait que comme d'un tyran dont le ciel ordonnait aux hommes de procurer la mort. Le Parlement de Toulouse rendit un arrêt pour remercier Dieu de l'attentat commis par Jacques Clement. Il ordonnait pour reconnoissance, des processions publiques, & défendait, sous les peines les plus graves, d'obéir à Henri de Bourbon, *soi disant Roi de Navarre.* Il le déclarait, d'après la bulle de Sixte V, indigne de succéder à la couronne, *comme atteint & convaincu de plusieurs crimes notoires, mentionnés dans cet arrêt.*

Chacun de ces excès était toujours accompagné de quelques cérémonies éclatantes qui le consacraient aux yeux du peuple. C'étaient ou des *te Deum*, ou des sermons, ou des processions. Dans une de celles qui se firent à Toulouse dans cette occasion, on vit un moine armé d'un crucifix, qui criait : *y a-t il quelqu'un qui refuse de s'enrôler dans cette sainte mi-*

lice? S'il s'en trouve d'assez lâches pour ne pas se joindre à nous, qu'on les tue sans craindre d'en être repris.

A Paris, la Sorbonne rendait consécutivement deux décrets semblables à l'arrêt de Toulouse. Les Docteurs, *après avoir dit une messe de saint Esprit, après une mûre délibération*, déclaraient que *les catholiques ne devaient en conscience se soumettre jamais à un hérétique, & à plus forte raison à un relaps séparé nommément de la communion des fideles. Que quand même il viendrait à se convertir, il fallait toujours l'exclure du trône, de peur que sa conversion ne fût pas sincere. Que Henri de Bourbon était dans ce cas, & qu'ainsi il était défendu par les loix divines & humaines de faire ni paix, ni trêve avec lui; que tous ses partisans étaient condamnés aux peines de l'enfer, & tous ses ennemis assurés d'une félicité éternelle.*

On imprimait ce décret en latin & en français. On y joignait une préface où on louait la sagesse de la Sorbonne: on exhortait à recevoir ses décisions comme un oracle du saint Esprit. C'est le troisieme attentat de cette espece

commis par ce Corps, en moins de deux ans. On peut remarquer que c'est cette même Sorbonne qui, trente ans auparavant, appellait l'institut des Jesuites contraire aux droits des Princes temporels, formé pour la vexation des peuples.

CHAPITRE XVI.

Part que prennent les Jesuites à ces événemens. Malheurs de la France.

Au milieu de tant d'horreurs, les Jesuites ne s'oubliaient pas. Ils avaient mendié des bulles à Rome. Ils demandaient des soldats à l'Espagne, & ils en obtenaient.

Un autre Pere Mathieu pressait à Madrid l'envoi des secours promis à la ligue. Philippe, tranquille dans son palais, goûtait le plaisir de voir la France se déchirer, & lui préparer une proie facile. Il croyait toucher au moment de lui faire éprouver le sort du Portugal.

D'autres Jesuites tonnaient en chaire. Par un abus sacrilege, ils fesaient des

applications horribles de quelques paſſages de l'écriture. Commolet, l'un d'entr'eux, prêchant dans Paris aſſiégé par Henri IV, s'écriait : *il nous faut un Roi, fût-il moine, fût-il ſoldat, fût-il berger.*

S'ils laiſſaient voir tant de fureur dans les chaires publiques, on peut croire qu'ils ne ſe rallentiſſaient pas dans les tribunaux ſecrets de la pénitence. Ils montraient toujours la mort du Roi comme le moyen d'effacer les crimes les plus énormes.

La déſolation de la France était au comble. Ravagée par les ſoldats Eſpagnols qui feignaient de vouloir la ſecourir, par ſes propres habitans même qui prétendaient la délivrer, par ſon propre Roi qu'elle forçait malgré lui à la combattre, elle ſe trouvait à peu près dans les mêmes circonſtances que la malheureuſe Rome, quand accablée du poids de ſa grandeur, elle payait par ſon propre ſang celui des nations qu'elle avait ſi long-tems répandu. Les infortunes de la France étaient auſſi terribles, & bien moins méritées.

Afin de réunir toujours des farces ridicules à des tragédies ſérieuſes, on

fesait encore une procession sous les yeux du Cardinal Légat, & des Evêques Italiens de sa suite. L'Evêque de Senlis & le Prieur des Chartreux ouvraient la marche avec un crucifix dans la main, & une hallebarde dans l'autre. Ils étaient flattés de s'entendre donner le nom des Machabées. Après eux venaient en bon ordre les Capucins, les Minimes, les Feuillans, les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes la robe retroussée, le casque en tête, & la cuirasse sur le dos.

Les plus vieux tâchaient de prendre un air fier & guerrier : les jeunes tiraient souvent de mauvais fusils dont ils étaient armés, au grand risque des spectateurs. Une balle tua un domestique du Légat, à côté de son maître qui s'enfuit bien vîte, craignant autant la maladresse de ces nouveaux soldats, qu'il avait d'abord loué leur zele.

On ne manqua pas de publier aussitôt (1) que l'ame du mort tué dans une action aussi sainte, était montée droit au ciel, où elle était placée entre les con-

(1) De Thou.

fesseurs. On disait qu'il fallait en croire Monseigneur le Légat qui l'assurait, & qui savait bien ce qui en était.

CHAPITRE XVII.

Projet de Barriere pour assassiner Henri IV.

Les bulles, les processions, les décrets de la Sorbonne étaient les alimens de la fureur du peuple; mais à force d'en user, il s'en dégoûta. Peu à peu ce grand feu s'appaisa. La religion de Henri IV avait sur-tout servi à le nourrir. Ce prince se résolut à la quitter.

Il peut se faire qu'il fût bien convaincu, & qu'il devînt catholique de bonne foi: mais il est sûr que sa propre sûreté & celle du royaume exigeaient ce sacrifice. Il fit son abjuration authentique, & par-là il ôta à la ligue la moitié de ses forces.

Des citoyens fideles lui faciliterent l'entrée de Paris. Il y fut reçu avec des cris de joie par ce même peuple qui, peu de jours auparavant, en poussait

de rage contre lui. Il ne punit les insultes réitérées, dont on l'avait si longtems accablé, qu'en forçant par sa bonté leurs auteurs à en rougir, à se presser de les réparer.

Cette modération était d'autant plus admirable, que des complots affreux tramés dans le même tems contre lui, semblaient exiger de la sévérité, & rendre la clémence dangereuse. On venait d'arrêter à Melun un bâtelier, nommé Pierre Barriere sur des soupçons bientôt après changés en certitude, qu'il était venu pour assassiner le Roi. Ce malheureux, dit-on, était devenu fou pour avoir perdu sa maîtresse : on le vit ennuyé de la vie : on lui mit en tête de la perdre d'une façon utile à sa patrie, & ceux qui le conseillaient lui insinuaient que rien ne pouvait être plus utile que la mort du Roi. Il se résolut donc à le tuer.

Il alla d'abord à Lyon, où un Carme Grand Vicaire, un Capucin & d'autres prêtres le confirmerent dans son pieux dessein. Il s'en ouvrit aussi à un Dominicain, qui saisi d'horreur, dissimula dans le moment, & lui donna rendez-vous pour le lendemain. Il eut soin

d'avertir un gentilhomme qui partait pour la Cour, de se trouver à la même heure : il lui fit bien envisager Barriere, & le pressa de se rendre auprès du Roi, afin de prévenir l'assassin & de le faire arrêter, ce qui n'était pas possible à Lyon, où la ligue dominait encore.

La difficulté des chemins & la crainte d'être pris, retarderent la marche du gentihomme. Barriere eut le tems de venir à Paris. Il se rendit d'abord chez Aubri, Curé de saint André des arts, ligueur trop connu par son fanatisme. Le Curé le mena chez le Recteur des Jesuites, nommé Varade. Tous deux ensemble combattirent ses scrupules : ils affermirent sa résolution : ils l'encouragerent si bien, qu'il allait exécuter son crime à Melun, quand le gentilhome y arriva & le dénonça. Il fut pris, il avoua son projet, nomma ceux qui l'avaient exhorté, & fut puni comme il le méritait.



CHAPITRE XVIII.

Que les Jesuites ne méritaient pas d'être chargés seuls du crime de Barriere.

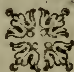
Nous verrons bientôt cet attentat favorisé par un Jesuite, devenir une des grandes ressources de leurs accusateurs dans le procès qu'ils ne tarderent pas à leur intenter. M. de Thou dit qu'il augmenta la haine que l'on avait pour les Jesuites. Ils en étaient dignes sans doute : ils n'avaient que trop contribué à ces agitations qui se fesaient sentir encore. Depuis trente ans, il s'était peu commis de crimes qu'ils n'eussent ou approuvés, ou partagés : mais enfin ils n'étaient pas seuls. Un Carme, un Capucin, un Curé, un Jésuite avaient également encouragé Barriere. Cependant on ne parlait, & l'on ne parle encore que du Jesuite.

Je remarque toujours cette partialité fondée sur les anciens préjugés qui commençaient à renaître avec l'espé-

rance de la tranquillité publique. On ne les avait point écoutés dans un tems où une complicité de crimes communs uniſſait tous ceux qui auraient pu travailler à les répandre.

On trouve dans M. de Thou qu'un Jeſuite furieux, & auſſi fanatique qu'un Corybante, nommé Pigenat, mourut à Rome dans les excès de ſa rage, tandis qu'il exhalait ſa fureur dans ſes ſermons. Une foule d'écrivains cite ce trait comme une preuve de la conviction où était ce ſage hiſtorien des crimes de tous les Jeſuites.

Il eſt vrai que cette phraſe eſt dans ſon hiſtoire, mais ce n'eſt point ſon ſtyle, & il ne dit point que ce fût ſa penſée; il rapporte ſeulement qu'elle ſe trouvait dans des livres imprimés, pour rendre les Jeſuites plus odieux. Les ennemis de la Société l'ont ſouvent accuſée de falſifier les livres, quand elle en avait beſoin; elle peut bien auſſi leur reprocher de falſifier les citations, quand ils le croient néceſſaire.



CHAPITRE XIX.

Reddition de Paris. Obstination des Jesuites & des Capucins à ne pas reconnaître le Roi.

Quoi qu'il en soit, les Jesuites ne donnerent que trop de prise à la haine publique. Quand le Roi fut maître de Paris, tout courut se faire un mérite d'une soumission dont sa générosité voulait bien ne pas examiner les motifs.

Les Parlemens, les théologiens vinrent lui baiser la main, & lui jurer un repentir sincere. Au milieu de cette heureuse révolution, quelques Ordres religieux oserent conserver un reste de l'ancien esprit. Les Chartreux, les Jesuites & les Capucins refuserent de placer son nom dans les prieres publiques.

Ils prétendaient qu'on devait attendre le commandement précis du Pape, & que jusqu'à son absolution, le Roi n'était pas légitime. Chez les Chartreux, cette obstination était l'ouvrage d'un petit nombre de particu-

liers ; mais chez les autres, ces délais étaient du goût de tout le corps.

On eſt peut-être curieux de connaître l'origine de ces Capucins, qui dans les troubles précédens, ayant cherché à figurer avec un peu d'éclat, avaient alors la hardieſſe de s'attacher à la fortune des Jeſuites, & qui depuis ont plus d'une fois montré les mêmes ſentimens.

Ils s'étaient établis à peu près dans le même tems : c'était une réforme (1) des Obſervantins occaſionnée d'abord, comme les autres, par le zele, & bientôt corrompue par des motifs moins purs. On n'en connaît pas trop au juſte le fondateur.

Le Capucin Zakarias Boverius a beaucoup écrit ſur cet objet intéreſſant. Il a examiné ſi l'on devait ce titre de fondateur au célebre Mathieu de Baſſi, ou à l'illuſtre Louis de Foſſembrun.

Il faut ſavoir que les Capucins tirent leur nom d'un capuce quarré & pyramidal, qui eſt comme le taliſman de

(1) Hiſtoire des ordres religieux.

l'Ordre, parce qu'il les distingue de quelques autres disciples de saint François.

Or, l'auteur dont je parle, avoue que Mathieu de Bassi fut l'inventeur du respectable capuce, mais non pas de la réforme. Fossembrun au contraire imagina la réforme, & non pas le capuce quarré. De-là Boverius conclut que son Ordre n'est point l'ouvrage de la main des hommes, que les Capucins sont, comme Melchisédech, sans pere & sans mere, & que l'univers entier doit les admirer.

A cet éloge, il faut ajouter que le premier & le troisieme de leurs Généraux (1) abjura le catholiscisme, pour aller se marier en Allemagne, & qu'on fut bien tenté de les supprimer aussitôt leur naissance. Echappé à cet orage, leur Ordre prit racine en Italie ; il poussa des branches assez vigoureuses en Allemagne, en Espagne & sur-tout en France.

Leur Général resté à Rome, y fit, comme je l'ai dit ailleurs, circuler une

(1) *Ibidem.*

ſeve empoiſonnée, qui produiſit des fruits funeſtes. C'eſt cette dépendance du Pape qui les rendait eux & les Jeſuites opiniâtres dans leur révolte, tandis que le reſte des eccléſiaſtiques plus indépendant, ouvrait enfin les yeux à la raiſon, & ſe ſoumettait à un devoir que l'extrême bonté du Roi devait rendre peu pénible.

CHAPITRE XX.

L'Univerſité reprend ſon ancien procès avec les Jeſuites.

CETTE démarche auſſi imprudente qu'inutile de la part de la Société, réveilla ſes anciens ennemis. Le Roi avait rendu un édit par lequel il engageait tous les Français à oublier le paſſé. L'Univerſité n'oublia que les choſes dont elle avait intérêt de ne pas ſe ſouvenir : mais elle ſe rappella ce procès commencé contre les Jeſuites avec tant d'éclat, & ſuſpendu à ſon grand regret.

Elle venait de partager leurs excès : elle n'avait pas ſongé à ſe plaindre d'eux

d'eux, tant que l'ivresse commune avait duré ; mais quand elle crut avoir effacé ses emportemens criminels par une soumission involontaire, elle en poursuivit la punition sur ceux qui en avaient été long tems les complices.

Aux anciennes raisons, on en ajoutait de nouvelles (1) tirées des troubles passés, & de la conduite que ces Peres y avaient tenue. Outre l'orgueil de leur nom, l'indépendance de la jurisdiction épiscopale, on leur reprochait encore d'avoir soutenu les intérêts des Espagnols, de leur avoir servi d'espions & d'instrumens pour diviser le royaume, pour y causer des troubles funestes. On les appellait une secte empestée ; on demandait que pour réparation de ses attentats, elle fût bannie non-seulement de Paris, mais de toute la France.

Ces reproches peuvent paraître un peu singuliers ; ils étaient communs aux accusateurs, & même à quelques-uns des juges comme aux accusés ; mais les premires sentaient bien que

(1) Mercure jesuitique.

plus les ſeconds ſeraient ſuſpects, plus ils ſe montreraient ſéveres. Ceux qui avaient été les plus furieux partiſans de la ligue heureuſe, devaient être les plus ardens à en condamner les reſtes, en la voyant abattue. Dans une occaſion pareille, on eſt d'autant plus impitoyable, qu'on craint davantage de paraître criminel. On croit prouver ſon innocence, en ſe montrant toujours ſcrupuleux ſur celle des autres (1).

L'Univerſité ne craignait pas même de rappeller l'ancien décret de la Sorbonne (2) contre ſes ennemis. Mais ce trait était trop fort. Les Jeſuites armés de trois décrets, auſſi déraiſonnables & bien plus déshonorans, lancés contre les deux Rois, forcerent la faculté de théologie de renoncer au procès.

Les docteurs honteux, confus, ne pouvant déſavouer les injuſtices anciennes, ni juſtifier les folies récentes,

---

(1) Daniel.

(2) C'eſt ici que l'on peut appliquer ces mots de Tacite : *Gaudebat cædibus miles, tanquam ſemet abſolveret.*

avouerent qu'ils auraient voulu qu'on soumît les Jesuites aux statuts de l'Université, mais non pas qu'on les chassât du royaume.

CHAPITRE VII.

Efforts que hasardent pour ou contre les Jesuites, leurs partisans & leurs ennemis.

D'AUTRES exemples plus favorables peut-être animaient encore l'Université: les Jesuites puissans en Pologne, avaient obtenu du Roi Etienne Batthori une maison dans Riga, ville nouvellement soumise à cette couronne. Les habitans étaient attachés à la confession d'Ausbourg. Ils eurent pour les soldats du Pape la même haine que les autres protestans. Ils se révolterent, & un de leurs motifs fut l'indignation contre les Jesuites, qu'ils apppuyaient de beaucoup de griefs vrais, ou supposés.

Ils citaient le soulevement des écoliers de Cracovie, université célebre

dans cette partie du nord, & dirigée par des Jesuites. Ces jeunes gens s'étaient assemblés le jour de l'ascension, par l'ordre de leurs maîtres, à ce que l'on prétendait. Ils avaient entouré une maison de protestans : ils y avaient mis le feu, & brûlé ou tué tous ceux qui s'y trouvaient. L'odieux de cette violence retombait sur la Société, qu'on accusait hautement de l'avoir exigée.

A Padoue, on avait aussi fait à ces Peres un affront. Le Sénat de Venise avait fait fermer leur collége. Ils y étaient accusés d'enseigner trop de sciences; les autres professeurs voyant leurs écoles désertes, & ne pouvant rappeller leurs disciples qui s'en écartaient, firent défendre à leurs rivaux de les recevoir.

On blâma jusqu'à la méthode de dicter publiquement des traités; méthode qui aurait pu devenir utile, & qu'on aurait eu tort de proscrire, si ces traités s'étaient trouvés bons : mais c'était ce que les professeurs n'examinaient pas. Ils ne craignaient rien tant que d'être soupçonnés d'approuver en quelque chose les sentimens d'une Société qui donnait des leçons gratuites.

On retrouvait, jusques dans la Transylvanie, des Jesuites intriguans & factieux. Un d'eux nommé Alphonse Carino, Espagnol, s'était emparé de l'esprit du Vaivode. Sous prétexte de religion, il l'engageait à se révolter contre le Turc. Il donnait lieu par-là à une révolution qui perdit le Prince, & causa un massacre affreux des habitans de ce malheureux pays. Ces exemples étrangers semblaient être un avertissement pour la France de se défier de ces mains dangereuses qui portaient le feu par-tout où elles pouvaient atteindre.

On s'attend bien que les accusés ainsi pressés n'étaient pas cependant sans protecteurs. Ils firent agir pour eux des Seigneurs puissans. Le Cardinal de Bourbon, alors mourant, se déclara en leur faveur avec le plus grand zele. Le Duc de Nevers, qui leur avait fondé un college à Nevers, en fit autant.

La protection de ce Seigneur était une chose d'autant plus heureuse, qu'il avait toujours été fidele au Roi. Ses sentimens n'étaient point suspects. Son crédit, ses alliances, son exemple pouvaient attirer aux Jesuites beaucoup d'amis, & rassurer sur leurs desseins.

Le Cardinal & lui allerent même jusqu'à demander à intervenir dans le procès contre l'Université ; mais ils ne furent point admis.

Les Jesuites prierent qu'au moins la cause fût plaidée les portes fermées, & ils avaient raison. Ils ne se flattaient pas de détruire les accusations dont on les allait charger. Il ne leur restait qu'un seul moyen pour les adoucir un peu. C'était de prouver qu'elles portaient sur les suites d'un aveuglement général, plutôt que sur des crimes particuliers, & de faire voir que cet aveuglement n'avait pas été un obstacle au pardon qu'avaient obtenu tous ceux qui s'y étaient livrés.

Cette espece de défense exigeait peu de spectateurs. Ceux qui se seraient ainsi entendu reprocher leurs fautes passées, auraient affecté de l'indignation pour cacher leur honte. Les Jesuites auraient augmenté le nombre de leurs ennemis, en rappellant combien ils avaient de complices.



CHAPITRE XXII.

On plaide l'affaire des Jesuites de part & d'autre. Discours d'Antoine Arnauld contre eux.

Après tous ces préliminaires, le combat s'engagea dans les formes. Les intéressés de part & d'autre se montrerent sur la lice. Le Recteur, Jacques d'Amboise, fit d'abord un petit discours latin, suivant l'usage établi, de ne parler que cette langue au barreau, dans certains discours d'appareil; usage singulier, que la barbarie de la langue française pouvait autoriser autrefois, & qui subsiste encore aujourd'hui que l'on pourrait certainement l'abolir sans danger.

Ensuite vint le plaidoyer d'Antoine Arnauld : c'est ce discours fameux que l'on a appellé le *péché originel* de sa famille. Il causa, dit on, les malheurs de son fils le docteur, sur qui les Jesuites en poursuivirent la vengeance, & cependant il n'empêcha point son

petit-fils d'être Ministre d'Etat : ce qui prouve que si c'étaient réellement les Jesuites à qui il faut attribuer la perte du docteur Arnauld, ce serait de l'homme, & non du discours qu'ils auraient cherché à se venger.

Ce dernier, jusqu'à présent, n'a guere encore été cité qu'avec éloge, & même avec enthousiasme. Me sera-t-il permis, en faveur du titre que porte mon livre, d'examiner si ce monument si admiré mérite sa réputation? Il est devenu, avec les Lettres Provinciales, une des plus fortes ressources des ennemis de la Société. Ce sont, si l'on peut ainsi parler, deux especes d'arsenaux, où l'on va chercher des armes pour l'attaquer : l'un fournit les faits honteux ; les autres dénoncent la morale coupable.

J'ai déja indiqué ailleurs ce que je croyais que l'on devait penser de la maniere dont Pascal, dans ses ingénieuses satyres, a défiguré, travesti la morale, ou plutôt les auteurs qu'il voulait rendre suspects. Il me reste à voir si les faits allégués par Arnauld sont plus exacts, & plus fidellement rapportés. Une des plus grandes obligations d'un

écrivain, est de montrer la vérité partout où il la découvre, & ce n'est pas s'écarter de l'histoire des Jesuites que de s'arrêter à la discussion d'une piece où presque tous les traits historiques qui les concernent, sont falsifiés.

Je ne la donnerai point ici entiere : ce serait abuser de la patience des lecteurs en tout sens. Je me contenterai, à l'exemple de M. de Thou, d'en présenter un extrait suivi & détaillé, auquel je joindrai de plus des notes qui me paraissent nécessaires. Les personnes qui voudraient juger de l'extrait & des notes, en les comparant avec le discours lui-même, trouveront aisément à satisfaire leur curiosité. Le fanatisme & l'emportement grossier qui y regnent d'un bout à l'autre, l'ont rendu précieux au parti qu'il favorisait, & ce motif en a prodigieusement fait multiplier les éditions.

L'exorde roule tout entier sur cette assertion, dont j'ai démontré ailleurs la fausseté, que les Jesuites étaient les seuls moteurs de la ligue. Il est rempli d'impressions & d'idées aussi ridicules qu'indécentes. Arnauld y appelle Philippe II un *vieil ennemi*, dont les Fran-

çais, sans leurs guerres *plus que civiles*, auraient compromis les *délices* & l'*escurial*. Il traite son gouvernement d'*horrible tyrannie*. Sans doute Philippe II, aux yeux de la postérité, n'est pas un Prince bien respectable : mais, pendant sa vie, même en lui fesant la guerre, on devait du moins à sa place, des égards qui sont ici violés avec une grossiereté révoltante.

En ménageant si peu un Roi avec qui il n'avait rien à démêler, Arnauld, comme on le devine bien, n'épargne pas la Société contre laquelle il plaidait. Il débute par appeller les Jesuites des *trompettes de guerre*, des *vents* turbulens, de mauvais *échansons* qui ont versé au peuple le *breuvage* de rebellion, & l'ont nourri d'un *pain* très-dangereux, en aigrissant la *pâte* de la France d'un *levain* Espagnol. Ce n'est assûrément point là le style de Demosthene ni de Ciceron.

Dans ce qui suit, on ne retrouve pas plus la délicatesse de ces orateurs célebres. L'avocat s'adresse à Henri III. Il l'appelle *grand Prince*, aux yeux d'un auditoire qui avait été témoins de sa petitesse. Il le prie de lui représenter

continuellement devant les yeux sa *chemise toute sanglante;* il lui demande de la force pour exciter l'indignation contre les Jesuites qui avaient tenu des conseils secrets avec l'*empoisonneur* de son frere unique. Or les mémoires du tems insinuent très-clairement que ce *frere unique* avait été empoisonné du consentement de ce *grand Prince :* & il ne semble pas qu'il y ait beaucoup d'habileté a implorer sa protection pour la vengeance d'un crime dont on l'accusait d'avoir été le complice.

Arnauld, dans ce même exorde, parle encore des gens de bien qui sont restés à Paris pendant les guerres, & qui *d'une si grande ardeur & d'un si grand courage, en ont ouvert les portes à leur Roi.* Si le motif de cette ardeur & de ce courage avait été l'envie de rendre au Souverain légitime ce qui lui était dû, l'Avocat de l'Université aurait pu en parler sans imprudence : mais personne n'ignorait en Europe ce qui avait décidé ces gens de bien à la soumission. On savait qu'ils s'étaient rendus à la libéralité de Henri IV, après avoir combattu ses droits; & s'ils lui avaient ouvert les portes de sa ca-

pitale, ce n'était qu'après s'en être bien fait payer. Celles de la grand'chambre étaient fermées, & personne n'y entra tandis qu'Arnauld plaidait, mais sans cette précaution prudente, parmi ses auditeurs, combien y en aurait-il eu qui eussent pu l'entendre sans rougir ?

Après un début si peu discret, il entre en matiere. « Charles le Quint, » & Philippes son fils, se voyant » remplis de l'or des Indes, non encore » épuisées, n'ont point embrassé de » moindres espérances, que de se ren- » dre Monarques & Empereurs de l'oc- » cident, & élever en pareille grandeur » la Maison d'Autriche en Europe, » qu'est celle des Ottomans en Asie.

» Ces grands hommes d'Etat n'ont » point ignoré combien les scrupules » de conscience avaient de force sur » les esprits, & combien ils pénetrent » profondement, & sans cesse, dans la » poitrine des hommes.

» L'acquisition de la plus grande » partie de la Cour de Rome leur a été » facile, par le moyen de leurs pen- » sions, & des opulens bénéfices de » Milan, Naples, Sicile, outre ceux » d'Espagne, de valeur immense.

« Mais, d'autant que ce qui est en » cette grande ville est pesant & séden- » taire, on a eu besoin d'hommes » légers & remuans, disposés en tous » lieux, pour exécuter ce qui serait du » bien & de l'avancement des affaires » d'Espagne.

» Ceux-ci sont les Jesuites (1), qui » se sont répandus de tous côtés en » nombre épouvantable. Leur histoire, » composée par Pierre Ribadenaire Je- » suite, imprimée à Anvers en l'année » 1587, sous le titre de *de vitâ Ignatii*, » montre que leur institution n'a d'au- » tre but que l'avancement des affaires » d'Espagne, où ils ont été reçus plus » long-tems auparavant qu'en aucun » lieu du monde. Voici les mots de la

---

(1) Il prétend donc que Charles V, dans la vue d'assurer à sa famille la monarchie universelle, favorisa les Jesuites. Cela est faux. Charles V ne fit rien pour eux. De son tems, ils n'attiraient les regards de personne. Mais par ce trait, & ceux qui suivent, on peut voir, comme je l'ai dit ailleurs, que l'origine Espagnole est & doit être le plus grand crime des Jesuites en France.

» page 146 : *nam hæc Societas nondum*
» *nata, in authore suo Ignatio primùm*
» *probata est in Hispaniâ : deinde, jam*
» *édita in lucem, in Italiâ Galliâque*
» *graviter oppugnata* (1).

» Aussi ne sont-ils à rien plus étroitement
» ment obligés, qu'à prier Dieu nuit
» & jour pour la prospérité des armes,
» & pour les victoires & triomphes du
» Roi d'Espagne. Voici les mots de la
» page 169 : *dies noctesque Deum nos-*
» *tris placare atque fatigare precibus*
» *debemus, ut Philippum Regem ca-*
» *tholicum, incolumem, felicissimum-*
» *que quàm diutissimè tueatur; qui,*
» *pro suâ avitâ atque eximiâ pietate,*

---

(1) Il ne faut qu'entendre un peu le latin pour voir tout le faux de cette allégation. L'historien Jesuite dit simplement *que cette Société, avant même sa naissance, fut d'abord approuvée en Espagne dans la personne d'Ignace son fondateur, & qu'ensuite depuis sa formation elle fut violemment attaquée en France & en Italie.* Comment Arnauld trouvait-il dans ce peu de mots une preuve que l'institution des Jesuises n'a d'autre but que l'avancement des affaires d'Espagne?

» *summâ prudentiâ, incredibili vigilan-*
» *tiâ*, MAXIMA INTER OMNES
» QUI UNQUAM FUERUNT RE-
» GES POTENTIA, *se murum pro*
» *domo Dei opponit, & catholicam*
» *fidem defendit. Quod quidem præstat,*
» *non solùm* ARMIS INVICTIS,
» *& consiliis salutaribus, sed etiam iis*
» *sacrorum patrum excubiis, qui fidei*
» *catholicæ Senatui præsunt.* Tellement
» qu'il ne faut pas trouver étrange si
» tant de personnes d'honneur assurent
» les avoir oui prier *pro Rege nostro*
» *Philippo* (1).

---

(1) L'accusation précédente est maladroite; celle-ci est calomnieuse & révoltante. C'est dans un ouvrage composé ou publié à Paris, que ces mots auraient été répréhensibles: mais ils étaient louables dans le livre d'un Flamand imprimé à Anvers. Ce Jesuite, né sujet du Roi d'Espagne, pouvait-il, sans manquer à son devoir, cesser de prier Dieu pour son Roi?

Il est bien vrai que dans la constitution actuelle de l'Europe, la dispersion des Sociétés religieuses dans les différens états qui la composent, entraîne nécessairement des absur-

« Et tout au contraire, il est notoire
» à un chacun, qu'ils ne prient Dieu en
» façon quelconque, pour notre Roi,
» auquel aussi ils n'ont serment de fidé-

---

dités, ou du moins des contradictions assez étranges. Quand les Princes sont en guerre, chacun a le droit d'exiger de ses sujets qu'ils implorent le secours du Ciel, pour la prospérité de ses armes : d'où il résulte des vœux tout opposés entre les membres des mêmes ordres. Quand les Maisons d'Autriche & de Bourbon avaient des démêlés, les Capucins de Vienne importunaient la divinité pour en obtenir la défaite des Français, tandis que ceux de Paris la fatiguaient à leur tour de leurs vœux contre les Allemands. C'est à Dieu à faire de ces prieres contradictoires, le cas qui convient à sa providence. Mais il y a une malignité horrible à vouloir abuser de cet arrangement nécessité par la politique, tout absurde qu'il est, pour rendre odieux des Corps qui ne peuvent ni ne doivent le réformer.

Si cette imputation est injuste en l'appliquant à tous les Ordres religieux qui ne sauraient s'en défendre, combien l'est-elle da-

» lité ; duquel d'ailleurs ils ne sont
» capables, comme n'étant leur corps
» approuvé en France, & étant vas-
» saux liges, & en tout & par-tout
» obligés, tant à leur Général qu'au
» Pape. Ce qui découvre clairement
» leur conjuration, & montre que leur
» vœu va à la subversion de l'Etat. Car,
» depuis tantôt seize cens ans, que la
» religion chrétienne a été arrosée du
» sang du fils de Dieu & de ses mar-
» tyrs, *on n'a point oui parler de secte*
» qui ait fait de semblables & de si
» étranges vœux (1).

---

vantage ici, qu'elle est restreinte aux seuls Jesuites ?

Il est vrai qu'Arnauld ajoute ensuite qu'ils ne priaient Dieu en façon quelconque pour le Roi de France : mais il aurait fallu le prouver ; & d'ailleurs, combien y avait-il de tems que le Clergé, la Sorbonne & l'Université fesaient ces prieres pour lui ?

(1) On a vu, par le premier livre de cette histoire, à quel point ceci est faux. Il n'y avait point, & il n'y a point encore d'Ordre mendiant, qui ne fasse les mêmes vœux, tout étranges qu'ils sont. Le qua-

» Tant s'en faut, *que les ecclésiasti-*
» *ques de France* s'en soient jamais
» contaminés (1), qu'au contraire,
» toutes les fois que les Papes se sont
» engagés injustement avec cette cou-
» ronne, & ont voulu employer l'au-
» torité & la puissance qu'ils ont de
» Dieu pour l'édification, l'employer

---

trieme vœu lui-même, ce serment si suspect, si critiqué, d'une obéissance aveugle au Pape, n'est point particulier aux Jesuites. Les Lazaristes le font comme eux, & ils le restreignent comme eux aux missions étrangeres dont ils s'occupent, peut-être avec moins d'éclat, mais non avec moins d'intelligence ni de profit en tout sens.

(1) C'est une flatterie pour le Clergé de France : mais était-elle méritée dans ce moment-là ? Qui est-ce qui pouvait se dissimuler qu'il avait eu la premiere part à tout ce qui venait de se passer ? De pareils éloges avaient bien l'air d'une satyre. Je ne me lasse pas d'admirer l'indiscrétion de tout ce discours que l'esprit de parti a trop long-tems donné pour un chef-d'œuvre.

» (dis-je) à la destruction du plus » florissant Etat de la chrétienté, ils » ont trouvé de grands & saints per» sonnages (1), qui, d'un commun con» sentement de l'église gallicane, ont » résisté vertueusement à telles entre» prises. Mais, cette derniere fois, » une partie des gens d'église se sont » trouvés avoir sucé ce lait empoison» né, & *cette doctrine des Jesuites* (2),

---

(1) Quels saints personnages ! il n'y en avait pas d'autres que les protestans.

(2) On attribue ici les sentimens monstrueux de la Sorbonne pendant la ligue, aux maximes des Jesuites : on suppose que les docteurs n'avaient été séditieux que parce qu'ils avaient reçu leur éducation de ces Peres. Mais il n'y avait pas vingt ans que ceux-ci enseignaient paisiblement. La plus grande partie de la nation était en garde contre eux : ils n'avaient qu'un petit nombre d'écoliers : & ces écoliers encore dans l'enfance qui durait alors plus long-tems qu'aujourd'hui, ne pouvaient figurer dans la Sorbonne.

Ceux d'ailleurs qui prétendaient être ad-

» que quiconque avait été élu Pape,
» encore que de tout temps il fût re-
» connu pour pensionnaire & partisan
» d'Espagne, & ennemi juré de la

---

mis n'allaient point étudier au college de Clermont. On n'y pouvait acquérir que de la science; les degrés se vendaient à l'Université. C'est donc de l'Université que sortaient les docteurs rebelles : ils avaient leur bonnet & leur façon de penser avant que le college de Clermont existât; mais, par cette imputation, Arnauld fesait deux choses : il diminuait un peu la honte de la Sorbonne, & rendait plus odieux les Jesuites qui avaient empoisonné un corps si respectable.

Au reste, ce qu'il dit sur les censures, sur les suites malheureuses de ces entreprises téméraires de la Cour de Rome, est très-vrai & très-sensé. Il n'y a point de Roi à qui on ne dût souvent le répéter, point de docteur Jesuite, moines ou autres, auxquels on ne dût le faire signer. Cette maxime terrible de l'autorité suprême des ecclésiastiques dans le temporel, est le fondement de toutes les guerres de religion qui ont en-

» France, il pouvait néanmoins mettre » tout le royaume en proie, & délier » les sujets de l'obéissance qu'ils doi- » vent à leur Prince.

» Cette proposition schismatique, » damnable, & directement contraire » à la parole de Dieu, qui a séparé, » de tout le ciel & de toute la terre, » la puissance spirituelle d'avec les ter- » riennes : cette proposition, qui ren- » dait la religion chrétienne aussi con-

---

sanglanté l'Europe, & rendu le christianisme suspect à tant d'autres peuples.

Il n'est pas inutile d'observer qu'un des passages cités par les théologiens en faveur de ce domaine des Papes sur les gouvernemens séculiers, est celui où saint Paul dit: *l'homme spirituel juge tout, & n'est jugé de personne.* I. Cor. chap. 2, ℣. 5. On ne devinerait jamais qu'une telle maxime ait pu devenir le fondement d'un droit sérieux. C'est pourtant ce qui est arrivé, & c'est sur des interprétations de cette nature, c'est sur de pareils abus de l'art de citer, que porte la plus grande partie des droits en vertu desquels on gouverne & l'on ravage le monde.

„ traire à la manutention des Etats & „ des royaumes, comme en sa vérité „ elle aide à les établir : cette proposi- „ tion (dis-je) ayant pris place dans „ les esprits de quelques Français, a „ apporté les fureurs, les cruautés, les „ meurtres & les confusions horribles „ que nous avons vues „.

Arnauld, après une digression très-longue & assez déplacée sur le cas que l'on doit faire en France des excommunications de Rome, après avoir dit que le saint Pere, en persécutant Henri IV, songeait à se venger de saint Louis à cause de la pragmatique sanction, en vient à l'origine des Jesuites : & comme il attribue le ressentiment de Rome, contre la Maison de Bourbon, à une ordonnance rendue trois cens ans auparavant, & alors abolie depuis plus d'un siecle, il prétend aussi judicieusement que la haine de saint Ignace pour la France, venait de ce qu'il avait eu les jambes cassées en portant les armes contre les Français ; *Haine qui lui fit couver*, dit l'orateur, *avec l'aide du malin esprit, cette maudite conjuration des Jesuites, cette mé-*

chante race, engendrée à la ruine & désolation des hommes (1).

Il les suit depuis leur entrée en France jusqu'à l'éruption de la ligue. « Et quelle langue, quelle voix, s'écrie-t-il, pourrait suffire pour exprimer les conseils secrets, les conjurations plus horribles que celles des Bacchanales, plus dangereuses que celles de Catilina, qui ont été tenues dans leur collége, rue saint Jacques, & dans leur église, rue saint Antoine? Où est-ce que les Ambassadeurs & les Agens d'Espagne, Mandosse, Daguillon, Diego, Dibarra, Taxis, Feria, & autres ont fait leurs assemblées les plus secrettes, sinon dans les Jesuites? Où est-ce que

(1) Je ne suis pas surpris qu'Arnauld ait osé dire que les Jesuites n'avaient été ligueurs & furieux, que pour venger la jambe cassée de leur patriarche, ni qu'il les ait appellés en propres termes une *couvée* du démon : mais ce qui me surprend, c'est qu'on ait osé louer un discours plein de mille autres traits aussi indécens, & non moins ridicules.

„ Louchard, Ameline, Crucé, Cro-
„ mé, & semblables renommés voleurs
„ & meurtriers ont bâti leurs conjura-
„ tions, sinon dans les Jesuites ? Qui fit
„ cette réponse sanglante contre l'*apo-*
„ *logie catholique*, sinon les Jesuites,
„ qui employerent toutes leurs études,
„ pour dire contre la personne & les
„ droits de sa Majesté régnante, ce
„ qui se peut excogiter de faux & de
„ calomnieux au monde ? Qui sont
„ ceux qui, dès l'an 1585, ne vou-
„ laient point bailler absolution aux
„ gentilshommes, s'ils ne promet-
„ taient de se liguer contre leur Roi
„ très-catholique, & auquel ils ne pou-
„ vaient rien objecter, sinon qu'il ne
„ s'était pas laissé mourir sitôt que leurs
„ magiciens l'avaient prédit ? Qui fit
„ perdre la ville de Perigueux, sinon
„ les Jesuites qui allerent faire une sé-
„ dition jusques dans l'hôtel de ville ?
„ Qui causa la révolte de Rennes, la-
„ quelle ne dura que huit jours, & qui
„ importait de toute la Bretagne, sinon
„ les sermons de Jesuites, ainsi qu'eux-
„ mêmes les firent imprimer en cette
„ ville ? Qui a fait perdre Agen, Thou-
„ louse, Verdun, & généralement
„ toutes

» toutes les villes où ils ont pris pied : » Bordeaux excepté, où ils furent » prévenus; & Nevers, où la présence » de M. de Nevers, & la faiblesse » des murailles fit perdre le courage à » ceux qu'ils avaient envenimés ?

» Où est-ce que ces deux Cardi» naux, qui se disaient Légats de » France, assemblaient leurs conseils, » sinon dans les Jesuites ? Où est-ce « que l'Ambassadeur d'Espagne Man» dosse, le jour de la toussaints 1589, » le Roi ayant forcé les fauxbourgs, » alla tenir le conseil des seize, sinon » dans le collége des Jesuites (1) ?

---

(1) Cette longue énumération est imitée d'un endroit de Ciceron (*orat. in Rullum*). Mais dans l'orateur Romain, cette ironie légere & pleine de feu, portait toute entiere contre le tribun intéressé à qui il l'appliquait, & ne pouvait convenir qu'à lui. L'imitation pesante & servile du français est bien éloignée de tomber ainsi exclusivement sur la Société. Il n'y a pas une phrase, où au mot de Jesuite on ne pût substituer ceux de Capucins, de Feuillans, de Curés, de Docteurs, de toutes sortes de personnes

„ C'eſt par leur conſeil que ceux „ qui ne bougeaient de chez eux, „ continue-t-il toujours, n'allaient „ en confeſſion nulle part ailleurs, „ exécuterent *cette grande & horrible* „ *cruauté* (1), bourrelant à l'Eſpagnole,

---

laïques ou eccléſiaſtiques, ſans que la vérité ni la juſteſſe en ſouffriſſent. L'hôtel de la Ducheſſe de Montpenſier, celui du Duc de Mayenne, la grande ſalle des Auguſtins, &c. avaient bien plus ſervi que le collége de la rue ſaint Jacques, à ces conférences ſéditieuſes. Pourquoi donc ne parler que des Jeſuites & de leur collége?

(1) Il s'agit ici de la mort de Barnabé Briſſon, pendu, comme on ſait, par l'ordre des ſeize.

C'était une cruauté, ſans doute: mais 1°. il eſt peu certain que les Jeſuites en fuſſent les auteurs: il n'en exiſte aucune preuve. 2°. Ce Briſſon, fait Premier Préſident par les ligueurs, n'était rien moins qu'un ſujet fidelle. On peut voir dans M. de Thou que ſi un reſte d'honneur l'empêchait de ſe joindre ouvertement à la ligue, l'ambition la lui feſait favoriſer en ſecret. Il rechercha, avec empreſſement, cette dignité

» & ſans forme ne figure de procès,
» celui, lequel, comme le chef de leur
» juſtice, ils révéraient le jour aupa-
» ravant; ſe promettant les Eſpagnols,
» Jeſuites, & ſeize voleurs, ou plutôt
« ſeize bourreaux, & leurs adhérans,
» que ce ſpectacle tragique & hideux
» qu'ils préſentaient au peuple en
» pleine grêve, l'animerait & enflam-
« merait à ſe baigner dans le ſang de
» tous les gens de bien, qui ne pou-
» vaient goûter la tyrannie Eſpagnole.
» Mais Dieu, qui a en horreur telles
» & ſi exécrables entrepriſes, en or-

---

qui lui attira un ſort funeſte. M. de Thou, qui loue ſes lumieres & ſa ſcience, ne parle point du tout de ſa probité. Ainſi il ſe pourrait faire que les ſeize, en croyant ne ſuivre que leurs caprices, aient exécuté un jugement très-juſte, & qu'en ne penſant qu'à ſe défaire d'un homme ſuſpect, ils aient puni un rebelle très-coupable.

Remarquons que cet endroit eſt un de ceux dont M. de Thou n'a rien donné dans l'extrait de ce diſcours qui ſe trouve au livre 110 de ſon hiſtoire univerſelle.

„ donna autrement, & fit que ce jour
„ effroyable, qu'ils pensaient être l'é-
„ tablissement assuré du commande-
„ ment Espagnol dans Paris, en fût la
„ ruine; *tunc Troïa capta est.* Les plus
„ endormis & assoupis commencerent
„ à se réveiller, les plus timides à
„ changer leur crainte en désespoir; &
les plus enforcelés par *les sermons des*
» *Jesuites* (1), à connaître que l'empire
» Castillan, qu'on leur avait dépeint
» rempli de douceur, d'heur & de fé-
» licité, était le comble de ce qui est de
» plus cruel & de plus redoutable au
» monde.

» Cette lettre, écrite au Roi d'Es-
» pagne, surprise près de Lyon par le
» sieur de Chasseron, & envoyée au
» Roi (de laquelle l'original fut vu,
» & se voit encore chacun jour), fit

(1) Il fallait ajouter des Carmes, des Jacobins, des Cordeliers, de ce tas de misérables qui prêchaient le meurtre, en proscrivant l'héréfie, qui promenaient des filles toutes nues pour féduire les jeunes gens, qui recommandaient le libertinage pour maintenir la religion.

» clairement connaître que le but que » les Jesuites, & autres traîtres à la » France, s'étaient proposé durant » toutes ces guerres, était de faire le » Roi d'Espagne monarque de toute » la chrétienté. Le commun proverbe » de ces hypocrites est, UN DIEU, UN » PAPE, ET UN ROI DE LA CHRETIENTÉ » *le grand Roi catholique & universel.* » Toutes leurs pensées, tous leurs des- » seins, toutes leurs actions, tous leurs » sermons, toutes leurs confessions, » n'ont autre visée, que d'assujettir » toute l'Europe à la domination Es- » pagnole. Et d'autant qu'ils ne voyent » aucune plus forte digue, que l'empire » Français, qui empêche cette grande » inondation, ils ne travaillent à rien » autre chose qu'à le dissiper, dé- » membrer, & perdre, par toutes sor- » tes de séditions, divisions, & guer- » res civiles, qu'ils y allument con- » tinuellement; s'efforçans sur-tout » d'astreindre la maison royale qu'ils » voyent réduite à peu de Princes.

» Et de fait, qui est-ce qui, pour » rendre exécrable & abominable à » tous les Français la race de M. le » Prince de Condé, LOYS DE BOUR-

„ BON , en laquelle consiste la plus
„ grande partie de MM. les Princes
„ du sang , a publié entre nous , qu'il se
„ fût fait couronner Roi de France ,
„ *sinon les Jesuites* (1), qui ont été si

(1) Ce Prince était mort en 1369. Les Jesuites étaient encore timides en France, ils s'y cachaient : à peine les souffrait-on. Ils n'y avaient que deux maisons. Ils ne songeaient guere à calomnier les Princes du Sang ; & en vérité, qu'y auraient-ils gagné ? Pouvaient-ils se flatter que cette médaille, quand on l'aurait cru vraie, aurait appuyé les prétentions de Philippe II au trône de France ? Les deux freres du Roi vivaient encore. Le Duc d'Anjou & le Duc d'Alençon étaient les héritiers présomptifs de la couronne. Que revenait-il aux Jesuites d'essayer à rendre odieux un Prince qui en était si éloigné ? Ce trait est une faute d'un de leurs écrivains, mais pourquoi en charger le Corps ?

On l'appelle dans une note, jointe à ce discours, une impudente calomnie. A la bonne heure : mais on ajoute aussi qu'elle a été répétée par Brantome, Varillas, Cour-

„ imprudens & si effrontés, en une
„ cause notoirement fausse, que d'é-
„ crire en la *vie d'Ignace*, page 162,
„ que M. le Prince avoit fait battre
„ de la monnoye d'or, en laquelle
„ étoit cette inscription, LUDOVICUS
„ XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX
„ PRIMUS CHRISTIANUS ? *Quæ ins-*
„ *criptio arrogantissima est* (disent-ils),
„ *& in omnes christianissimos Franciæ*
„ *Reges injuriosa.* Ils ne disent pas
„ *esset*, comme d'une chose douteuse,
„ mais *est*, comme d'une chose cer-
„ taine.

---

tils, Leblanc, Legendre, &c. Voilà donc des auteurs qui n'étaient point Jesuites, qui ont écrit long-tems après l'extinction des troubles, & qui ont aussi appuyé cette calomnie. Croira-t-on que leur dessein fut aussi de détrôner la Maison de France ? S'ils ont écrit innocemment une anecdote fausse, pourquoi ce pauvre Jesuite sera-t-il seul qui y aura mis une intention criminelle ? & si le Jesuite n'est pas coupable, pourquoi calomnier si outrageusement à cette occasion tout son Corps ?

“ Vous, *Princes généreux* (1), *en-*
,, *fans d'un tel pere, comment est-ce que*
,, *vous n'étranglez de vos propres mains*
,, *ces imposteurs, qui vous veulent*
,, *mettre sur le front la plus laide &*
,, *la plus honteuse tache qui se puisse*
,, *imaginer au monde?*

,, Mais, à quoi est-ce que je m'ar-
,, rête? A des calomnies contre les
,, morts? Hé, ils ont voulu massacrer
,, les vivans. Hé, ne fut-ce pas dans le

---

(1) Vous, parleur inconsidéré, comment est-ce que vous ne rougissez pas de tenir un pareil langage? Quoi! vous voulez que des Princes du Sang aillent étrangler de leurs mains tous les Jesuites, par ce qu'un malheureux écrivain a mis une sottise dans un ouvrage inconnu! Il est vrai que par-là il fesait soupçonner leur pere de rebellion: mais long-tems auparavant une commission toute entiere de magistrats choisis, avait condamné le même Pere à perdre la tête comme rebelle. Qu'en dites-vous? Ses enfans, pour leur honneur, étaient-ils aussi obligés d'aller étrangler tous les Juges?

„ collége des Jesuites à Paris, que la
„ derniere résolution fut prise d'assas-
„ siner le Roi au mois d'août 1593 (1)?
„ La déposition de Barriere, exécuté à
„ Melun, n'est-elle pas toute notoire,
„ & n'a-t-elle pas fait trembler &
„ tressaillir tous ceux qui ont le cœur
„ vraiment Français, tous ceux qui
„ n'ont point bâti leurs desseins, &
„ leurs espérances sur la mort du Roi?
„ Ne fut-ce pas Varade, Principal des
„ Jesuites, choisi tel par eux comme le
„ plus homme de bien & le meilleur
„ Jesuite, qui exhorta & *encouragea*

(1) C'est une calomnie punissable. Il n'y a pas un historien qui en ait parlé. La déposition de Barriere, dont parle Arnauld immédiatement après, ne charge pas plus les Jesuites que les autres fanatiques du tems. Un grand-vicaire, un curé précéderent Varade dans l'emploi odieux d'encourager ce misérable au parricide qu'il voulait exécuter. La haine due au crime devait se répandre également sur les noms de tous ceux qui avaient travaillé à le faire commettre. Pourquoi donc affecter de n'en charger que les seuls Jesuites?

„ ce meurtrier, l'assurant qu'il ne pou-
„ vait faire œuvre au monde plus mé-
„ ritoire, que de tuer le Roi, encore
„ qu'il fût catholique, & qu'il irait droit
„ en paradis ? Et, pour le confirmer
„ davantage en cette malheureuse ré-
„ solution, ne le fit-il pas confesser
„ par un autre Jesuite, duquel on n'a
„ pu savoir le nom, & qui est par aven-
„ ture encore en cette ville, épiant
„ de semblables occasions ? Quoi plus ?
„ Ces impies & exécrables assassins
„ ne communierent ils pas encore ce
„ Barriere, employant ce qui est le
» plus saint & le plus sacré mystere de
» la religion chrétienne, pour faire
» massacrer le premier Roi de la chré-
» tienté ? *O quàm maluissent patrati,*
» *quàm incœpti, facinoris rei esse !*

» Boutique de Satan, où se sont
» forgés tous les assassinats qui ont
» été exécutés ou attentés en Europe
» depuis quarante ans : vrais successeurs
» des Arsacides ou assassins qui tuerent
„ le Comte Raimond de Tripoli,
» le Marquis de Monferrad, Conrard,
» Edouart fils du Roi d'Angleterre,
» & plusieurs autres grands Princes.
» Aussi leur Roi, qu'ils adoraient,

» (comme les Jesuites font leur Gé-
» néral toujours Espagnol) fesaient
» porter devant lui une hache d'armes,
» pleine de couteaux tranchans des
» deux côtés ; & criait celui qui la por-
» tait : *tournez - vous arriere ; fuyez*
» *devant celui qui tient entre ses mains*
» *la mort des Rois.*

» Il a été pris depuis peu un Jesuite
» assassin en Flandres, qui a déposé à
» la mort, qu'il y en avait un autre en-
» voyé d'Espagne pour tuer le Roi (1).

---

(1) Ceci est encore une calomnie atroce. Il n'y a pas un écrivain qui rapporte ce trait, ni rien qui y ressemble. Si l'on a accusé les Jesuites d'avoir conseillé bien des crimes, on ne leur a jamais reproché d'avoir été assez mal-adroits pour vouloir commettre eux-mêmes ceux qui exposaient les acteurs à quelques dangers. Je sais bien que cette circonspection prudente ne les justifierait pas à beaucoup près ; mais enfin, j'observe à ce sujet que tous les Ordres mendians ont fourni des bras pour les sacrifices cruels qu'exigeait le fanatisme ou l'ambition. Je vois des Souverains empoisonnés ou assassinés par des Cordeliers, des Jacobins,

» Hé, que savons-nous s'il est main-
» tenant dans le collége des Jesuites,
» attendant son occasion, & que le
» Roi s'approche d'ici ?

» Voyez, Messieurs, considérez deux
» & trois fois, considérez jusqu'à quel
» degré notre stupidité, ou plutôt notre
» lâcheté (pardonnez-moi si je parle
» ainsi, une juste douleur m'emporte),
» a fait monter l'audace, l'insolence,
» la témérité, l'impudence de tels
» traîtres, de tels espions d'Espagne,
» de tels meurtriers, d'oser employer
» la chaire de Dieu à crier qu'il faut

---

des Feuillans, des Capucins, des Chartreux mêmes; & ceux qui portent encore aujourd'hui le même habit que ces criminels, ne sont point recherchés pour ces crimes : on ne leur en dit rien. Ils ne passent point pour des hommes dangereux : & les Jesuites, qui n'ont jamais travaillé en personne à l'exécution de ces attentats, sont accablés de toute l'ignominie, & même de toute la haine qui doit en résulter. Cette différente façon de juger n'annonce-t-elle pas dans les écrivains qui le dirigent, une partialité injuste ?

» tuer les Rois ! C'est leur pure doc-
» trine (1). Allin, Principal du collége
» du séminaire à Reims, en a fait un
» livre exprès. Et, à ce propos, quand
» Guillaume Parry fut exécuté, il dé-

(1) Mais tout le monde le criait. Les Curés Boucher, Aubry, Hamilton, Lincestre, n'étaient pas Jesuites. Rose, Evêque de Senlis, n'était pas Jesuite. Guerin le Bénédictin, le Feuillant Feu-Ardent, une foule d'autres fanatiques qui abusaient comme eux de leur ministere, n'étaient pas Jesuites. Depuis saint Thomas, jusqu'au Principal du séminaire de Reims, tous les théologiens qui voulaient mériter les faveurs de la Cour de Rome, avaient soutenu la même doctrine. Elle était révoltante, dangereuse, punissable : elle devait animer le zele de la justice civile : mais, encore une fois, & je me lasse de le répéter, les Jesuites n'en étaient ni les inventeurs, ni les seuls partisans. Ils la suivaient avec la foule. Si par une espece de prodige ils avaient alors osé s'en écarter, ils auraient probablement eu à souffrir autant de persécutions qu'ils en ont essuyé pour l'avoir suivie.

» clara que *Benedicto Palmio*, Jesuite,
» lui avait fait entendre qu'il était
» permis de tuer & assassiner tous les
» Rois & Princes excommuniés par le
» Pape. De quoi ayant depuis commu-
» niqué avec un *docte Prêtre*, nommé
» Vates (1), il lui dit, que cette pro-
» position était fausse, & qu'il serait
» damné. Et, en cette incertitude,
» Parry s'alla confesser à Annibal Co-
» dreto, Jesuite, demeurant à Paris,
» qui l'assura qu'il ne pouvait faire une
» œuvre plus méritoire, & que les
» anges le porteraient au ciel „.

Mais comment, continue l'orateur, s'y prendront-ils, pour avoir toujours à leurs ordres ces recrues d'assassins qu'ils sont si jaloux d'entretenir? C'est

---

(1) C'était un Jesuite. Arnauld n'a garde de le dire. Il aurait fallu avouer qu'il y avait quelques Jesuites honnêtes gens qui ne tenaient pas la doctrine meurtriere qu'on leur imputait : mais Arnauld concluait à les faire tous chasser; il fallait bien qu'il supprimât ce qui aurait pu prouver qu'ils n'étaient pas tous des scélérats.

à quoi a pourvu un article de leurs constitutions, qui permet aux supérieurs de renvoyer en tout tems les sujets dont ils ne se soucient plus, ou qu'ils veulent employer à leurs desseins secrets. Par-là ils les jettent dans l'indigence, dans le désespoir, si ce sont des malheureux sans patrimoine, & les réduisent à la nécessité, ou de devenir, dit-il, eux-mêmes *tueurs, ou d'exhorter, confesser, communier tous les parricides qui se présenteront* (1).

---

(1) Je ne m'arrête pas à relever la malignité horrible de cette imputation. J'ai assez fait voir, dans le premier livre de cet ouvrage, que l'idée expresse de former des scélérats, n'a jamais pu entrer dans le plan d'un fondateur d'Ordre quelconque. Quand celui des Jesuites inséra cet article dans ses constitutions, il n'eut & ne put avoir d'autre dessein que de priver sa Société des ravages qu'auraient pu y causer des sujets incorrigibles, ou de garantir des suites d'un engagement sans retour, de bons sujets mêmes qui n'auraient pu le soutenir. Une réponse qui n'en souffre point à la calomnie d'Arnauld, si souvent & si cruellement ré-

Une autre reſſource pour le même objet, ſuivant l'Avocat de l'Univerſité, c'eſt l'éducation de la jeuneſſe. Il prétend que les Jeſuites ne s'en ſont chargés que pour répandre de bonne heure dans les ames l'amour du joug eſpagnol, & l'horreur du gouvernement national. Il compare les Peres qui laiſſaient étudier leurs fils dans les colléges de la Société, aux Carthaginois qui ſacrifiaient de leurs propres mains leurs enfans à Saturne. Il dit en propres termes que les nouveaux inſtituteurs jettaient des *charmes* & des *ſorts* ſur leurs diſciples.

« Ceux qui ſont bleſſés de l'aſpic » nommé Dipſas, ont une altération » perpétuelle par la force du venin,

---

pétée d'après lui, c'eſt que de tous les Jeſuites congédiés, il n'y en a pas un qui ne ſe ſoit fait honneur dans le monde où on l'avait fait rentrer, pas un qui n'ait conſervé pour la Société de l'attachement & du reſpect; ce qui prouve qu'elle ne leur avait donné ni ſujet de ſcandale en les conſervant, ni occaſion de plainte en les renvoyant.

» qui s'espand en toutes les veines,
» & seiche la masse du sang, tellement
» que le malade boit continuellement,
» & ne se peut rassasier. De même,
» ceux, qui ont une fois reçu cette vé-
» néneuse & pestilentielle instruction
» des Jesuites, ont une soif continuelle
» de troubler les affaires de leur pays,
» & d'avancer la domination Espa-
» gnole.

» *L'histoire du Portugal est notoire.*
» Le Roi Philippe jettait l'œil sur ce
» royaume voisin, il y avait fort long-
» tems: mais, sans faire mourir le Roi
» & la plus grande partie de la no-
» blesse, il ne le pouvait dompter; il
» employe les Jesuites, qui étaient à
» l'entour du Roi Sébastian, & qui
» se font appeller *Apôtres* en ce païs-
» là; lesquels, par mille sortes d'arti-
» fices, lui ayant ôté ses anciens ser-
» viteurs, même Pierre d'Alcasonne,
» son secrétaire d'Etat, lui persuadent
» de passer en Afrique contre ennemis
» infinies fois plus forts que lui.
» Il l'entreprit; mais il y perdit la
» vie, avec quasi toute la noblesse de
» Portugal. Pendant le regne du Car-
» dinal, qui dura peu, les Jesuites font

» si bien leurs pratiques, qu'inconti-
» nent après sa mort, le Roi Antoine,
» reconnu par tous les Etats, est chassé
» de la terre ferme, lui ayant en un
» même jour fait révolter tous les
» ports de mer; de sorte qu'il fut con-
» traint de faire, déguisé, & à pieds,
» plus de quatre cens lieues. Les Isles
» de Tercere tenaient encore pour le
» Roi Antoine : c'était un bon pied,
» & qui rompait tout le trafic des Indes.
» Les Français s'y jetterent, conduits
» par le sieur Commandeur de Chattes.
» Tous les habitans des Isles, tous les
» religieux, Cordeliers & autres, se
» montrerent très-affectionnés à leur
» Roi, & ennemis jurés des Castillans.
» Tout au contraire, les Jesuites, qui
« avaient fait révolter le reste du
» royaume, commencerent à fulminer
» contre les Français, & à exalter le
» Roi Philippe. Que fit-on? Au lieu
» de les jetter dans la mer, au moins
» de les chasser hors des Isles, on se
» contenta de les murer dans leur
» cloître.

« Que firent les Jesuites? Quand ils
» virent qu'il était tems, une nuit ils
» démurerent leurs portes, mirent au

» devant le saint sacrement de l'autel, » (se moquant de Dieu, & se servant » de ses sacrés mysteres, pour exciter » des séditions), & commencerent à » si bien pratiquer le peuple, qu'ils le » rendirent froid à se joindre aux Fran- » çais, conduits par M. le Maréchal » de Stroſſy, qui fut rompu. Et ici il » faut lever les oreilles : l'histoire » porte, que vingt-huit seigneurs & » cinquante deux gentilshommes Fran- » çais furent bourrelés par l'arrêt es- » pagnol, en même jour, sur un mê- » me échafaud, à Ville-franche, & in- » finis soldats pendus. La même his- » toire décrit que, pendant cette » guerre, cinq cens Cordeliers, ou au- » tres religieux, qui avaient prêché ou » parlé pour le Roi Antoine, furent » exécutés à mort. Voilà les préceptes » des Jesuites : *tuez*, *massacrez*, *pen- » dez*, *bourrelez*. Aussi nous voyons » qu'en France, ceux qui vont à con- » fesse à eux, & qui sont nourris de » leurs mammelles, sont si cruels, » qu'ils se tuent les uns les autres.

» Marcellin, au vingt-septieme livre, » dit que, vers le Pont-Euxin, il y » avait un peuple nommé *Odrysæ*, *qu*

» *ità humanum sanguinem fundere erant*
» *assueti, ut si hostium copia non da-*
» *retur, ipsi inter epulas suis corporibus*
» *imprimerent ferrum.* Ceux-ci s'entre-
» tuent, encore qu'ils ayent tant d'en-
» nemis en la campagne (1).

---

(1) J'ai déja dit quelque chose de ce trait dans le tems où j'en ai rendu compte, suivant l'ordre chronologique; mais il mérite qu'on s'y arrête encore un instant, moins par son importance réelle, que par l'énormité des imputations auxquelles il a donné lieu contre les Jesuites. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'une calomnie plus impudemment avancée.

1°. Le Roi Philippe pouvait desirer d'envahir le Portugal. Ce royaume était à sa bienséance; mais aux crimes honteux dont sa mémoire est chargée, on ne peut pas joindre celui d'avoir précipité l'imprudent Sébastien dans l'abîme où il périt. Au contraire, quand il le vit décidé, il lui donna les plus sages conseils : il parut oublier alors sa coupable politique : il joua le rôle d'un ami généreux.

2°. Il n'employa point les Jesuites pour

» Mais si les Jesuites sont pernicieux

---

opérer sous main ce qu'il aurait rougi d'exécuter lui-même à découvert. Au lieu de favoriser la descente en Afrique, ces Peres s'y opposerent de toutes leurs forces. La chaleur qu'ils y mirent attira même leur disgrace. Ils furent très-condamnables, sans doute, en essayant d'engager Sebastien à répandre le sang des hérétiques plutôt que celui des Mores: mais au moins, c'est une preuve qu'ils ne songeaient pas à le faire périr par les mains de ces Mores.

3°. Ce prétendu Roi, Antoine, était un bâtard aussi indigne du trône par ses inclinations basses que par sa naissance. L'unique usage qu'il fit de son court pouvoir, fut d'enlever les filles, & de voler l'argent de quelques Portugais imprudens, que des moines séditieux lui avaient gagnés. Il est vrai que ce caractere odieux n'aurait peut-être pas été une raison suffisante suivant les usages reçus pour le priver de la couronne. Mais d'ailleurs son droit y était plus que douteux. Le Cardinal Roi l'avait fait examiner. Antoine avait été formellement exclus de sa succession.

» à la France, pour le moins ont-ils

Ce vieux prêtre le haïssait, dira-t-on. Cela peut être, mais enfin il était Roi. Qui pouvait être juge entre lui & celui qui prétendait à être son successeur, sinon les peuples mêmes ? Or ces peuples ne reconnurent jamais Antoine. Les Etats refuserent solemnellement de lui prêter serment. Un Evêque de la Guarda, la canaille de Lisbonne, & les Cordeliers, le proclamerent dans cette seule ville. Les Etats, & le reste du royaume, souffrirent, en gémissant, cette audace, qu'ils ne pouvaient empêcher : mais ils ne l'approuverent point. Convaincus de l'indignité de ce fantome de Roi, & de l'injustice de ses prétentions, ils resterent dans le silence. Leurs voeux secrets étaient pour le Duc de Bragance, dont les droits étaient peut-être les plus légitimes. Mais la force fit prévaloir ceux de Philippe.

4°. Ce ne furent point les Jesuites qui firent déclarer le royaume en faveur de l'Espagne. Ils ne composaient point l'armée du Duc d'Albe, qui conquit le Portugal. Ils n'engageaient pas le méprisable Roi, vaincu par lui, à se détruire lui-même, à faire pen-

» fait de grands miracles aux Indes.

---

dre quelques malheureux citoyens, tandis qu'il fuyait devant les soldats ennemis, à violer les filles, à piller ceux qui voulaient bien le reconnaître, à ruiner ainsi lui-même son faible parti. Les Cordeliers se déclaraient pour lui : ils l'aidaient dans ses débauches & dans ses rapines : mais il faut bien croire qu'ils avaient pris le mauvais parti, car ils furent presque tous égorgés. Leur meurtrier fut absous par le Pape & leur Roi chassé. Quel est le crime des Jesuites en cette occasion ? C'est d'avoir été assez sages pour prendre le parti du plus fort.

5°. Il peut se faire que les Jesuites aient essayé d'engager les isles à se soumettre au vainqueur. Mais il s'agit de savoir si les affaires d'Antoine n'étaient pas visiblement désespérées. Dans ces sortes de revolutions, un hommage tardif est souvent puni comme un crime. Il ruine les malheureux sujets, sans servir le Prince dépouillé. Il pouvait donc être permis aux Jesuites de travailler à le hâter, sur-tout ici où les droits du Prince étaient plus que douteux. Cette démarche ne méritait ni

» Oui, certainement, & fort remar-

---

qu'on leur donnât le nom de traîtres, ni qu'on les jettât dans la mer, comme le conseille humainement l'Avocat de l'Université.

6°. C'était profaner, d'une façon odieuse, les saints mysteres, que de les employer à l'usage qu'en firent ici les Jesuites; mais c'est un reproche qu'on peut faire aux ministres de toutes les religions. Ils ont toujours cru que la divinité qu'ils servaient était intéressée à leur conservation. L'habitude qu'ils ont de manier les choses saintes fait qu'ils s'en croient les propriétaires. Dès que quelque danger les menace, ils s'en servent pour se garantir, comme un soldat court à son fusil, un paysan à son bâton. N'a-t-on pas vu presque de nos jours des Augustins porter le Saint Sacrement contre des huissiers qui venaient leur signifier l'arrêt d'une Cour supérieure? (*Notes sur le premier chant du Lutrin*).

7°. Les Jesuites n'eurent aucune part à la défaite de Strozzi: son imprudence en fut la seule cause. Il se battit sans ordre, & une partie des vaisseaux Français s'enfuit. Le

» quables

» quables pour nous ; car, *ils ont fait*

Marquis de Sainte-Croix traita ses prisonniers avec une cruauté abominable, digne d'un forban. Mais cet Espagnol inhumain ne suivit en cela que son caractere & celui de son maître. Sous un autre Général, les prisonniers auraient été traités avec douceur. Alors que deviendrait le reproche fait ici aux Jesuites ? On peut ajouter que ces mots : *le Maréchal de Strozzi, qui fut rompu, & il faut ici lever les oreilles*, donnent l'idée d'un supplice ignominieux exercé sur ce Général; ce qui est faux. Il fut tué dans la bataille : je ne prétends pas que le dessein d'Arnauld ait été de faire entendre ce qu'il paraît dire. Il y aurait une malignité trop horrible & trop mal-adroite. Mais enfin on ne peut lui en sauver le reproche qu'en reconnaissant une négligence impardonnable dans son style.

8°. Ce trait d'érudition, cette envie de citer Amien Marcellin, avec ses odrisés, qui, quand ils n'avaient point d'ennemis à mettre en pieces, s'amusaient à se couper les membres en soupant, est si déplacée, qu'elle en devient ridicule : sur-tout quand on voit que c'est pour se procurer le plaisir de dire

» *mourir* (1), avec leurs Castillans, » par le fer & par le feu, vingt millions » de ces pauvres innocens, que leur » histoire même appelle des agneaux. » Ils ont bien arraché le paganisme, » non pas en convertissant les païens,

---

que les Jesuites sont plus cruels que ces barbares. Comment n'a-t-il point aussi parlé des Scythes qui buvaient dans le crâne de leurs ennemis, des Troglodites qui en avalaient le sang, des Cyclopes qui mangeaient les hommes tout cruds? Il aurait été digne de lui de dire que la société des Scythes, des Troglodites, des Cyclopes, valait mieux que celle des Jesuites. Je ne me lasse pas d'admirer comment les passions des hommes les jettent toujours dans des excès honteux, & comment ces excès, qui devraient les déshonorer, les couvrent de gloire aux yeux de ceux qui esperent en profiter?

(1) J'ai fait voir ailleurs qu'il n'y avait rien de plus faux. Les Jesuites n'ont fait périr personne en Amérique. Au contraire, ils ont été les bienfaiteurs, les restaurateurs des contrées qu'on ose ici les accuser d'avoir ravagées.

» mais en les bourrelant cruellement.
» La façon, de laquelle ils dépeu-
» plerent l'Isle Espagnole, est fort re-
» marquable. Ils mirent d'un côté tous
» les hommes à part aux minieres, &
» les femmes à labourer la terre : de
» sorte que, n'en naissant plus, & exer-
» çant toutes cruautés sur les vivans,
» en moins de douze ans, ils firent que
» dans cette grande isle il n'y restait
» que des naturels Castillans. Au Peru,
» ils ont des gênes publiques dans les
» marchés, pour y mettre mille hom-
» mes à la fois; & là, les soldats &
» les goujats tourmentent ces pauvres
» gens, afin de leur faire confesser
» où est leur trésor. Aussi, quand ils
» peuvent échapper, ils se vont eux-
» mêmes pendre aux montagnes, &
» auprès d'eux leurs femmes & leurs
» petits enfans à leurs pieds. Ces mons-
» tres de tyrannie vont à la chasse aux
» hommes, ainsi qu'on fait ici aux
» cerfs, les faisant dévorer par leurs
» dogues, & par les tygres, lorsqu'ils
» les envoyent chercher du miel &
» de la cire, & aussi par les Tube-
» rons, quand ils leur font pêcher

» les perles aux endroits de la mer
» les plus dangereux. S'ils menent
» ces pauvres gens à la guerre avec
» eux, ils ne leur donnent chose
» du monde à vivre, & les contraignent
» de manger leurs ennemis; de sorte
» que les armées Espanoles sont vraies
» boucheries de chair humaine : & nous
» trouvons étranges les cruautés qu'ils
» pratiquent de deçà, qui ne sont que
» des douceurs, à comparaison de ce
» qu'ils savent faire. Leur avarice était
» si extrême, qu'ils chargeaient leurs
» navires de trois fois autant de ces
» pauvres esclaves qu'ils en pouvaient
» mener & nourrir; tellement qu'ils
» en jettaient tant dans la mer, que,
» pour aller de l'isle de Lucaye jusqu'à
» l'Isle Espagnole, où il y a fort loin,
» il ne fallait aiguille, ni carte ma-
» rine, ains seulement suivre la trace
» de ces pauvres Indiens morts, flot-
» tans sur la mer, où ils les avaient
» jettés.

» Français, contemplez deux & trois
» fois, contemplez la grace que Dieu
» vous a faite de vous tirer hors de la
» servitude de cette *monstrueuse & pro-*

» *digieuse nation* (1). Les cadennes &
» fers eussent été vos plus gracieux

(1) *Monstrueuse & prodigieuse nation.*

Nous avons déja vu qu'Arnauld était peu délicat sur le choix des moyens : l'était-il davantage sur celui des termes ? Que signifient ces mots de *monstrueuse & prodigieuse ?* Ne dirait-on pas qu'il parle des Cyclopes ou des Patagons ? Cependant c'est contre une des plus sages nations de l'Europe qu'il vómit ces grossieres injures, contre une nation dont toutes les fautes ont été celles de son gouvernement. Tant qu'elle a pu jouir de sa liberté, elle l'a defendue avec la plus rare valeur, sans songer à envahir celle des autres.

Depuis que des circonstances fâcheuses l'ont mise sous le joug, elle s'est fait une nécessité de ce triste état ; elle le supporte avec courage sans perdre le tems à des regrets inutiles. Malgré une suite de très-indignes Rois, avant que son trône eût passé à la Maison de Bourbon, malgré l'inquisition, & la tyrannie immodérée des Seigneurs particuliers, on n'y a jamais vu s'élever que très-rarement des orages, encore

» traitemens : vous eussiez été emmenés
» à pleins vaisseaux aux Indes, pour

étaient-ils excités par des impressions étrangeres.

On peut remarquer comme je l'ai déja fait ailleurs, qu'il n'y a point de pays où les Jesuites aient été plus puissans, où l'on ait tant prêché, tant imprimé, qu'il était permis de tuer des Rois : cependant on n'y a jamais vu aucun Roi périr d'une mort funeste ; ce qui ne peut s'attribuer qu'à l'extrême sagesse de la nation, qui s'opiniâtre à détester des crimes qu'on s'efforce de lui faire paraître légitimes.

Le paysan même en Espagne paraît jouir d'une mesure de raison, supérieure à celle du bas peuple dans les autres pays. Il n'est ni timide, ni honteux, ni insolent, quoi qu'en disent les relations des voyageurs qui n'y ont point été. Je les ai vus & entendus raisonner avec une justesse, penser avec une élévation qui m'étonnait.

Toutes les guerres qu'ils ont soutenues sont des preuves suffisantes de leur intrépidité. Il est sûr que sans ce fléau monachal qui les écrase, s'ils étaient aidés par des cir-

» travailler aux minieres, pendant
» qu'ils eussent établi dans vos villes

---

constances favorables, ils redeviendraient ce qu'ils ont été, l'ornement & peut-être la terreur de l'Europe.

Tel est ce peuple qu'Arnauld traite à chaque instant avec tant d'indécence. Je saisis volontiers l'occasion de lui en faire justice, parce qu'ayant consacré mon livre à la vérité, ce que je dis ici est un des plus honorables témoignages qu'on puisse lui rendre.

Quant à ces ravages exercés en Amérique, il ne serait ni difficile d'adoucir l'odieux qui en a rejailli sur la nation, ni peut-être impossible de l'en laver entierement. Je ne veux sûrement pas les justifier: ce que j'en ai dit ailleurs fait assez voir que je n'en suis pas l'approbateur. Mais que répondrait-on à un Espagnol qui dirait: il est vrai, nous nous sommes baignés dans le sang des Américains; nous avons commis sur eux des cruautés qui font frémir. Ces excès ont été la suite d'une fermentation passagere, causée par la nouveauté des objets, par les transports d'une joie impré-

» des colonies, & donné vos maisons
» des champs en commande; &, néan-

---

vue. Ils sont honteux, sans doute, mais il n'y a point de peuple qui n'ait ainsi son époque de honte comme de gloire.

Rome a ses proscriptions; Londres, l'échafaud de Charles premier; &c. &c. A bien examiner l'histoire, on trouvera pour chaque nation, une espece d'année climatérique; alors une fievre plus forte que tous les remedes humains, la précipite dans un délire, où elle ne peut pour ainsi dire pas répondre de ce qu'elle fait. Il semble qu'elle ne doit pas être déshonorée, quand la maladie est passée. On ne pourrait certainement lui rien répondre de raisonnable.

Mais il y a plus; ces massacres de l'Amérique ne doivent pas plus être attribués au corps de la nation Espagnole, que les vols de Cartouche à celui de la nation Française; ils étaient l'ouvrage d'un petit nombre de brigands qui, pour le malheur du Nouveau Monde, y portaient leur courage & leur férocité. C'étaient tous des bandits sans ressource & sans aveu. L'amour seul du désordre

» moins, c'eût été planter la religion
» catholique, que de faire mourir ou

& du pillage les guidait vers ces contrées inconnues ; la soif qui les traînait à la recherche des trésors, les rendait plus altérés & plus inhumains quand ils en avaient trouvés.

La plupart de ceux d'entre eux qui prenaient le titre d'officiers, étaient d'autres bandits, un peu plus intelligens, peut-être aussi braves, & certainement aussi furieux. Cortez, l'Alexandre du Mexique, était un simple secrétaire d'un petit gouverneur de Cuba. Almagro, Pizarre étaient deux bâtards qui ayant été chercher à Panama l'impunité de quelques crimes commis en Europe, s'associerent avec un maître d'école, pour aller détrôner les Incas du Perou.

Ces hommes ne pouvaient certainement avoir que très-peu de pouvoir sur leurs soldats, à qui d'ailleurs ils ressemblaient si fort. La stupidité des Américains fit leurs succès ; & ces succès pour lesquels ils n'étaient pas nés, firent leurs cruautés. Les premiers officiers civils ou ecclésiastiques, qui vin-

» enchaîner tous les vrais catholiques,
» & ne laiſſer en France que les athéiſ-
» tes, voleurs, aſſaſſins, inceſtueux,
» & penſionnaires d'Eſpagne.

---

rent avec une autorité légitime, gouverner ces provinces enſanglantées, furent peut-être d'abord trop peu puiſſans pour ſupprimer tout d'un coup des déſordres trop long-tems ſoufferts, mais ils y travaillerent peu à peu, & en vinrent à bout. On n'exerça plus ſur ces infortunés captifs que les barbaries permiſes par l'uſage ſur les negres; barbaries dont l'humanité frémit, mais que la religion tolere, que la politique autoriſe, & qui ne déshonorent plus leurs miniſtres.

On voit par-là qu'en déteſtant les monſtres qui ont dépeuplé Saint-Domingue & les autres contrées des Indes occidentales, on a grand tort de leur joindre ſans reſtriction les Eſpagnols qui n'ont rien de commun avec eux. On voit auſſi combien était injuſte cette imputation d'Arnauld, qui après tant de groſſieretés, finit par leur attribuer le projet de tranſporter tous les Français en Amérique, pour avoir le plaiſir de les exterminer plus à leur aiſe.

Arnauld se fait ici une objection assez naturelle. Dans une cause toute civile, il accumulait de prétendus moyens, qui, en les supposant fondés, devaient produire une accusation au criminel. Ils devaient exciter la vigilance du ministere public qui restait tranquille. Il devait paraître singulier qu'il n'y eût pas de conclusions du Procureur général, contre un Corps que l'on se permettait d'accuser avec une si prodigieuse violence, dont on voulait faire regarder la suppression comme nécessaire au repos de l'Etat & à la sûreté du Roi. Ce silence de la partie publique, en cette occasion, était un désaveu formel des calomnies qu'osait hasarder l'Avocat de l'Université.

Il le sentait bien : & il le laisse appercevoir. Mais par une nouvelle maladresse, après avoir parlé de cet argument pressant, au lieu de le résoudre, ou du moins d'y essayer, il se rejette sur les mêmes objets dont il a déja parlé ; il en revient à soutenir, ce qui n'était ni de sa cause, ni de son ministere, qu'il fallait chasser du royaume tous les Jesuites en général, &

en mettre une partie en prison, pour les condamner à mort.

Pour justifier sa demande, il cherche des exemples. « *L'histoire des Freres* » *Humiliés*, & du Cardinal Borromée, » est toute notoire & toute récente (1). » L'un de ces Freres voulut assassiner ce » Cardinal. Tout sur l'heure, l'ordre » fut éteint; & tous ceux qui en » étaient, chassés d'Italie, par le Pape » Pie cinquieme, vraiment digne de » son nom, qui fesait des ligues contre » le Turc, au lieu que les autres les ont „ faites contre la France. Et, mainte- „ nant, pour avoir voulu faire tuer un

---

(1) *L'histoire des Freres Humiliés.*

Comparaison odieuse & injuste. Les Humiliés étaient des libertins reconnus; le crime qui les fit supprimer avait été occasionné par la crainte d'une réforme. Ce crime, ils l'avaient commis eux-mêmes, seuls, pour leur intérêt particulier. Ceux des Jesuites étaient bien d'une autre nature: depuis le Pape jusqu'au dernier bedeau de la Sorbonne, toute l'Eglise en était complice,

„ Roi de France, *pour avoir fait éva-*
„ *der* (1) l'assassin Varade, les Jesuites
„ ne seront pas chassés ? Ceux qui
„ soutiennent cette proposition, font
„ plus d'état de la vie d'un Cardinal,
„ que d'un Roi de France, fils aîné &
„ protecteur de l'Eglise.

„ La loi civile chasse, bannit, &
„ rend misérables les enfans à la mam-
„ melle de ceux qui ont attenté à la
„ vie du Prince; on craint l'exemple:
„ & nous conservons les compagnons
„ de Varade, qui ont même vœu,

---

(1) *Pour avoir fait évader.*

Ce n'étaient point les Jesuites qui avaient fait évader Varade. C'était Henri IV lui-même qui avait favorisé sa retraite. Il lui avait permis de suivre le Légat. Sa clémence l'empêchant de desirer le supplice de ce ligueur & de ses pareils, il souffrit volontiers que le Prélat Italien se chargeât de l'en débarasser ; comme on voit avec plaisir un fleuve débordé, emporter en rentrant dans son lit une foule d'animaux dangereux dont on avait craint que la terre ne restât couverte.

„ *même desir* (1), même dessein, & „ qui l'ont fait évader! Tellement „ que, toutes les fois qu'un Jesuite „ aura attenté à la vie d'un de nos „ Rois, on le chassera seul. Voilà une „ bonne proposition, *pour faire que* „ *vingt Rois* (2) soient plutôt massa- „ crés, que tous les Jesuites chassés „ de France. Ceux qui sont de cet „ avis, ne craignent guère de changer „ de Roi.

---

(1) *Même desir.*

Ce Pere Vates qu'Arnauld n'a eu garde de nommer, en avait un autre.

(2) *Pour faire que vingt Rois.*

Ne croirait-on pas que les Jesuites en assassinaient tous les jours? que les Rois ne pouvaient mourir que de leurs mains? Cependant, depuis qu'ils existaient il n'y avait eu dans l'univers qu'un seul Roi d'assassiné, & il l'avait été par un Jacobin; il est sûr qu'il n'avait pas tenu à eux que ce funeste exemple ne fût renouvellé : mais enfin il ne l'avait point été.

„ Si on les voulait faire mourir *com-*
„ *me les Templiers* (1), il leur faudrait

---

(1) *Comme les Templiers.*

Pour cette fois, l'exemple n'est pas mal choisi en apparence. On avait fait le procès aux Templiers, certainement moins criminels que les Jesuites. On les avait arrêtés, condamnés, exécutés avec une promptitude incroyable. C'était une espece d'encouragement pour les Juges qui devaient prononcer dans cette occasion-ci.

Mais Arnauld ne pensait pas qu'il citait une des plus horribles injustices qui aient souillé la terre, depuis qu'il y a des Rois & des Papes. Ces malheureux Templiers étaient l'élite de la jeune noblesse; ils portaient tous des noms fameux dans l'épée. Guerriers comme leurs ancêtres, ils pouvaient n'avoir d'autre vertu qu'une franchise noble : mais ils n'avaient aussi d'autres défauts que l'imprudence de la jeunesse. Ils dépensaient dans des plaisirs scandaleux, des richesses destinées à un plus saint usage, mais la publicité même de ces plaisirs en prévenait le danger. En prodiguant leur argent à des courtisannes, ils se

„ faire leur procès criminel. Mais que
„ disent les Jesuites? Qu'ils sont venus

---

mettaient hors d'état de soudoyer ces assassins hardis, ces scélérats intrépides qui d'un seul coup changent la face des Empires. Ils n'avaient point cette austérité sombre qui forme les criminels sans remords. Gais, libertins, dissolus même, ils n'étaient point capables de tramer des complots, ni de les conduire avec adresse.

D'ailleurs ils avaient rendu quelques services à la religion. Ils l'avaient soutenue en Asie au prix de leur sang. La piété de ce tems-là fesait consister le héroïsme chrétien à massacrer beaucoup d'infideles. Personne n'avait mieux suivi ce christianisme meurtrier. L'indifférence des Princes Européens les avait laissé accabler dans la Palestine. On les avait forcés à revenir jouir dans leur patrie, de ce repos qui les corrompit.

Ils ne furent jamais convaincus d'aucun crime. Tout le monde sait aujourd'hui comment fut menée cette malheureuse affaire. Le ressentiment inflexible d'un Roi, la basse complaisance & l'avidité d'un Pape condui-

„ en France pour nous apporter tant
„ de profit. L'expérience nous a mon-

---

firent le grand maître fur l'èchafaud avec nombre de fes chevaliers. Or qu'un Roi ait été vindicatif, qu'un Pape ait été faible & avide d'argent, il n'y a rien que de très-croyable & de très-naturel : mais il ne leur fut pas auffi facile de convaincre leurs victimes, que de les condamner.

Le procès des Templiers fut fait contre toute forme d'équité On ne vit agir contre eux aucun de ces grands corps qui s'écartent rarement des loix de la juftice, parce qu'il eft difficile de les féduire ou de les corrompre. Ils furent jugés par des particuliers fans pouvoir, & cela feul prouve affez qu'ils étaient innocens.

N'y avait-il pas de l'imprudence à réveiller le fouvenir de ce honteux arrêt devant des Juges à qui il pouvait faire penfer de quel opprobre s'étaient couverts ceux qui l'avaient prononcé ? Ne devait-il pas les rendre plus modérés, plus retenus ? Il femble qu'un orateur adroit fe fût bien gardé d'employer un pareil moyen.

„ tré qu'ils ont causé notre ruine.
„ Qu'est-il besoin d'un plus long procès?
„ Qu'ils aillent ainsi profiter à nos en-
„ nemis. Il y a, à ce propos, un lieu
„ excellent dans Tacite. *Si, Patres cons-*
„ *cripti, unum id spectamus quàm nefa-*
„ *riâ voce aures hominum polluerint ;*
„ *neque carcer, neque laqueus suffi-*
„ *ciant ; est locus sententiæ, per quam*
„ *neque impunè illis sit, & vos severi-*
„ *tatis simul ac clementiæ non pæniteat :*
„ *aquâ & igni arceantur.* Voilà l'arrêt
„ des Jesuites.

„ Davantage : auparavant l'année
„ quatre-vingt-cinq, il eût par aven-
„ ture été besoin de cette formalité ;
„ *hactenus enim flagitiis & sceleribus*
„ *velamenta quæsiverant.* Mais, main-
„ tenant, en une telle notoriété de
„ fait & de droit, il ne faut ni lettres,
„ ni témoins (1). Quintillan élégam-

---

(1) *Ni lettres ni témoins.*

Tout ce morceau roule sur ce principe, que quand il s'agit des Rois, on ne doit plus de ménagemens d'aucune espece à ceux qui ont eu le malheur de devenir suspects.

„ ment. *Quædam sunt crimina læsæ rei-*
„ *publicæ, ad quorum pronunciationem*

Il explique cette autre pensée qu'Arnauld a employée plus haut, qu'en pareil cas *la vertu consiste dans l'exès de la passion* : maxime très-fausse, aussi dangereuse, aussi favorable au despotisme que les écrits de Tolet ou de Salmeron le sont au régicide. C'est l'horrible langage de Mathan.

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit
versé ?

. . . .

Ne gênons point les Rois d'un soin embarrassant ;
Dès qu'on leur est suspect, on n'est plus innocent.

La vie des Rois, à laquelle est attachée la tranquillité publique, est sans doute un objet précieux, que tous les citoyens doivent concourir à défendre quand on ose l'attaquer. La nécessité d'un exemple effrayant engage la justice à étendre une partie du châtiment sur le pere ou les enfans du scélérat. On les bannit.

,, *soli oculi sufficiunt.* Et Seneque, à ce ,, propos, au dixieme des controverses; ,, *an læsa sit respublica non solet argu-* ,, *mentis probari, manifesta statim sunt* ,, *damna reipublicæ.* Qui eût pu saisir ,, au corps Jules-Cesar? eût il fallu lui

---

La punition du pere innocent est fondée sans doute sur ce qu'on attribue le crime du fils à la mauvaise éducation qu'il lui a donnée. Celle des enfans l'est sur la crainte que l'on a que la vengeance ou la force d'un sang corrompu dans sa source, ne les porte à devenir un jour aussi coupables.

Mais quand il s'agit d'un grand corps où les bonnes & mauvaises qualités des membres sont absolument indépendantes les unes des autres, la punition s'arrête au seul criminel, à moins que la complicité universelle ne soit prouvée.

Sans cela, quel serait le corps qui du tems de la ligue n'eût pas mérité une extinction honteuse.

La généralité de cette maxime la rend très-condamnable. Arnauld répondrait : *la complicité des Jesuites est prouvée, cela est no-*

„ confronter des témoins, pour prou-
„ ver qu'il avait paſſé le Rubicon,
„ qu'il était entré en armes en Italie,
„ & qu'il avait pris les tréſors publics ?
„ Les peintres & les poëtes ont donné
„ à la juſtice l'épée nue, pour faire en-
„ tendre qu'il ne faut pas toujours uſer
„ de ſcrupule & de longueur, & qu'il
„ ne faut imiter les mauvais chirur-
„ giens, qui, par faute de remédier de

---

toire, car quod fit coram populo, *&c.* on lui répondrait : cela n'eſt pas vrai. Vatz n'était point complice. Il peut y avoir eu d'autres cœurs vertueux dans une Société très-livrée au fanatiſme. D'ailleurs la notoriété que vous ſuppoſez ici ne peut avoir lieu. Elle ne regardait que des événemens paſſés, pardonnés. L'amniſtie due à la clémence du Roi autoriſait à les regarder comme des fautes malheureuſes, plutôt que comme des crimes puniſſables. Henri IV avait défendu qu'on ſe ſervît de ce prétexte pour inquiéter perſonne ; il aurait fallu prouver dans les Jeſuites des crimes nouveaux & notoires, & c'eſt ce qu'on n'avait point fait.

„ bonne heure à la maladie, different „ jusqu'à ce que la force & la vigueur „ du patient soit abaissée & anéantie.
„ Mais, qu'est-ce qu'une chose no- „ toire? Tous nos docteurs le définis- „ sent en un mot : *quod fit coram* „ *populo.* Et plût à Dieu que les „ crimes des Jesuites n'eussent pas été „ si grands, si certains & si notoires! „ nous n'eussions pas enduré tant de „ miseres.

„ *O! utinam arguerem sic, ut non vin-*
„ *cere possem!*

„ *Me miserum! quare tam bona*
„ *causa mea est?*

„ *Sed nihil integrum advocato relique-* „ *runt : res enim manifestas inficiari,* „ *augentis est crimen, non diluentis.* „ Philon Juif, sur les dix comman- „ demens, parlant de la voix de Dieu, „ rend une belle raison pourquoi on „ la voyait ; *d'autant* (dit-il) *que ce* „ *que Dieu dit n'est pas seulement pa-* „ *role, mais œuvre.* C'est un proverbe „ ordinaire, *que la voix du peuple est la*

„ *voix de Dieu* (1), parce qu'elle parle „ de choses notoires, de choses qui „ ont été vues, & en quoi on ne peut „ mentir.

Le reste de ce discours n'est plus

(1) *La voix du peuple.*

Elle est bien souvent moins la voix de Dieu que celle de la calomnie. C'est elle qui ratifia la sentence portée contre Socrate. C'est elle qui chassa Ciceron d'une patrie qu'il avait sauvée. C'était elle qui tout récemment avait fait entendre tant d'horreurs contre ce même Prince, ce Henri IV, dont elle parut depuis adorer les vertus. Il n'y a guere de vraiment grand homme à qui elle n'ait fait essuyer quelque outrage.

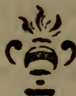
Je ne dis pas que les Jesuites fussent de grands hommes injustement poursuivis par elle. Je dis seulement qu'il ne fallait faire aucun fond sur tout ce qu'elle pouvait avancer contre eux. Loin de ne parler, comme dit Arnauld, que de choses qui ont été vues, elle ne parle presque jamais que de celles qui ne l'ont pas été ; & ce sont toujours celles-là qu'elle affirme avec plus d'assurance.

qu'une amplification ampoulée & fastidieuse des griefs que l'on a déja vus. L'avocat a l'imprudence de rappeller comme un homme coupable, & dont l'exemple est dangereux, le Cardinal Tolet, Jesuite qui avait plus que personne contribué à faire absoudre Henri IV par le Pape, & à qui ce prince fit faire, quand il mourut, des obséques magnifiques dans l'église de Notre-Dame à Paris.

Il transcrit tout au long le décret de la Sorbonne contre la Société : il assure que cette piece a été composée par *instinct vraiment divin, sous la présidence du Saint-Esprit*; il joue sur le ridicule *tales quales*, dont j'ai démontré l'absurdité. Enfin il termine son discours par une déclamation encore plus violente, mais dans le même goût que ce qui précede, c'est-à-dire, sur ce principe, que les Jesuites ne restaient en France que pour en faire périr les Princes, & servir le Roi d'Espagne.

Ce que l'on peut conclure du plaidoyer de cet Avocat, c'est que c'était un génie ardent & impétueux : c'est que quelque amer, quelque outré que

que fût son zele contre les Jesuites, il ne craignait pas qu'on osât le désaprouver, parce qu'il paraissait fondé sur sa tendresse pour le Roi, qui commençait à redevenir une vertu, après avoir si long-tems passé pour un crime. C'est qu'Arnauld comptait beaucoup moins sur la force de ses raisons, que sur la haine qu'il inspirait contre ses adversaires, & qu'enfin en rejettant hardiment sur eux seuls la cause de tous les troubles dont on rougissait, il voulait d'un côté mettre à leur aise ceux à qui leur propre conscience reprochait d'en avoir été les premiers artisans, & de l'autre de ne laisser aux juges que l'alternative de condamner les Jesuites sans examen, ou de passer pour de mauvais citoyens.



CHAPITRE XXIII.

Discours de l'Avocat des Curés, & d'un Professeur de l'Université, en cette occasion.

Après l'avocat de l'Université, parla celui des Curés avec plus de modération & moins de succès. Ces pasteurs avaient aussi voulu intervenir dans la cause. Plusieurs d'entr'eux, comme Aubri, Hamilton, Lincestre, avaient surpassé pendant la ligue les crimes & les fureurs des Jesuites, mais cet égarement avait été personnel à quelques particuliers. Ce n'était point, comme on le disoit de la Société, le fruit des maximes générales & constantes de tout le corps. On se souvient que les Curés s'étaient élevés autrefois contre les priviléges de la Compagnie de Jesus. Dans l'occasion présente, lorsqu'elle paraissait toucher à sa ruine, ils se joignirent volontiers à ceux qui travaillaient à la précipiter.

Dans le tems que le barreau retentissait des plus sanglantes invectives

contre les Jesuites, l'université, au nom de laquelle on les prononçait, voulut que ses chaires en devinssent un peu l'écho. Elle croyait la perte de ses ennemis bien assurée : mais elle n'aurait pas cru en jouir bien complettement, si elle ne leur avait porté quelques coups de sa propre main.

On vit donc un professeur d'éloquence, nommé Passerat, se signaler à son tour dans le genre de dire des injures grossieres. En expliquant un endroit de Cicéron qui traite de la plaisanterie, il se mit à crier contre les Jesuites. Il les appellait " des *harpies*, ,, *des animaux à deux pieds sans plumes*, ,, *qui portoient une robe noire avec des* ,, *agraffes ; des Scythes vagabonds, qui* ,, *fesaient des courses sur le domaine de* ,, *l'université* ,,.

Il dit " qu'ils avaient fait entrer ,, dans Paris un cheval de Troye ; ,, qu'à la premiere occasion ils avaient ,, ouvert leur cheval pour en faire sortir ,, des soldats tout armés ; que c'étaient ,, des Corebes, des Ucalegons qui ,, avaient tout perdu dans Ilion, des ,, poltrons mal-propres & impolis, ,, qui sacrifiaient à la Déesse de l'a-

„ verne, des vers luisans qui se ca-
„ chaient dans les brouſſailles, de faux
„ Hippolytes qui châtraient les bons
„ auteurs, & n'en devaient pas être
„ plus estimés des Français qui haïſſent
„ naturellement les marchands d'eu-
„ nuques & leurs marchandises (1)„.

Ce mêlange de pédantisme, de bouffonneries & d'obscénités, débité en

---

(1) Ces derniers mots font allusion à la méthode adoptée, & peut-être imaginée par les Jesuites, de retrancher dans les auteurs classiques de la bonne latinité, les endroits obcenes qui en rendaient la lecture dangereuse pour la jeunesse. Il fallait que l'acharnement contre eux fût bien furieux & bien indiscret, pour qu'un homme employé à l'éducation publique, osât se permettre de leur faire un crime d'un pareil grief. Assûrément si cette précaution était de leur invention, elle ne méritait que des louanges. Passerât, au lieu de s'efforcer de la rende ridicule ou odieuse, aurait mieux fait d'engager l'Université à la consacrer en l'adoptant dès-lors, comme elle y a bien été obligée dans la suite.

mauvais latin, fut reçu avec applaudissement. On en sçut plus de gré à Passerat que de quelques petites pieces françaises pleines de goût & de délicatesse, qu'il publiait de tems en tems. Telle était alors l'éloquence de l'Université, & des plus illustres de ses membres.

Pour ne rien oublier de ce qui pouvait la servir, le Recteur assembla, comme il l'avait déja fait, les Libraires & Imprimeurs, sur lesquels il avait alors le droit d'inspection. Il leur fit jurer solemnellement qu'ils ne prêteraient leur secours en aucune maniere à la publication des défenses des Jesuites. Ainsi on leur cherchait par-tout des ennemis. Mais le soin extraordinaire que l'on prit d'empêcher leur justification de devenir publique, prouve que l'on craignait qu'ils ne parvinssent à se justifier, & qu'on sentait bien que cela ne leur serait pas impossible.



CHAPITRE XXIV.

Défense des Jesuites. Leur succès.

On croirait que les Jesuites ainsi abandonnés, trouvaient au moins quelques ressources dans eux-mêmes; qu'ils firent paraître dans leurs justifications imprimées, l'esprit & les talens qu'on leur connaissait. Point du tout : c'est une chose étonnante que la faiblesse avec laquelle ils se sont toujours défendus.

L'apologie de la Société a été l'écueil de ses meilleurs écrivains. Ils n'ont jamais sçu répondre que des injures aux Provinciales. De nos jours, dans une crise décisive, ils ont agi, écrit, parlé avec une faiblesse inconcevable : sur leurs justifications seules, on aurait pu les condamner.

Il en fut de même, dans le tems dont je parle. Leur défenseur parla très-peu & très-mal. Soit incapacité, soit hontede soutenir une cause odieuse, soit aussi,

comme il est vraisemblable, défaut de moyens solides, il se réduisit à dire que l'Université ayant déja contre ses parties un procès qui n'avait pas été jugé, il ne fallait point leur en susciter un nouveau.

Pour diminuer l'impression de ce terrible plaidoyer d'Arnauld, ils publierent un écrit plein d'inconséquences, de contradictions, & dont la faiblesse était le moindre défaut. Mais en écrivant mal, ils négociaient habilement. Ils inspiraient tant de chaleur à leurs amis secrets, que les opinions furent partagées parmi les Juges. Les têtes les plus sages étaient pour l'expulsion. On sentait la nécessité d'un exemple. Dans l'obligation de faire un choix parmi les moines pour le donner, il était plus juste de le faire tomber sur ceux qui étaient plus nouveaux, plus suspects & plus haïs.

Cependant le grand nombre fut pour laisser les choses indécises : on joignit ces nouvelles requêtes aux pieces de l'ancien procès, & l'on remit à un autre tems à faire droit sur le tout. Les Jesuites resterent en possession. L'Uni-

versité vit avec désespoir échouer un projet qu'elle avait cru infaillible.

Ses heureux adversaires se crurent assurés désormais d'un calme inébranlable : après avoir sçu empêcher qu'on ne jugeât le fond du procès, ils se flattaient aussi d'empêcher qu'on ne le reprît : ils étaient tranquilles & contens ; mais l'entreprise imprévue d'un fou fit tout changer ; elle opéra en un instant ce que n'avaient pu faire trente ans de plainte, de soupçons trop bien fondés.



CHAPITRE XXV.

Attentat de Jean Châtel : supplice du Jesuite Guignard. Bannissement de la Société.

Le poison de la ligue fermentait encore visiblement dans les esprits : il donnait des convulsions à la plus grande partie du royaume. Plusieurs de ses provinces étaient inondées d'Espagnols guidés par des Français furieux. Les Ducs de Mayenne, de Mercœur, de Guise, de Nemours s'opiniâtraient dans une révolte malheureuse. Le Pape différait l'absolution du Roi, ou par égard pour les Espagnols, ou pour la vendre plus cher.

On ne prêchait plus à la vérité qu'il était permis de tuer un Prince excommunié, mais on se souvenait de l'avoir entendu prêcher. Il ne manquait pas d'esprits faibles, qui se rappellaient qu'on avait attaché long-tems à cette action la rémission des péchés, & l'as-

ſurance du paradis. Un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Châtel, ſe mit en tête de le gagner par ce moyen.

C'était un caractere ſombre & fougueux, livré à tous les vices qui ſont le partage de la jeuneſſe. Comme la débauche & le ſcrupule vont ſouvent enſemble, le ſouvenir de ſes déſordres lui troubla l'eſprit. Il étudiait aux Jeſuites. L'uſage encore ſubſiſtant chez ces Peres, était d'ordonner à leurs éleves, ce qu'ils appellaient des *méditations*: mais alors pour les rendre plus fructueuſes, ils enfermaient ces jeunes gens dans une chambre peu éclairée, pleine de peintures hideuſes, de diables & de flammes.

Le cerveau de Châtel déja frappé, s'altéra davantage dans ces priſons faites pour favoriſer le fanatiſme. Il tomba dans le déſeſpoir. La vie lui devint à charge; ne voulant pas pourtant ſe tuer lui-même, il s'arrêta d'abord à un moyen qui prouve une folie extrême & un cœur bien corrompu.

Il eſſaya de ſe faire ſurprendre avec des jumens dans une attitude que l'on

punit du feu (1); mais n'ayant pas réussi, les sermons de ses maîtres lui revinrent dans l'esprit : il se détermina à assassiner le Roi, puisque par-là il se délivrerait de la vie, & s'ouvrirait le ciel.

Ce dessein formé, il suivit le Roi, entra jusques dans sa chambre, & lui lança un coup de couteau qu'il croyait adresser dans la gorge; mais ce bon Prince s'étant baissé dans le même moment pour embrasser un officier qui arrivait de la campagne, le coup porta dans la mâchoire, & fut arrêté par les dents. Châtel fut aussi-tôt saisi & interrogé.

Quand on sut qu'il était écolier des Jesuites, le cri fut général. Cet événement parut justifier les craintes qu'avaient montrée les meilleurs citoyens dans le procès de l'Université. Tout le monde se reprocha de ne les avoir pas crus. On mit des gardes au collége de Clermont, on fouilla les chambres, les papiers.

On trouva, pour le malheur des Je-

(1) *Voyez* De Thou.

suites, dans les papiers du nommé Guignard, des écrits injurieux au Roi de France & à tous les Princes. Il appellait Henri III *un Sardanapale & un Neron*, Henri IV *un renard de Bearn*, la Reine d'Angleterre *une louve*, le Roi de Suede *un griffon*, l'Electeur de Saxe *un porc*. Il louait l'action de Jacques Clement, & l'approbation qu'y avait donnée le Jacobin Bourgoin. Il y disait *que le Béarnais serait trop heureux d'être mis dans un monastere pour faire pénitence; que si l'on pouvait lui faire la guerre, il fallait la faire; que si l'on ne pouvait pas, il fallait l'assassiner*

Avoir écrit de pareilles choses, ne marquait que l'esprit du tems; mais les avoir gardées, annonçait un attachement secret à cet esprit, & peut-être l'envie de le faire renaître. On ne délibéra plus, Guignard fut pendu, le professeur de philosophie de Châtel mis à la question, & le reste des Jesuites bannis du royaume. Ces faits sont connus, il ne me reste que quelques observations à faire.



CHAPITRE XXVI.

Réflexions sur l'événement qui précede.

Je ne cherche point à justifier les Jesuites. On fit bien de les bannir, on aurait mieux fait de ne les point recevoir. Cela est sûr. Je suis convaincu qu'ils étaient dangereux à beaucoup d'égards, qu'il fallait un exemple, & qu'après tout autant valait qu'ils le donnassent que d'autres.

Mais on a prétendu que l'attentat de Jean Châtel était manifestement leur ouvrage : on s'en est servi pour prouver que les Jesuites n'avaient jamais conseillé que des forfaits, qu'ils ne pouvaient pas faire autre chose, & qu'ils avaient trempé directement dans tous les crimes de leze-Majesté commis depuis leur établissement : j'ai déja dit bien des fois que la forme de leur institut les rendait très-propre à le faire ; mais l'histoire ne dit point qu'ils l'ayent fait en toute occasion, & sur-tout dans celle-ci.

1°. Aucun Jesuite ne fut chargé par Châtel de l'avoir exhorté nommément. Il ne prit conseil que de son désespoir & de l'opinion publique. Cette opinion était détestable ; mais tant de voix concouraient à la former, qu'il n'était pas possible d'en distinguer aucune en particulier.

2°. Les impressions qui le rendirent criminel, il les avait reçues dans un tems où elles n'étaient point un crime ; les Jesuites ne furent pas plus accusés que les autres d'avoir renouvellé les discours séditieux qui les avaient fait naître. Le Roi, en pardonnant ces discours, s'était fié à l'amour de ses sujets du soin d'en prévenir les suites ; mais il n'avait pas dit qu'il en rendrait responsables ceux qui, par son arrêt de grace, en étaient devenus innocens.

3°. Clement était Jacobin. Cinq ou six ans après Châtel, deux Jacobins formerent le même complot ; on les pendit, mais on ne chassa point les Jacobins. Les Chartreux fournirent aussi un scélérat du même genre ; on ne chassa point les Chartreux. Les Capucins en produisirent deux ou trois : on ne toucha point aux Capucins.

Il est donc clair qu'en sévissant contre les Jesuites, on eut sur-tout en vue de donner à tous les autres un avertissement capable de les effrayer. On ne peut pas conclure précisément qu'on les crût plus coupables. S'ils furent châtiés plus rigoureusement, c'est que dans une bande nombreuse de criminels, quand on n'en veut punir qu'une partie, il faut bien que le sort tombe sur quelqu'un.

Des raisons particulieres le firent tomber sur les Jesuites : la tranquillité publique, la sûreté du Roi, la gloire même de la nation, trop long-tems ternie par des maximes étrangeres, exigeaient également qu'il y eût quelques moines turbulens de sacrifiés ; il fallait approuver la justice févere du Parlement, sans plaindre, sans calomnier ceux qui en étaient les objets.

Telle était donc la situation des Jesuites, soixante ans après leur établissement. Ils succombaient à Paris sous l'orage qui les avait si long-tems battus. Ils cachaient à Toulouse & dans quelques autres villes des débris languissans, à qui la voix publique annonçait une ruine prochaine : mais ils fleuris-

ſaient à Rome, en Eſpagne, en Portugal, où l'influence du Saint-Siége & de la religion favoriſait leurs progrès.

Ils s'affermiſſaient dans une partie de l'Allemagne & de la Pologne; ils eſſayaient de s'introduire à la Chine : ils ſe formaient des correſpondans ſûrs dans les Indes, au Mexique, au Pérou, au Paraguai où ils fonderent depuis un empire auſſi ſage & plus puiſſant que celui de Lacédémone.

Ces établiſſemens étaient encore faibles, mais ils prirent des accroiſſemens rapides. En peu de tems ils devinrent aſſez puiſſans pour exciter un nouveau genre de plainte. Juſques-là les Jeſuites n'avaient eu à ſoutenir que la haine du clergé ſéculier, la jalouſie des moines & les alarmes des Magiſtrats. Dès le commencement du ſeizieme ſiecle, ils eurent à ſe défendre contre les murmures des négocians, qui ſe plaignirent ſouvent de trouver des concurrens redoutables dans les prédicateurs de l'évangile.

Fin du ſecond volume.



TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce volume.

LIVRE V.

LIVRE VI.

LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

Fin de la table des Chapitres.

